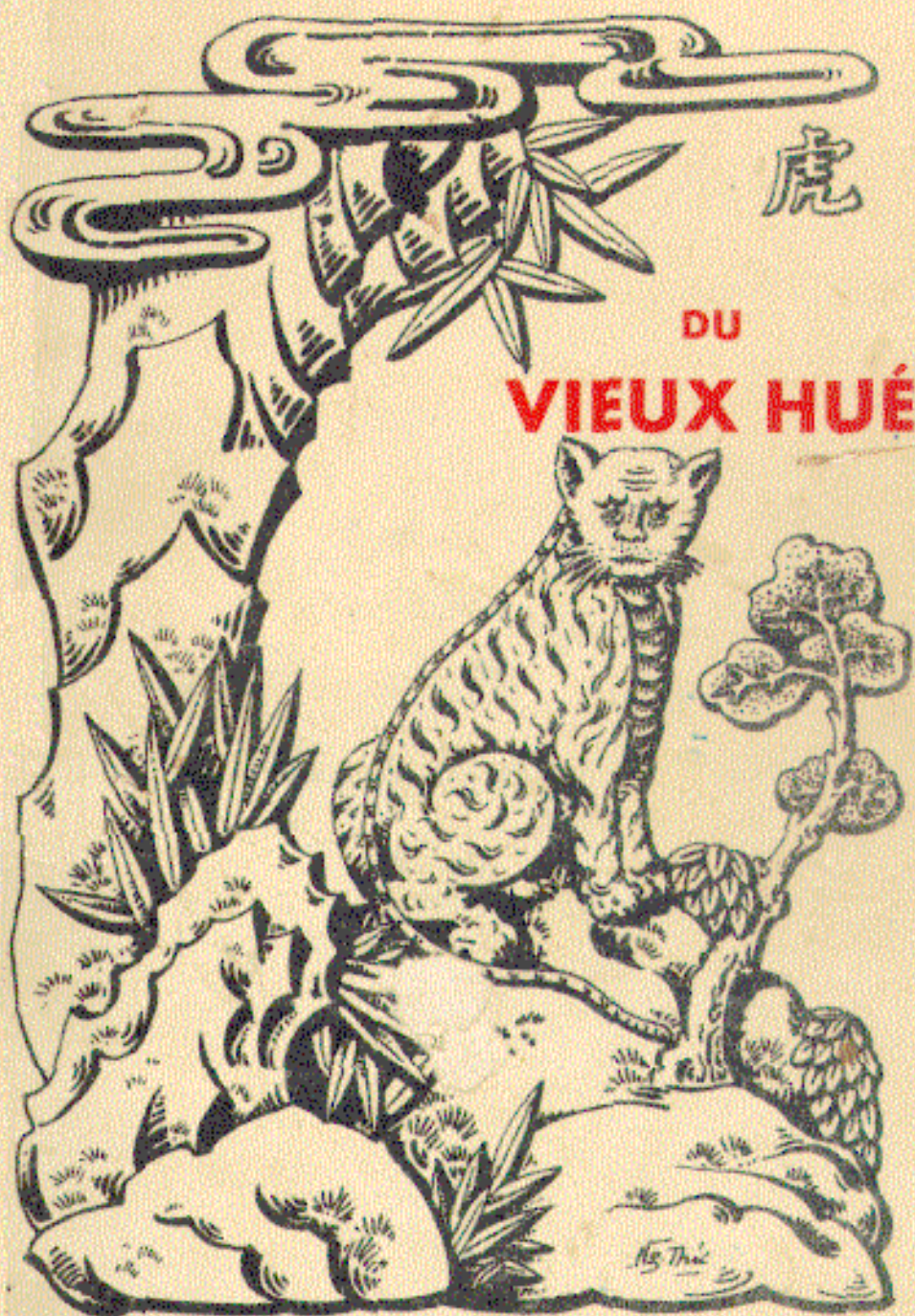


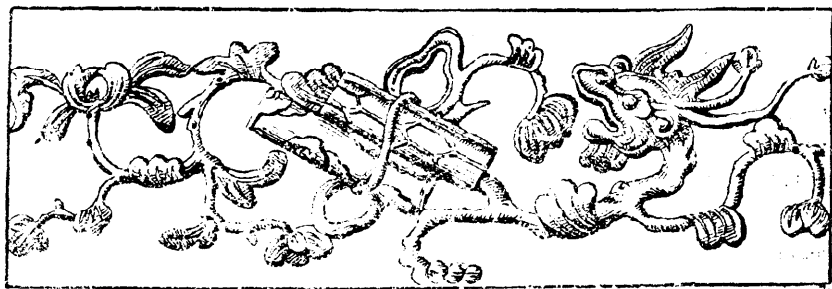
BULLETIN DES AMIS



DU
VIEUX HUÉ

XXIX^e Année

N° 1 — Janvier-Mars 1942



COMPLAINTE ANNAMITE SUR LA PRISE DE HUÉ PAR LES FRANÇAIS

Par

E. LE BRIS

Inspecteur des Écoles

AVANT-PROPOS

* * *

Les documents historiques, de source française, ayant trait à l'établissement du Protectorat en Annam, sont nombreux, et permettent de reconstituer l'atmosphère dans laquelle vivaient nos anciens de 1883-1885-1890.

Par contre, lorsqu'il s'agit de documents annamites, nous n'avons à peu près rien qui ne soit officiel. Sans vouloir mettre en doute leur véracité, on peut convenir cependant que, pour diverses raisons, le Bureau des Annales du Gouvernement Annamite n'a pas toujours présenté les faits avec une entière impartialité. Cela est surtout exact dans les périodes troublées de l'histoire d'Annam, où les erreurs de quelques dirigeants ont été atténuées, sinon passées sous silence.

Les chanteurs populaires n'ont pas les mêmes scrupules.

Très souvent, au contraire, leur satire s'exerce contre tel personnage en principe hors d'atteinte. Procédant par métaphores à peine déguisées, ils ont parfois « la dent dure », sans toutefois être jamais grossiers.

Mais leurs chansons n'ont généralement pas de valeur littéraire.

Celle-ci est un « vè », c'est-à-dire une composition sans aucune prétention, où le mètre six-huit, scandé par un jeu approprié de cliquettes, permet un récitatif facile, qui n'est monotone que pour l'Européen ignorant et si compliqué.

Nous avons tous vu, à un coin quelconque de la Capitale, des rassemblements de badauds autour d'un musicien assis en tailleur, souvent aveugle, et sollicitant la charité publique en chantant des heures durant des « vè » ou des « hát **truyện** ».

Les gens bien ne s'arrêtent pas pour l'écouter — peut-on prêter attention à des compositions aussi médiocres ? — mais le peuple, lui, est friand de ces longs récits d'un passé si extraordinaire et si dramatique.

La complainte traduite ci-après connut une grande vogue de 1900 à 1914, peut-être du fait qu'il ne convenait pas de la chanter sans s'être assuré de la discrétion des auditeurs, mais surtout parce qu'elle faisait revivre des épisodes d'une histoire que les parents racontaient en tremblant, celle de l'arrivée des Français à Hué en 1883 et 1885.

L'auteur, demeuré inconnu, n'était certes pas un lettré. Les redites, les longueurs, les explications sans intérêt alourdissent le texte et le rendent parfois difficilement compréhensible.

Mais, de-ci, de-là, un détail inédit, une anecdote plus piquante retiennent l'attention et nous font vivre intensément une heure de cette Cour d'Annam où le principe d'autorité était tombé bien bas, malgré les efforts du Régent **TÔN-THẤT THUYẾT** :

*Ngoài thời thấy những lâu-la,
Lại thêm trong nhà sanh sữ hại nhau ;
Xưng tài ta kẻ chước mầu :
Thuận-An thất thủ cũng một câu lai hàng.*

Au dehors des brigands nous menacent,

Cependant qu'à l'intérieur règne la discorde ;

Chacun prétend être le meilleur et présente les ruses de guerre les plus habiles,

Mais personne n'a pu empêcher la défaite honteuse de **Thuận-An**, et tous, d'un commun accord, ils ont capitulé.

Quelques détails sont malheureusement un peu fantaisistes. Mais, à la lumière du si intéressant article du R. P, DELVAUX paru dans le N° 3 de l'année 1941, les Amis du Vieux Hué rétabliront eux-mêmes la vérité.

Et maintenant, écoutons notre chanteur...

Silence, tous ! Écoutez attentivement le poème que j'ai composé sur la perte de notre Capitale.

Lorsqu'on apprit que Son Excellence **TÔN-THẬT THUYẾT** était appelé à la Cour, le pays entier tressaillit de crainte, car le Général avait la réputation d'être un mandarin très sévère.

Après que l'Ordonnance Royale lui fut notifiée devant le Grand Conseil, d'avoir à accepter la dignité de Ministre de la Guerre, le Général alla s'incliner devant le Trône Impérial et prit aussitôt en mains ses fonctions de chef suprême des armées.

Croyant se rendre digne de la faveur du Roi, il imposa une discipline de fer aussi bien dans l'armée que dans les services administratifs.

La terreur règne partout.

Les officiers et sous-officiers qui, à la Cour, jouissaient d'un certain prestige, étaient, eux aussi, soumis aux châtiments corporels, bastonnade ou coups de rotin.

Quelques membres de la Famille royale s'alarmèrent de la puissance acquise par les mandarins **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** et **TÔN-THẬT THUYẾT**.

Ces deux imposteurs, oubliant à qui ils devaient leur ascension au pouvoir, non seulement savaient l'autorité du Roi, mais encore se permettaient de s'approprier les biens de leurs victimes.

Les officiers étaient les plus malheureux.

N'osant plus émettre un avis contraire, ils devaient obéir aveuglément et perdaient ainsi la face devant leurs subordonnés.

Et pourtant, en cas de guerre, ils partiraient les premiers, se faire tuer en tête de leurs troupes.

Maintenant les militaires devaient sans cesse élever des remparts, construire des routes, des ponts,

Quelle injustice de voir les uns peiner toujours, alors que d'autres (1), égaux en grades et en titres, faisaient librement ce qu'ils voulaient.

Voyant cet état de chose, deux membres de la Famille royale, de connivence avec le gendre du Roi, rédigèrent en secret une supplique au Trône.

Après l'avoir signée, ils allèrent tous les trois, la nuit venue, la porter au Palais.

(1) Les favoris de **THUYẾT** et de **TƯỜNG**.

Sa Majesté, après l'avoir lue, loua fort les bons sentiments de ses trois sujets et promit de leur donner satisfaction.

Puis, Elle fit porter immédiatement la requête, sous pli cacheté, au Secrétariat du Conseil Secret.

Mais le Généralissime **THUYẾT** était de service, ce soir là (1).

S'emparant de la lettre, il en fit sauter les cachets et fut aussitôt au courant du complot.

Il se montra d'abord moitié goguenard moitié furieux, mais il maîtrisa bien vite sa colère afin de pouvoir en toute liberté d'esprit prendre la décision la meilleure.

« Oh ! se disait-il, pourrai-je assez remercier toutes les divinités, Ciel, Terre, Esprits, Génies, qui me permettent de connaître la pensée haineuse de mes ennemis et de déjouer leurs stratagèmes ! »

Le lendemain matin, après la séance du Conseil Secret, le Généralissime prétendit vouloir rentrer au Ministère, mais alla aussitôt raconter les faits au Président du Conseil.

— « Je viens d'apprendre, lui annonça-t-il, que le Fils du Ciel veut nous chasser de son cœur. Il a prêté une oreille complaisante aux calomnies de quelques membres de sa famille qui complotent pour renverser les deux Ministres les plus importants de la Cour, vous et moi.

« Ils ont tout prévu, toutes leurs dispositions sont prises.

« Mais, heureusement, le Ciel et la Terre ne leur sont pas favorables.

« Je méprise les attaques des membres de la Famille royale, ce sont gens peu dangereux.

« D'autre part, ce Phò-Mã est bien présomptueux d'attribuer une telle importance à son titre de gendre royal.

« Il nous faut réagir vite, sinon notre perte est certaine »

A ces mots le Duc tressaillit de crainte et suggéra :

— « Envoyez chercher ces personnes sous le prétexte d'affaires urgentes à la Cour ; nous les interrogerons et nous tirerons parti de leurs déclarations, tout en ayant l'air de prêter attention à leurs doléances ».

— « Je suis fort aise de connaître votre pensée », répondit le Général.

Et il donna l'ordre à ses gens d'aller quérir les deux protestataires ainsi que le gendre du Roi, avec mission de les jeter immédiatement en prison.

(1) Un ministre était de service, toutes les nuits, au Palais.

Le nommé **HƯỜNG** était rusé et prévoyant.

Sachant qu'il était démasqué, il alla chercher appui, d'abord près des Pères Missionnaires, puis des Autorités françaises de la Légation ; mais ni les uns ni les autres ne voulurent le secourir.

Alors, se rendant compte qu'il ne pourrait échapper à ses ennemis, il prit la décision de se présenter à la Cour et de se reconnaître coupable.

Il espérait bien que son geste de soumission lui attirerait la bienveillance des grands mandarins et qu'il éviterait ainsi un châtiment déshonorant.

Mais les deux Ministres furent inflexibles.

N'écoutant que leur haine, ils détinrent en prison, pour enquête, le **Phò-Mã** et le nommé **HÔNG**,

Quant à **HƯỜNG** et son fils (1), pour avoir voulu ajouter à leur faute un acte de trahison, ils furent immédiatement condamnés au bannissement et envoyés en exil à perpétuité, à 3.000 *lý* de la Capitale.

Les deux Ministres ne s'en tinrent pas là ; désireux de briser toute résistance, ils décidèrent la destitution de Sa Majesté **HIỆP-Hoà**.

- « Il faut, se dirent-ils, couper « feuilles et bourgeons » pour qu'aucune trace de ce complot ne demeure. Nous trouverons dans le Code pénal la justification de la déchéance du Roi.

« D'autre part, nous avons pour nous le chef des mandarins civils, le **Tham-Tri** du Ministère de l'Intérieur, ainsi que le commandant de la Citadelle.

« Mais il faut que nous soyons appuyés sur une force militaire importante. Pour cela nous allons recruter des soldats fidèles parmi la populace ; en les payant bien, nous pouvons être assurés de leur concours,

« Que tout ceci reste ignoré des mandarins de la Cour ; c'est là notre meilleure chance de succès ».

Puis le Général commanda escorte et palanquin pour aller rendre visite à son père.

Arrivé chez ce dernier, **TÔN-THẤT THUYẾT** lui dit :

- « Vous êtes un ancien mandarin militaire et c'est grâce à vos vertus que notre famille a prospéré, et qu'en particulier, je suis parvenu au grade de Généralissime.

(1) Il s'agit du Prince **TUY-LÝ**, 11^e fils de **Minh-Mạng**, et de son fils, le Prince **HƯỜNG-THIỆT**.

Le nommé **HÔNG**, qui fut jeté en prison; puis décapité en Décembre, est **HÔNG-SÂM**, alias **HƯỜNG-SÂM**, 6^e fils du Prince **TUY-LÝ**.

« Depuis la mort de notre Saint Empereur j'ai dû prendre en mains toutes les affaires de la Cour. Aussi tous les mandarins sans exception ont pour moi des sentiments de vénération et même de crainte respectueuse.

« Si le Roi actuel a réussi à monter sur le trône, n'est-ce pas grâce à nous qui l'avons aidé de toute notre puissance ?

« Cependant il prête l'oreille aux calomnies de mes ennemis et est maintenant sur le point de me charger de chaînes.

« Il est très vrai, mon père, qu'on ne nourrit pas un tigre sans de grands dangers.

« Aujourd'hui le Roi ne mérite plus de ménagements et à son égard je dois suivre l'exemple historique de Bái-Công.

« Vous voyez, mon père, que nous devons agir nous-mêmes pour nous rendre dignes de la protection de nos ancêtres ».

Le vieux mandarin, montrant alors à son fils le pour et le contre de ses projets, lui répondit :

— « Le peuple doit avoir un Roi, comme la pagode un chef des bonzes.

« Si nous destituons l'Empereur sans nous être assurés de l'accord des autres mandarins, nous courons à notre perte ; nous serons poursuivis pour crime de lèse-majesté, et les membres de notre famille, jusqu'à la troisième génération, seront punis de mort ou dispersés dans les régions lointaines ».

TÔN-THẬT THUYẾT répliqua : « Ne craignez rien, mon père, la Cour sera entièrement pour nous ; quant au peuple, des soldats choisis avec soin l'obligeront à se soumettre ».

Sur ce, le frère cadet du Généralissime, enthousiaste, promit de recruter 1.000 volontaires parmi les vagabonds de **Nguyệt-Biểu**, de **Kim-Long** et de **An-Cừ**, parmi les gueux, sans feu ni lieu, de **Văn-Giang**, de **Bao-Vinh** et de **Phồ-Lữ**.

- Ce fut chose facile ; désireuse de trouver travail et renommée, toute la canaille s'engagea volontiers.

Le père et le fils enfin d'accord, **TÔN-THẬT THUYẾT**, au bout de quelques jours, rentra à la Citadelle à la tête de cette nouvelle troupe de soldats, et alla s'ouvrir de ses intentions au Marquis, mandarin couvert de gloire, et toujours en activité de services, en lui demandant de veiller aux agissements des suspects et des faux flatteurs.

Le Quan **HẦU** promit toute son aide à la cause du Généralissime.

Tout le personnel des six ministères prit également son parti.
Seul le Grand Ministre **TRẦN** demeura hostile :

— « La Cour entière, dit-il, est soumise à trois potentats qui sont le **Duc TƯỜNG**, Monsieur **TÔN**, et aussi le vantard de Vice-Général.

« Les civils, aussi bien que les militaires, leur obéissent.

« Bien qu'il n'y ait pas eu lutte ni rivalité ouvertes, sous le prétexte de répression ils ont déjà massacré des familles entières.

« Non contents de tuer les hommes, ils ont jeté en prison leurs femmes et leurs enfants pour leur faire subir les pires supplices. Beaucoup y sont encore

« Quant à moi, je suis vieux ; qu'on me laisse tranquille ; si les mandarins civils et militaires de la Cour sont libres de les suivre, moi je ne les imiterai pas ».

Ayant ainsi fait allusion aux précédents événements, Monsieur **TRẦN** raconte sa vie passée :

— « Venu depuis longtemps en Annam, j'ai réussi, dans cette Cour du Sud, à gagner la confiance et la faveur de l'Empereur ; il m'a nommé Premier Ministre.

« Mais, par malheur, le Saint Empereur est mort tout récemment, et depuis, à la Cour, trop de chefs ont usurpé le pouvoir.

« Au dehors des brigands (1) nous menacent,

« Cependant qu'à l'intérieur règne la discorde ;

« Chacun prétend être le meilleur et présente les ruses de guerre les plus habiles,

« Mais personne n'a pu empêcher la défaite honteuse de **Thuận-An**, et tous, d'un commun accord, ils ont capitulé.

« Aussi, maintenant, je me désolidarise d'avec tous ces Messieurs de la Cour,

« Je suis vieux, usé ; qu'on me permette de vivre en paix dans ma retraite ».

La colère des trois chefs du complot fut terrible,

Ils cherchèrent aussitôt à supprimer le vieux gênant.

Et pour cela, se partagèrent la besogne en faisant en sorte de garder en état d'alerte les soldats de la Cour, et aussi la populace nouvellement recrutée.

On était en hiver ; la pluie et le vent faisaient rage.

Aux environs de minuit, le Quan HÂU, portant à la main le bâton de commandement que lui avait remis le Généralissime, sortit de la Cita-

(1) Les Français

delle à la tête de ses mercenaires, et se dirigea vers la demeure du vieux Ministre **TRẦN**.

Les soldats avaient allumé un grand nombre de flambeaux et de torches.

Ils appelèrent le vieux mandarin et lui intimèrent l'ordre de sortir et de se soumettre.

Hélas ! Le drame rendu encore plus lugubre par la nuit pluvieuse, fut brutal et rapide.

Aussitôt que **TRẦN** eut descendu quelques marches, il fut assassiné dans une mêlée bruyante où personne ne put reconnaître le meurtrier.

La famille éplorée poussait des cris, des lamentations à fendre le cœur.

A qui se plaindre ? Le Ciel, lui-même, faisait la sourde oreille ; et pourtant c'était là un crime flagrant. Mais les auteurs étaient bien difficiles à atteindre !

Le cadavre laissé sur place, un des fils courut se plaindre aux deux chefs du *phủ*, le *Phủ-Đoãn* et le *Phủ-Thừa*, pour que cette affaire fût instruite le plus vite possible.

— « Messieurs, au milieu de la nuit des assassins ont fait irruption dans notre maison, portant des torches, des flambeaux, et aussi nombreux qu'une armée.

« Nous croyions que c'étaient des pirates attirés par nos soi-disantes richesses, mais ils ont frappé à la porte, appelant notre père pour qu'il vienne solennellement prendre connaissance de l'Ordonnance Royale qui le convoquait au Palais.

« Hélas ! ce n'était là qu'une ruse pour l'assassiner traîtreusement.

« Comme nous ne comprenons pas la cause de ce crime, nous nous en rapportons à votre justice ».

A ces mots, le *Phủ-Thừa* fut frappé de terreur ; il conseilla au *Cậu Ấm*, fils de **TRẦN**, de s'adresser directement au Ministre de la Justice :

— « Je ne procéderai pas à l'instruction de cette affaire, ajouta-t-il, mais je vais aller chez vous, saluer le corps de votre malheureux père.

« D'après moi, Son Excellence a été la victime d'un acte de piraterie, ou encore peut-être d'une basse vengeance.

« Soyez courageux, rentrez préparer les funérailles, et par la suite la justice décidera.

« Ceux qui sont inhumains, au point de tuer leurs propres frères, subissent inévitablement le châtement de leurs fautes.

« Le cœur des criminels est inaccessible à la pitié, comme s'il ressemblait à une rivière profonde dont les bords seraient abrupts ; mais les méchants sont toujours punis ; ayez confiance !

« Je compatis à votre douleur ; je me rends compte combien vos entrailles doivent être déchirées par cet affreux malheur, mais, courageusement, soyez bon fils et bon sujet.

« Les héros sont souvent malheureux, tandis que les courtisans ne le sont jamais.

« Combien je vous plains, vous que je considère comme mon jeune frère ».

Ayant compris les sages conseils du **Phủ-Thừa**, le pauvre fils de **TRẦN** s'en retourna chez lui pour préparer les funérailles de son père.

Tous les membres de la famille, tous les gens du voisinage, étalent là, pleurant à chaudes larmes, criant, se lamentant à haute voix :

— « Qui aurait cru qu'un dignitaire si chargé d'honneurs pût avoir une telle fin.

« Seuls des ordres de la Cour ont pu amener les assassins à déchirer le corps du mandarin **TRẦN** avec tant de sauvagerie

« Lui, une Colonne de l'Empire, subir maintenant cette abjection, quelle affreuse chose ! (1)

« Que le Ciel nous aide à démasquer les criminels » !

Le fils de **TRẦN**, alors, fit entendre des paroles de consolation, disant qu'il était vain de s'affliger aussi bruyamment, et qu'il valait mieux s'occuper des funérailles ainsi que les rites le commandent.

Parents, amis et gens du quartier, assistèrent en foule aux cérémonies funèbres, puis après trois jours, quand tout fut fini, la famille remercia tous ceux qui avaient pris part au deuil et chacun rentra chez soi.

Peu après, le Général ! **TÒN-THẬT THUYẾT** donna l'ordre aux chefs des 6 armées de redoubler de vigilance.

Il prescrivit en même temps au Général commandant militaire de la Citadelle, de faire garder, jour et nuit, toutes les portes ; de les sceller après les avoir fermées à clef, et de faire remettre, chaque soir, toutes ces clefs au bureau du Généralissime.

Ainsi la surveillance fut complète.

Et une nuit, à l'heure du Rat, vers la 3^e veille, il ordonna d'ouvrir la porte Ouest,

Et envoya dix mandarins subalternes avec deux compagnies de jeunes gardes royaux,

Dans la forêt où se trouvait **Kiến-Phước**.

Déjà l'opinion publique avait été préparée :

(1) Avoir le corps déchiqueté est pour, les Extrêmes-Orientaux le pire des malheurs, car dans le cercueil le corps doit être entier.

— « Les mandarins civils et militaires de la Cour sont partisans du choix de notre chef **TÔN-THẬT THUYẾT**, disait-on dans la Citadelle, car bien que vivant comme une plante sauvage en dehors du Palais, **KIÊN-PHƯỚC** a la valeur de l'aloës.

« En évoquant pieusement le souvenir de notre Empereur défunt, prions qu'il permette au jeune Prince de revenir parmi nous prendre place sur le trône d'Annam ».

Servilement tout le monde applaudissait à cette décision et la joie se répandait de tous côtés, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

Dans la nuit, cependant, le défilé de parade se dirigeait vers la demeure du futur souverain.

La route était mauvaise, parsemée de cailloux et de débris de porcelaine ; les mandarins, les soldats, les palanquins et chaises à porteurs avançaient péniblement, bien que stimulés par le Quan **HẦU** lui-même,

Pendant que, dans la campagne calme et silencieuse, les habitants dormaient profondément.

Aussitôt arrivés au Tombeau royal, l'ordre fut crié d'ouvrir les portes ; ce qui fut exécuté par les gens du lieu, tout tremblants de peur à la vue de ce cortège imposant de soldats et de palanquins.

Le Vice-Général rendit compte de sa mission au Prince **KIÊN-PHƯỚC** :

— « Tous les mandarins civils et militaires de la Cour, dit-il, vous prient d'accepter le pouvoir suprême, afin de ramener la paix dans le pays.

« Tous les mandarins supérieurs, les Ministres et les Colonnes de l'Empire ont délibéré à ce sujet, et m'envoient vous chercher.

« En leur nom, je vous prie respectueusement de monter en chaise à porteurs pour rentrer immédiatement à la Capitale ».

Le retour s'effectua à travers montagnes et forêts, si rapidement que déjà l'on traversait le bac de **Phường-Đức** (1) lorsque dans les villages avoisinants les tamtams annonçaient la fin de la cinquième veille.

Le temps était maussade, froid et pluvieux.

Aucun signal, aucun rassemblement de troupes pouvant attirer l'attention ; en dehors des remparts tout était calme, personne ne se doutait de ce qui se passait.

Pourtant, dans la Citadelle, les mandarins et les soldats préparaient activement la réception du nouveau Roi.

La Cour était impatiente d'agir au plus vite.

(1) Le bac de **Phường-Đức** se trouve en contrebas du croisement de la route de **Long-Thọ** et de la route du tombeau de **Tự-Đức**.

Le trône d'or et la chaise d'argent une fois remisés au Palais du Culte de la Rizière (**Tịch-Điền**), on prépara pinceaux et encriers.

Et tous, après avoir signé une adresse de fidélité au Roi **Kiên-Phước**, allèrent se prosterner devant les ancêtres pour les informer du nouvel état de choses.

Il faisait déjà jour ; mais bien que les deux coups de canon aient annoncé l'aube nouvelle, les portes de la Citadelle restaient encore fermées.

Que se passait-il ? Les habitants prenaient peur et criaient pour qu'on les laissât passer ;

Les hommes de service pendant la nuit, interpelaient leurs femmes : « Comment sortir d'ici, toutes les portes sont fermées ! »

Les petits marchands surtout étaient agités d'une crainte folle, et se lamentaient à qui mieux mieux.

C'est alors, seulement, que la nouvelle de tous ces événements parvint au Palais.

Sa Majesté la Reine-Mère dit à son fils :

— « Je crains que vous ne soyez dans l'obligation de vous démettre de votre titre royal et de rendre les attributs de votre pouvoir, trône doré et chaise d'argent ;

« J'ai peur pour vous, mon pauvre enfant ... » et elle ne pouvait s'empêcher de pleurer à chaudes larmes.

— « Hélas ! répondit le Roi, tous m'ont abandonné pour suivre les deux traîtres acharnés à me nuire ;

« Adieu, trône, adieu, palais fleuris aujourd'hui déserts ... »

A ces mots, les femmes et les concubines se mirent à crier de désespoir, donnant libre cours à leurs lamentations bruyantes.

Sur ce, des serviteurs du Palais entrèrent dire à S. M, la Reine-Mère que la cérémonie d'invocation aux ancêtres avait eu lieu pour que le Roi du Ciel abandonnât la personne de **Hiệp-Hoà** et permît au Prince **Kiên-Phước** de régner librement sur tout le royaume.

La Reine-Mère, affolée de comprendre combien les mandarins de la Cour étaient puissants, supplia de ne pas condamner le Roi **Hiệp-Hoà**, mais de le destituer purement et simplement en lui permettant de retourner vivre dans son ancienne demeure de prince :

— « Qu'on ne le punisse pas, dit-elle, car il est innocent ».

Cependant tous les mandarins se rangèrent, derrière les deux tyrans et après délibération, la peine des trois suicides fut décidée.

Dans l'après-midi ; les valets et les eunuques, obéissant aux ordres de la Cour, prièrent la suite du Prince cadet (**HIỆP-HOÀ**) de quitter le Palais.

Les femmes et les concubines royales sortirent les premières, criant, se lamentant à haute voix ; puis ce fut le tour des deux enfants du Roi, des autres membres de la famille et enfin des domestiques.

Des forces militaires gardaient toutes les issues, si bien que le Prince destitué fut bientôt seul.

Alors entrèrent les envoyés du Généralissime apportant les trois instruments de mort. (1)

Oh ! quelle pitié dut ressentir le peuple en apprenant la triste fin du pauvre Roi !

Le crime commis, le Duc laissa entendre que le Roi s'était suicidé volontairement et donna l'ordre de renvoyer le cadavre à la famille pour qu'on l'enterrât décemment.

Les deux enfants de **HIỆP-HOÀ** (2) furent exilés par delà les forêts profondes, jusqu'aux lointaines régions montagneuses où ils durent vivre dans des cavernes

Quelles souffrances pour ces malheureux !

*
**

A la Cour, cependant, de grandes réjouissances furent organisées. Ce n'étaient que banquets et joyeuses réunions ; où tous les mandarins civils et militaires étaient invités à fêter dignement l'heureux avènement.

De toutes parts les cris : « **Vạn Thọ** » ! saluaient l'homme béni du Ciel devenu le chef suprême du Royaume d'Annam.

Le nouveau Roi publia un édit octroyant un avancement de grade à tous les mandarins civils du premier au quatrième degré, à tous les mandarins militaires du premier au troisième degré.

Les six Ministres, les cinq Colonnes de l'Empire eurent également des promotions en titres et dignités.

(1) **TÔN-THẬT THUYẾT** et **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** daignèrent pourtant lui donner le choix entre plusieurs genres de mort et, un beau soir, lui présentèrent une tasse de thé, un poignard, un lacet de soie. — Refus énergique du roi, qui menace d'en appeler aux Français, cherche à fuir, crie à l'aide. Les assassins le saisissent, le couchent sur une table et lui ingurgitent de vive force le breuvage empoisonné. Son règne avait duré cinq mois (30 Novembre 1883). (MARCEL MONNIER ; *Le Tour d'Asie*, page 180).

(2) Son fils et son neveu.

Les mandarins subalternes, eux, reçurent des récompenses en nature, argent, étoffes, cadeaux divers...

Le peuple ne fut pas oublié. Un dégrèvement important de tous les impôts et de toutes les taxes fut décidé.

Les prisonniers même bénéficièrent d'une amnistie générale et l'on pardonna aussi bien aux plus grands criminels qu'aux simples délinquants.

L'Empereur exposa alors à la Cour ses idées relatives à l'envahissement du pays par les barbares d'Occident :

— « Si nous nous conformons, dit-il, à l'alliance décidée par mon prédécesseur, nous devons verser à nos ennemis de très fortes sommes d'or et d'argent.

« En nous soumettant aux Français nous allons au devant de nouvelles difficultés, car ils ont un cœur cruel et pernicieux et prétendent vouloir se venger de je ne sais qui, pour, en fin de compte, être les maîtres du pays d'Annam.

« Autrefois, ils ont aidé nos ancêtres à reconquérir leur royaume, mais est-ce une raison suffisante pour que, maintenant, nous leur versions tous nos impôts, pour, soi-disant, profiter de leur puissance (1) ?

« Il faut que vous sachiez, mandarins civils et militaires, que tous nos malheurs sont dus aux chrétiens.

« Les rois d'Annam, autrefois, s'opposèrent de toutes leurs forces aux progrès de la religion chrétienne parce qu'ils voulaient sauvegarder l'avenir du royaume.

« Maintenant nous sommes trop indulgents, et les chrétiens, par rancune, complotent en faveur des Français.

« Depuis quelques générations, nous voyons ces étrangers venir s'installer dans notre pays, vivre à nos dépens et mener une existence des plus aisées.

« Grâce aux chrétiens, ils sont au courant de tout, critiquent les actes de la Cour, et bien que ne quittant pas la Légation, ils désignent comme leurs plus grands ennemis quatre de nos principaux mandarins.

« Pourquoi connaissent-ils ces quatre personnages importants qui, eux, n'ont aucun rapport avec les pirates d'Occident, plutôt que d'autres mandarins civils ou militaires ?

(1) Autrement dit : pour subir le protectorat de la France.

« Le premier, le **Đế Ngô** (1), est un héros qui s'est maintes fois distingué au Tonkin dans les batailles les plus meurtrières.

« Le second, **Đế Soạn** (1), est un de nos meilleurs stratèges ; comme le **Đế Ngô**, il est originaire du Tonkin.

« Le troisième, **Ông Tiều**, est le chef militaire de la Capitale, mais il est également célèbre par sa grande connaissance des sciences occultes.

« Enfin, le Généralissime a la lourde charge des intérêts de l'État.

« Dans les débats il a une voix prépondérante, car ses arguments hardis font taire toute critique, surtout quand il s'agit de réprimer les complots. De plus, il est sans pitié à l'égard des traîtres et des amis des Français.

« Vraiment la situation intérieure de notre pays n'est pas tranquille, et tôt ou tard nous serons dans l'obligation de faire la guerre à nos ennemis.

« Déjà les chrétiens agissent de connivence avec les Français et parmi les mandarins de la Cour se trouvent quelques espions. »

L'ordre fut donné dans l'armée entière de pousser l'instruction des soldats, d'organiser des concours entre les chefs militaires ; pendant ce temps les mandarins civils veilleraient à la bonne marche des affaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume.

Le **Quan Tiều** fut spécialement chargé par le Roi de s'occuper de l'entraînement des troupes de la garnison.

Quand il pleuvait, les soldats devaient porter du sable pour remblayer les chemins.

Quand il faisait beau, ils s'exerçaient au tir à la cible et au maniement du fusil.

On approfondit les fossés et on consolida les remparts tout autour de la Citadelle.

Enfin, de nombreuses tranchées coupées de chemins stratégiques furent creusées dans tous les coins de la ville.

Au commencement de l'année *giáp-thân* (1884), jugeant que la situation de l'État devenait de plus en plus difficile, le **Quan Tiều** demanda au Ministère l'autorisation de retourner dans son pays natal.

Du Roi lui-même, il sollicita une permission d'un mois pour aller voir sa mère et ainsi remplir pieusement ses devoirs de bon fils.

Il promit à ses collègues, les mandarins civils et militaires, de revenir à la Capitale après un mois d'absence.

(1) Le Commandant **Ngô** et le Commandant **Soạn**.

Le Quan **TIÊU** partit le deuxième mois ; mais le quatrième mois les troupes françaises arrivèrent de partout, couvrant les mers et les fleuves, et le Vice-Général n'avait pas encore regagné son poste.

Alors le Roi lui fit donner l'ordre de revenir et d'exposer les raisons qui le retenaient dans sa famille :

— « Si quelque embarras domestique vous retient chez vous, vous auriez dû me l'écrire; vous me faites regretter de vous avoir généreusement accordé l'autorisation de rester un mois dans votre pays natal »

Pour que le Roi et les mandarins n'ignorent pas sa façon de penser, le Quan **TIÊU** répondit en ces termes :

— « Il n'y a pas que l'amour de ma mère qui m'empêche de prendre le chemin du retour. Mais je ne peux supporter la présence des pirates de Français, contre qui le Duc **TƯỜNG** ne veut plus que nous nous battions.

« Si maintenant ils manifestent de nouveau leur hostilité, c'est parce que des traîtres acceptent de faire ripaille en leur compagnie, flattent tous les étrangers, Nègres, Siamois, Anglais aux poils rouges, Malabars à peau de suie, les invitent à venir conquérir notre pays.

« La Cour comprendra mes raisons et m'excusera, j'en suis sûr.

« Déjà, après notre défaite (1), j'ai supporté courageusement ma honte.

« Maintenant, s'il nous fallait de nouveau combattre, nous serions encore vaincus et les moqueries des chrétiens redoubleraient de me voir dans l'obligation de me soumettre aux Français ».

En lisant cette lettre, le Duc, furieux, dit au Roi : « Le Quan **TIÊU** se révolte contre vos ordres et trompe votre confiance. Son orgueil l'a poussé à me calomnier outrageusement. Il ne faut plus qu'il reparaisse à la Cour. Qu'il soit banni à jamais dans les régions montagneuses du **Bình-Thuận** »

Ceci prescrit, le pauvre Quan **TIÊU** fut appréhendé et dut se constituer prisonnier.

Quelle pitié de voir encore un sujet fidèle victime de mandarins flageorneurs et rusés !

*
* *

Depuis la prise de **Thuận-An**, en l'année *mùi*, les pirates de l'Ouest avaient consolidé leurs positions en construisant, au bord de la mer, un camp fortifié entouré de remparts de pierres.

(1) Août 1883.

Ils avaient aussi obtenu de construire un palais sur les bords de la Rivière de Hué.

Au commencement de l'année *giáp-thân* (en 1884), ils adressèrent à la Cour d'Annam une requête aux fins de s'établir à *Trần-Bình-Đài* (1) pour, soi-disant, rendre les communications plus faciles entre *Thuận-An* et *Bến-Thủy* (2).

Ils s'offraient à payer au Roi le prix de la location du terrain et rappelaient qu'ils combattraient volontiers tous les ennemis de l'Annam partout où il faudrait employer la force des armes.

Le saint Empereur exposa aux Ministres son ressentiment :

— « Ne donnons aucune suite à cette demande, car c'est encore une ruse pour se fixer dans notre pays.

« Comment nous, Annamites, pourrions-nous supporter la présence continuelle de ces pirates ? »

Le Duc, se prosternant devant le Monarque, répondit :

— « Je supplie Votre Majesté et aussi toute la Cour de ne pas attacher une telle importance à ce petit coin de *Trần-Bình*.

« Il convient qu'en échange de leur alliance nous fassions semblant de leur témoigner quelque sympathie.

« Tous les lieux sacrés de l'Empire ne restent-ils pas notre propriété ?

« Si la moindre idée de trahison est cause de mon intervention, que l'Empereur du Ciel m'inflige immédiatement le supplice de l'écartèlement.

« Hélas ! le malheur a voulu que nous nous soumettions aux Français !

« Mais en mon for intérieur je souhaite qu'ils soient tous décapités et que leurs têtes soient pendues à des crocs.

« Ce n'est qu'après mûre réflexion que je vous fais connaître mon point de vue.

« Il est exact que les premiers Rois de notre dynastie ont pu reconquérir l'Empire grâce à leur aide militaire.

« Nous remboursons en ce moment une partie des dépenses supportées par les Européens.

« Déjà pour la paix du pays nous leur avons versé de grosses sommes d'or et d'argent.

(1) Appelé aujourd'hui le Mang-Cá (branchies de poisson).

(2) La Légation, aujourd'hui Résidence Supérieure et caserne.

« Croyez-moi, mes chers collègues civils et militaires, montrons-nous habiles diplomates et cédon's aux Français les terrains demandés de **Trần-Binh** et de **Trương-Định** ».

* * *

Vers le sixième mois de l'année *giáp-thân*, Sa Majesté **KIÊN-PHƯỚC** monta au Ciel. (1)

Les mandarins étaient très affligés de voir que la tranquillité de l'État était sans cesse menacée.

Le Conseil Secret fit alors monter sur le trône le jeune Roi **HÀM-NGHI**.
A son avènement le peuple entier faisait des vœux pour la paix,
On craignait que les brigands d'Occident n'usurpent le pouvoir.

Toutes ces allées et venues d'ambassadeurs, de commissaires, tous Amiraux ou Généraux, suivis de leurs troupes, étaient bien inquiétantes.

On les recevait partout ; en leur compagnie nos courtisans festoyaient jusqu'à l'ivresse et oubliaient peu à peu les malheurs du peuple d'Annam.

Le Généralissime invita chez lui les mandarins militaires de tous grades et leur dit :

— « Notre Empire et ses richesses nous appartiennent ; de même nos grades et nos titres de noblesse sont notre propriété ; il nous faut les sauvegarder pour les transmettre intacts à nos enfants.

« J'ordonne donc que nous nous préparions à chasser les Français.

« Que tous les camps, les compagnies, les régiments, soient en état d'alerte.

« Que tous les mandarins du 3^e et du 4^e degré, en service à la Cour, prennent un commandement aux armées.

« Tout d'abord nous allons bâtir une forteresse près de **Cam-Lộ** pour défendre les régions montagneuses du Nord ».

Ceci dit, l'ordre fut donné à tous les soldats de la province de **Quảng-Trị** de commencer tout de suite les travaux.

Ils coupèrent des arbres, taillèrent de lourdes pierres et, rapidement, la forteresse fut achevée,

On y porta le Trésor Royal, barres d'or et, d'argent, perles, pierres précieuses, diamants et ivoire ;

On y accumula vivres et argent en espèce ;

Et une école militaire fut immédiatement ouverte en vue de se préparer à combattre les envahisseurs.

(1) **KIÊN-PHƯỚC** mourut le 31 juillet 1884.

On admit à cette école, même les vieux retraités encore capables de servir.

En même temps, dans toutes les garnisons, l'instruction des soldats était poussée fièvreusement.

La tristesse fut grande, partout, quand on apprit que les brigands d'Occident s'étaient emparés de **Trần-Bình-Đài**.

Que de soucis, toujours, à cause des Français !

En conséquence, au commencement de l'année *ât-dậu* (1885), tous les travaux furent suspendus dans les pagodes et les tombeaux royaux.

Car il fallait vite creuser des tranchées, aménager des fosses garnies de bambous pointus,

Tenir poudre et balles toujours prêtes à riposter à l'attaque des ennemis européens,

Qui, visiblement, voulaient asservir la Cour d'Annam.

Le Généralissime appela le Duc **TỜNG** :

— « Vous et moi, dit-il, sommes les deux plus hauts dignitaires de l'État.

« Je crois, Excellence, que les circonstances sont graves ;

« Les brigands d'Ouest sont venus jusque dans nos maisons. Notre devoir est de prendre la tête du mouvement qui les en chassera.

« Tous les fonctionnaires sont sous nos ordres ;

« Nous devons faire acte d'autorité et montrer notre valeur de chefs.

« Comme Généralissime, j'ordonne à tous les militaires d'attaquer les Français ».

Le Duc, plus prudent, lui conseilla d'attendre encore :

— « Vous êtes, répliqua-t-il, de la Famille royale et devez agir pour sauvegarder la puissance de la dynastie régnante.

« Moi, qui ne suis qu'un fils de plébéiens, je donnerais volontiers ma vie pour la cause sainte ;

« Mais ne craignez-vous pas que nous puissions subir de graves revers ?

« Bien que protégée par des portes solides et de hautes murailles, la Citadelle supportera difficilement le poids de leurs boulets de canons.

« Souvenez-vous de la destruction des forts et des remparts, lors de la perte de **Thuận-An**, et de la démoralisation qui s'ensuivit.

« Que de tristesse dans le pays et que d'argent perdu en vain !

« Maintenant, si les combats se livrent dans la Citadelle même, la tranquillité de notre Saint Empereur sera menacée, et de ce fait, nos soldats se battront avec moins de sang-froid.

« Ne pouvons-nous pas, vraiment, essayer de nous entendre avec nos ennemis européens moyennant quelque argent, ou même quelque concession de terrains ?

« Néanmoins, si vous êtes persuadé que par la force de nos armes vous ramèneriez la paix dans le pays, je me tairai et n'oserai plus vous déconseiller d'agir ».

Le Généralissime trancha : — « Je suis le premier de la Cour Impériale.

« Mon devoir de fidèle sujet est d'assurer la paix du royaume en combattant les ennemis, d'où qu'ils viennent,

« Je jouis des faveurs du Roi, je dois m'en montrer digne. Et mon devoir m'est dicté par le Ciel même.

« Si les Français s'emparent de nos villes : si nous devons leur livrer toutes nos richesses, qu'aurons-nous à léguer à nos descendants ?

« Non, cette fois il faut nous battre énergiquement.

« Et si, par malheur, le sort nous est contraire, alors seulement nous pourrions nous résigner sans qu'aucun diffamateur ne puisse salir notre honneur de soldats.

« Assez tergiversé, il faut que nos troupes se tiennent prêtes ! »

Cependant les Français adressèrent à la Cour une lettre priant les mandarins civils et militaires et les principaux membres de la Famille royale, d'assister à une grande fête donnée au Palais de la Légation.

L'étonnement chez les Annamites fut grand, mais ils n'osèrent refuser, et, après avoir été autorisés par le Roi, ils se rendirent en foule à la Résidence, où un festin des plus copieux leur fut servi.

A la fin du repas, tout en levant son verre, le Général français dit à nos mandarins :

- « Nous sommes tous ici des gens de l'élite, aussi buvons joyeusement ensemble.

« Cependant, si l'Annam veut vivre tranquille, il faut qu'avant trois jours, nous soit versée une contribution de guerre de vingt mille barres d'or, de deux cent mille barres d'argent, et encore deux cent mille ligatures de sapèques de cuivre bien rangées dans des corbeilles de bambou tressé.

« A ces conditions seulement l'Annam connaîtra la paix (1).

« Je vois que tous vous avez répondu à mon invitation, mais pour-quoi le Général **THUYẾT** n'est-il pas ici, ce soir ?

« Ne manigance-t-il pas quelque ruse pour nous attaquer ?

« Eh bien ! s'il en est ainsi, nous irons le prendre chez lui le vingt-quatrième jour de ce mois-ci.

« Messieurs, puisque le repas est terminé, nous vous remercions ».

La-dessus, chacun rentra chez soi, les mandarins civils dans leurs Ministères, et les mandarins militaires dans leurs casernes.

Le Duc, lui, courut droit au domicile du Généralissime pour lui rendre compte des nouvelles exigences des Français :

— « Nous ne pouvons pas accepter cela, dit le Duc ; comptons sur le Ciel pour sauver nos maisons, notre honneur, notre situation ».

A ces mots, **TÔN-THẮT THUYẾT**, tout en tremblant de colère, répondit ;

— « Nos armées sont prêtes, pourquoi ne pas attaquer les Français avant qu'ils ne mettent à exécution leurs traîtres projets ?

« Je vais ordonner à mes troupes de reconquérir le territoire de **Trần-Bình**, d'occuper fortement les temples et les palais, et de chasser les Français des domaines par eux déjà conquis.

« Ils nous ont pris **Thuận-An** ; au Tonkin les provinces de **Tuyên-Quang**, de **Cao-Bằng**, **Thái-Nguyên** et **Lạng-Son** sont occupées par eux.

« Les destinées du pays dépendent maintenant de nous ;

« Si nous manquons de courage, c'en sera fait, à jamais, de l'indépendance de notre pays ».

Puis le Généralissime fit connaître son plan d'attaque.

Sur le front Sud, la flotte de guerre fut rangée avec ses marins et soldats, tous experts en boxe, canne et escrime.

A l'intérieur de la Citadelle, la garde royale prit ses postes de combat, les deux régiments d'élite **Kim-Ngô** au milieu, renforcés sur les ailes par deux compagnies de **Vô-Lâm** ; les nouveaux recrutés, moins habiles, occupant les bastions et les redoutes.

Près de la porte **Đông-Ba**, cinq régiments s'échelonnèrent le long des territoires de **Trần-Bình** et de **Trường-Định**.

(1) Cette partie de la complainte est assez fantaisiste. Le Général dont il est question ici est le Général DE COURCY, arrivé à Hué le 3 Juillet 1885 seulement. Chef de M. DE CHAMPEAUX, il s'installa à la Légation et y donna le 4 Juillet une grande soirée à laquelle assistèrent de nombreux dignitaires annamites. Avant lui, le Commandant des troupes françaises était le Lieutenant-Colonel PERNOT. Mais celui-ci demeurait au Mang-Cá et ne s'entendait guère avec le Résident-Général à Hué, Monsieur LEMAIRE (parti le 5 Juin 1885).

Plus loin, de la porte **Hậu** à la porte de An-Hoà, dix compagnies.

A la porte **Tả**, les cinq régiments de **Hồ-Oai**, intrépides comme le seraient des régiments de tigres.

La porte de Chánh-Tây fut défendue par une artillerie puissante, renforcée par des unités de nouvelles recrues, fidèles jusqu'à la mort.

A côté de la porte **Thượng-Tứ**, deux escadrons de la cavalerie royale étaient prêts à répondre au premier appel.

Enfin, à l'intérieur et à l'extérieur de chaque porte, un éléphant de guerre, monté par deux hommes, était de garde jour et nuit ;

Pendant que de l'autre côté du fleuve (1), les marins, dans leurs casernes, se préparaient fiévreusement aux combats à venir.

Quand arriva le dernier quartier de la cinquième lune (2), le Général donna l'ordre aux gouverneurs des prisons et aux juges de toutes les provinces de l'Annam d'accorder une amnistie générale à tous les condamnés.

On brisa les chaînes, on défit les cangues et on leur distribua argent et vivres.

Les prisonniers n'en revenaient pas, après tant de malheurs, d'être libres comme des oiseaux hors de leurs cages.

Mais après trois jours de ripaille et de beuverie, ils reçurent un sabre pour se battre, promus ainsi au titre de vrais soldats, ce qu'ils n'auraient précédemment pas pu devenir, même contre rançon de 100.000 barres d'or.

Le Généralissime leur fit lire l'appel suivant :

— « Je vous plains d'avoir été les victimes d'une mauvaise fortune.

« Vous, les gens raisonnables, savants ou lettrés qu'un accident fâcheux a menés en prison,

« Vous, les hommes d'esprit élevé, victimes de la débauche ou de la concupiscence.

« Pour vos crimes vous avez mérité la mort, mais le Ciel m'ordonne de vous gracier.

« Méritez cette faveur en vous engageant à combattre les Européens.

« Soyez braves, et quand la Nation aura retrouvé la paix vous aurez également votre part d'honneurs ».

(1) De longs hangars, qui servaient de casernes aux marins, s'alignaient, parallèlement au fleuve, depuis l'emplacement actuel de l'Hôtel Morin jusqu'au **Quốc-Học** (Lycée **Khải-Định**).

(2) C'est-à-dire fin Juin.

Les prisonniers, enthousiastes, demandèrent immédiatement à être incorporés dans les premières troupes qui monteraient à l'assaut des positions françaises.

Ce qui leur fut aussitôt accordé.

* * *

Le Généralissime satisfait rentra chez lui porter ces faits à la connaissance de son père :

— « Mon père, dit-il, je vais, cette fois, tenter un coup bien hasardeux ;

« A la Cour, nombreux sont les civils et les militaires désireux de négocier la paix avec les Européens ;

« Moi, je ne le veux pas.

« Je ne peux accepter qu'on verse à ces brigands autant d'or et d'argent, que je me constitue leur prisonnier.

« Je me battrai, dussé-je y trouver la mort.

« Les Français, certes, sont braves et généreux ; peut-être suis-je téméraire de vouloir les vaincre,

« Mais la haine qui m'anime est entretenue par ma conviction d'être entouré d'espions, à la Cour même.

« Je tiens à vous prévenir, mon père, que nos troupes sont déjà prêtes et qu'elles attaqueront l'ennemi le 22, dans la soirée.

« Le 23 (1) étant un jour néfaste, je ferai ouvrir le feu la veille, à une heure particulièrement favorable.

« Vous êtes vieux, vos cheveux sont blancs comme la soie, et bien que je sois le premier Général du royaume, vous n'avez encore joui d'aucune faveur.

« Mais si je réussis à reconquérir nos territoires perdus, vous serez nommé, à titre honoraire, mandarin supérieur, avec un brevet en caractères rouges revêtu du sceau d'or royal ».

Ayant bien compris les projets de son fils, le père du Généralissime se mit à pleurer :

— « Comme il est triste pour moi d'être vieux et impotent et de ne pouvoir, avec toi, marcher à la tête de nos armées.

« L'occasion est réellement propice pour vaincre, et toutes les batailles passées paraissent insignifiantes en comparaison de celle que tu vas livrer dans quelques jours ».

(1) Les jours néfastes du mois annamite, sont le 5, le 14 et le 23. On s'abstient, ces-jours là, de commencer toute entreprise importante.

Le père et le fils furent ainsi complètement d'accord,

Puis le Généralissime s'en retourna escorté par des *linh* fortement armés portant, pour s'éclairer, des lanternes de papier ou de verre.

Pour se rendre au Ministère de la Guerre, le cortège suivit le chemin qui mène à la porte de **Hậu-Bộ** (1).

Sur son cheval, **TÔN-THẮT THUYẾT** songeait au nombre incalculable de soldats et de chevaux qu'il avait sous ses ordres, à Hué même.

Il suppliait le Ciel et les Génies de lui donner la victoire.

Lui seul, et les militaires, hélas ! étaient bien décidés à combattre ; les mandarins des six Ministères et de tous les services publics semblaient les désapprouver.

Les troupes, heureusement, étaient prêtes à bondir sur les postes français ; les prisonniers même avaient le ferme désir de se conduire vaillamment.

Dès la deuxième veille, (2) après avoir pris un bon repas, les soldats annamites pénétrèrent en silence dans le Mang-Cá et prirent position devant le bastion de **Trần-Bình**.

A la troisième veille, les préparatifs d'attaque étaient terminés ; chacun attendait l'heure faste fixée par le Général en Chef.

Tout à coup, la quatrième veille venue, de tous côtés à la fois, les fusils, les canons, les obusiers se mirent à tonner, semant l'épouvante dans toute la Capitale.

Tous les regards se tournaient vers **Trần-Bình** et vers **Bến-Thủy** (3) où se concentrait le tir de nos canons.

Et dans la foule des spectateurs, des cris d'effroi, des lamentations répondaient au fracas des explosions.

Les femmes et les enfants couraient au hasard sur les chemins.

Nous autres, les hommes, nous avions bien du mal à nous éloigner du champ de bataille.

Mais quelle pitié de voir les devins aveugles essayer de fuir en tatonnant de leurs deux mains, alors que leurs pieds, comme paralysés, refusaient d'avancer !

Le Ciel était bas et couvert,

La lune, qui venait de se lever, était cachée derrière d'épais nuages.

(1) Près du Service de l'Agriculture.

(2) Vers 10 heures du soir, le 4 Juillet.

(3) Le quartier de Hué, où se trouve actuellement la Résidence Supérieure, s'appelait alors **Bến-Thủy**.

Les Français ne répondaient pas à nos coups ; ils étaient sans doute écrasés par nos obus (1).

Une estafette partit au galop, annoncer cette bonne nouvelle au quartier général.

Mais on ne se doutait pas que la foudre allait jaillir du sous-sol.

Brusquement des mines sautèrent sous les pas de nos soldats qui se dirigeaient vers **Trường-Định**.

Nos meilleurs soldats périrent ainsi en grand nombre.

Durant ces premières heures de combat nous avions tiré tellement de coups de canon que bientôt la poudre manqua.

On rendit compte de cet état de choses au Duc **TƯỜNG** qui se mit dans une grande colère :

— « Que sais-je, moi, de toutes ces histoires de poudre et de boulets ! Allez à **Hậu-Bộ** (2) demander au Général de faire lui-même les recherches.

« Je suis comme un oiseau égaré, et ne sais plus que faire ;

« Si nous sommes victorieux, je resterai, mais si nous sommes battus je m'en irai loin d'ici »,

Puis il ordonna à ses gens de préparer un palanquin, et suivi par de nombreux cavaliers et fantassins, il se rendit au Palais, faire son rapport au Roi :

— « Sire, dit-il, je me permets de vous informer que cette guerre durera sans doute encore longtemps.

(1) Le 4 Juillet, dans la journée, tous les canons annamites avaient été pointés vers la partie centrale du Mang-Cá, où campaient les 800 Zouaves et les 100 Chasseurs à pied arrivés du Tonkin la veille, 3 Juillet.

A minuit, 1.400 prisonniers, armés sur l'ordre de **TÔN-THẬT-THUYẾT**, firent irruption dans le camp après avoir égorgé quelques sentinelles. Il y eut, dans la nuit, des corps à corps acharnés, rendus encore plus meurtriers par le tir des canons annamites qui vers minuit ½ se mirent à « taper dans le tas ». Mais les soldats français bien vite s'organisèrent ; après avoir repoussé l'attaque, ils se groupèrent, au commandement de leurs chefs, à une centaine de mètres de là, à l'abri des remparts de la Citadelle.

Les artilleurs annamites ne recevant aucun ordre d'avoir à modifier leur tir, continuèrent jusqu'à 4 h. du matin à arroser de leurs boulets le même endroit, où il n'y avait plus personne.

L'artillerie française — 4 canons de 80 et 3 canons-révolvers — fut presque immédiatement mise hors de combat ; d'autre part les Zouaves ne ripostèrent guère avant qu'il ne fit jour. D'où cette erreur du commandement annamite d'interpréter le silence des Français comme dû à un écrasement général de nos soldats.

(2) Le quartier général de **TÔN-THẬT-THUYẾT** s'était installé près de cette porte.

« Nous vous supplions de quitter le Palais pour aller vous mettre à l'abri hors de la Citadelle, car de tous côtés les balles sifflent et filent plus rapidement que des flèches.

« Ici, il n'y a plus de tranquillité possible pour Votre Majesté, il faut partir ! »

Le Roi était terrifié par le grondement des canons et le crépitement des coups de fusils.

Bien qu'assis sur son trône d'or il fondit en larmes, appelant à son secours l'Empereur du Ciel pour que la Famille impériale et la Nation entière puissent continuer à vivre dans la paix.

Hélas ! depuis un an à peine il était Roi ; il n'avait encore rien fait pour la prospérité de son royaume, et maintenant le pays était victime de la guerre voulue par ces brigands d'Européens.

Sa Majesté, continuant à verser d'abondantes larmes, ordonna d'emporter l'épée d'or et le sceau royal.

Son règne glorieux allait-il finir ? un avenir malheureux semblait vraiment s'ouvrir devant lui.

On organisa le départ avec l'apparat habituel : chaise à porteurs, grands éventails, parasols jaunes.

Devant marchaient des gardes du corps, puis les **Kinh-Tât** (1), tous bien armés ;

Puis les valets de pieds, les serviteurs, les femmes de la Cour, les eunuques ;

Et enfin, les soldats, fils de hauts mandarins, les soldats, membres de la Famille royale, et encore des gardes du corps à la livrée de brocart.

Telle était composée la suite de l'Empereur.

Deux bataillons, dénommés Ngô et **Truong**, réputés pour leur dévouement à la personne du Roi, se mirent également en route pour protéger la colonne des fuyards.

Au signal donné toute la troupe s'ébranla dans un ordre imposant, les officiers s'occupant de rendre le chemin libre en avant et sur les côtés.

Quand on arriva à la porte de l'ouest, le tonnerre des canons français devint encore plus assourdissant.

De toutes parts, dans les hameaux environnants, s'élevaient les pleurs, les lamentations des habitants.

Les cris des poulets, les aboiements des chiens s'ajoutaient au tumulte.

(1) En quelque sorte des soldats du Génie, chargés d'assurer le passage de la colonne.

Le Roi pleurait à chaudes larmes, ne pouvant concevoir que lui, Fils du Ciel, courût ainsi de tels dangers.

On traversa la rivière de **Kê-Vạn** (1) que les mandarins et les soldats durent passer à gué.

Et bientôt on atteignit la Mission Catholique.

Là, le Duc montra son cœur pervers.

Il ordonna au cortège royal d'entrer à la Mission (2) pour se reposer et y attendre un jour plus faste avant de recommencer le combat.

Entendant de pareils propos, l'officier du corps de garde de droite dégaina aussitôt son sabre pour en frapper le traître :

— « Soldats aux uniformes de brocart, cria-t-il, en avant ! Conduisons le Roi le plus loin possible de la Citadelle.

« Rentrer à la Mission, c'est livrer Sa Majesté elle-même aux Français ».

A ces mots, le Duc, transi de peur, courut se cacher dans l'église des catholiques.

L'officier commandant l'arrière-garde et l'officier commandant le corps de droite déclarèrent :

— « Nous sommes ici les deux seuls mandarins de la Cour, c'est à nous de donner des ordres : en avant ! »

Dans la matinée l'escorte royale arriva près de la pagode de **Thiên-Mụ** (3) où l'on s'arrêta un moment pour regarder en arrière la ville en flammes, les palais et les maisons déjà tout effondrés.

Continuant à avancer, le cortège fut bientôt au Camp des Lettrés.

Les dames de la Cour et leurs servantes, nu-têtes sous le grand soleil, pleuraient à chaudes larmes, se lamentant sur leur triste situation, maudissant ces Européens sanguinaires, responsables de leurs malheurs présents.

Le Roi, lui-même, ne pouvait retenir ses pleurs, tellement il se sentait abattu de désespoir et d'inquiétude.

Le commandant des troupes respectueusement lui dit :

— « Que Votre Majesté prenne patience et se tranquillise,

« Nous sommes déjà loin de la portée des canons et pouvons prendre quelque repos.

« Il convient aussi que nous examinions la situation avec plus de calme.

(1) Le canal, en face de la porte Ouest, à 400 mètres plus loin que la station de Kim-Long.

(2) Aujourd'hui chrétienté de Kim-Long.

(3) Dite pagode de Confucius.

« Certes, nous avons été battus ; mais qui aurait pu se douter d'un tel stratagème de la part de ces barbares :

« Nos canons avaient bien démoli les positions de **Trần-Bình** et nous pouvions croire que tous les occupants français étaient tués.

« Hélas ! ils avaient creusé des cavernes (1) et tranquillement, bien à l'abri, ils mangeaient et buvaient sans crainte aucune.

« Notre tir n'eut en réalité aucun effet.

« Les balles et les boulets tombaient n'importe où, trop près, trop loin, allant même jusqu'à **Tiên-Nộn** (2) semer la mort parmi les habitants paisibles de ce lointain village.

« Du côté de Bao-Vinh, ce fut encore plus terrible ; la population horrifiée ne savait plus où fuir ; les têtes étaient arrachées, les cheveux brûlaient...

« Quelle horreur ! seuls les nôtres périrent dans cette sanglante bataille ».

* * *

Le 23, au matin, quand il fit vraiment jour, les pirates d'Occident commencèrent à sortir de leurs abris.

Ils montèrent tout en haut des remparts d'où ils se mirent à tirer sur le Palais du Roi, sur les maisons des mandarins, sur les casernes, sur les troupes massées pour les combats.

Les balles allaient semer la mort jusque dans les quartiers et villages des faubourgs.

Le Ciel abandonnait visiblement les héros annamites, à qui il ne restait plus qu'à se sauver bien vite pour ne pas tomber sous les coups des traîtres.

Depuis l'aube jusqu'à l'heure *tí* (3), les Français avaient tout balayé, et maintenant leur drapeau flottait sur le Cavalier du Roi.

A sa vue, les Annamites demeuraient étourdis de désespoir.

Comment ? la lutte avait duré quatre heures à peine, et déjà la Nation était perdue !

Des deux côtés de la rue menant au Nouveau Marché (4), les morts, pêle-mêle, jonchaient le sol.

(1) Des tranchées.

(2) Village en face de Bao-Vinh.

(3) Dix heures du matin.

(4) Actuellement la rue Paul-Bert.



Là-bas, de l'autre côte du **Huong-Giang**, l'incendie s'étendait jusqu'au **phủ** (1) de **Thừa-Thiên**.

Les pauvres habitants, affolés, couraient sans savoir où se cacher, Après avoir pris la Citadelle, les Européens pillèrent la ville.

Ils incendièrent les bâtiments militaires, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Guerre, fusillant ceux qui faisaient mine de les en empêcher.

Ils jetaient au feu toutes nos armes, tout notre matériel de guerre ;

Nos objets les plus précieux, en or, en argent, en ivoire, étaient sacagés ou détruits.

Lorsque les magasins à bois et les ateliers d'État de menuiserie brûlèrent, les flammes jaillirent de tous côtés, et la colonne de fumée monta jusqu'au Ciel.

Les chemins étaient coupés par ces incendies ; on ne pouvait plus ni avancer ni reculer sans risquer les coups de fusils des Français. Quelle injustice !

(1) La caserne de la Légation, des cinq heures du matin, fut entourée par des milliers d'Annamites excités, poussant des cris de mort, la plupart armés de lances et de fusils. La porte du quartier était fermée et retenue par des madriers pour mieux résister à la poussée des assaillants. De l'intérieur, les soldats français tiraient sur tous ceux qui voulaient franchir les murs d'enceinte. Mais d'heure en heure la situation devenait plus critique. Le commandement, vers huit heures, décida une contre-attaque pour dégager la porte et, si possible, repousser la foule vers le fleuve. A un signal donné, les madriers furent enlevés, la porte brusquement ouverte et onze volontaires, sous la conduite d'un Sous-Lieutenant, se précipitèrent sur les assaillants, déchargeant d'abord leurs fusils, puis, résolument, « fonçant » à la baïonnette sur ceux qui faisaient mine de résister. L'effet produit par l'apparition de ces 12 démons, fut terrifiant. Dans un long cri de terreur, toute cette foule s'enfuit vers le fleuve, renversant et piétinant les femmes et les enfants qui s'étaient mêlés aux soldats annamites. Arrivés au fleuve, les fuyards se jetaient à l'eau pour échapper si possible à la mort, mais un très grand nombre d'entre eux se noyèrent dans leur affolement.

Un Annamite, témoin de cette scène, m'a raconté que les têtes dans l'eau étaient si rapprochées l'une de l'autre qu'on ne voyait plus le fleuve.

Profitant du désarroi de la foule, deux soldats et un caporal réalisèrent l'exploit suivant : arrivés près du fleuve, ils se détachèrent du groupe de leurs camarades et à coups de crosses et de baïonnettes ils se frayèrent un chemin jusqu'à la première caserne des marins (à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la bibliothèque des A.V.H.) ; arrivés là, le caporal prit une boîte d'allumettes et mit le feu à la paillotte du toit. En un clin d'œil tout flamba et l'incendie bien vite se propagea d'un bâtiment à l'autre jusqu'au **phủ** de **Thừa-Thiên**.

Puis les trois marsouins rejoignirent sans une égratignure.

Les gens riches, les princes, les grandes dames voulaient à tout prix quitter la capitale pour aller se cacher à la campagne.

Le long du fleuve, ce n'était que cris et pleurs à vous déchirer les entrailles.

Ces coquins de sampaniers, profitant du malheur de tous, exigeaient des sommes exorbitantes pour transporter les fuyards d'une rive à l'autre.

Les uns leur laissaient des barres d'or, des bijoux en argent, d'autres offraient des pièces entières de soieries.

La peur des armes à feu des Français faisait perdre la tête à tout le monde.

Beaucoup fuyaient loin de la Citadelle, les mains vides, criant comme des insensés, abandonnant tout, maisons, bijoux, tissus de soie, de satin, de tulle et de brocart.

Brusquement victimes d'une guerre dont ils ignoraient la cause, les Annamites rendaient les Français responsables de leurs malheurs et ne pouvaient autre chose que gémir et pleurer.

Pourquoi le Ciel favorisait-il ainsi nos ennemis ?

Les mandarins et les soldats s'étaient enfuis les premiers ; les gens du peuple se sauvèrent en dernier lieu.

Laissant là leurs biens, riches comme pauvres se dirigeaient, en courant, qui vers An-Hoà, qui vers les montagnes de l'ouest.

La porte de droite brûlait encore ; tout contre elle, les maisons, les crèches, les étables étaient entourées de flammes ; il fallut chercher une autre issue.

Beaucoup montèrent sur les remparts pour descendre à l'extérieur à l'aide de cordages.

Mais nombreux furent ceux qui, dans leur affolement, tombèrent et périrent noyés.

Chacun se plaignait des grands mandarins qui n'avaient pas prévenu la population.

Ils étaient réellement responsables de la mort d'innombrables innocents.

Ils n'avaient pas su régler le tir de nos canons qui tuèrent ainsi plus d'Annamites que les fusils des Européens.

Maintenant il fallait fuir, fuir, en emmenant seulement sa femme et ses enfants.

Les uns appelaient leurs aïeux, leurs pères ; les autres cherchaient partout leur famille,

Lorsque le tonnerre des fusils et des canons se rapprochait, tous se sauvaient au hasard, comme une volée d'oiseaux ;

Les tailleurs perdant leurs ciseaux, leurs aiguilles ;

Les forgerons, leurs marteaux et leurs tenailles ;

Les menuisiers, leurs ciseaux, gouges, scies et rabots. Comment travailler dorénavant ?

Les scieurs de long, leurs scies et leurs limes d'affutage,

Les orfèvres abandonnant leurs pierres de touche et leurs balances.

A quoi reconnaîtrait-on plus tard le titre du véritable or ?

Les incrusteurs laissant en plan les papillons, les chauves-souris de nacre, les coquilles et les ciseaux. Que tout cela faisait pitié !

Les fabriquants de peignes, de miroirs, errant sur la route ;

Les fabriquants de parasols et d'ombrelles, les sabotiers, les cordonniers, les brodeurs, les artisans en objets votifs, les peintres quittant leurs ateliers et s'en allant, pleurant, se lamentant le long des chemins ;

Les sorciers fuyant sans leurs tam-tam et leurs cymbales ;

Les bonzes, sans leurs habits de cérémonie ;

Les magiciens sans leur épée enchantée, leur crécelle et leur clochette.

Comment maintenant pourraient-ils effrayer les démons ?

Les pythonisses abandonnant leur table magique. Comme les esprits des morts et les génies familiers étaient à plaindre !

Mais les plus malheureux furent sûrement les devins aveugles qui ne savaient où diriger leurs pas.

En groupes serrés, ils partirent les derniers, imitant les mandarins, les soldats et toute la population, abandonnant, eux aussi, leurs maisons incendiées, pour ne pas être tués par les balles aveugles des maudits fusils français.

* * *

Le Généralissime était sorti par la porte de l'Ouest.

Les grands chefs, ĐẾ NGÔ et ĐẾ SOẠN s'étaient conduits en vrais héros, combattant avec acharnement,

Mais que faire contre la volonté du Ciel ?

Le Commandant SOẠN fit arrêter ses soldats devant la caserne des Anh-Danh (1). Là il se battit avec bravoure et hardiesse, et obligea l'ennemi à reculer.

(1) École militaire pour les fils des mandarins supérieurs.

Près de lui, le Commandant NGÔ, à cheval, le sabre brandi, coupait les têtes de ses adversaires et les forçait à rompre.

Mais, en sortant de la Citadelle, il pleurait, criait, ne pouvait se retenir de blasphémer. Tout le monde avait les larmes aux yeux :

— « Terre et Ciel, soyez témoins de notre malheur !

« Notre pays d'Annam a perdu sa Capitale.

« Les soldats, les mandarins et le Roi lui-même, se sont enfuis devant les ennemis.

« Qui gouvernera le peuple dorénavant ?

« Hélas ! les bons serviteurs ont été rares parce que depuis longtemps nous vivions dans le malheur ».

* * *

Le Généralissime, désespéré, suivi de ses soldats et de ses serviteurs, s'en alla, lui aussi, vers le Camp des Lettrés, où il rencontra le Roi et les Dames de la Cour.

Tout en pleurs, il s'agenouilla devant le Souverain en le priant de lui permettre de s'expliquer :

— « Ô Sire ! j'espérais qu'en entreprenant ce coup de force contre les Européens, je sauverais le royaume et y ramènerais paix et tranquillité.

« Mais le Ciel n'a pas voulu favoriser nos armes. A peine le combat était-il commencé que déjà la Capitale était perdue.

« Nous avons été odieusement trahi, et maintenant, Votre Majesté et nous, vos sujets, nous sommes malheureux.

« Votre règne n'a duré que deux ans pendant lesquels, avec grande sagesse, vous avez dirigé toutes les affaires du royaume.

« Je suis indigne de vous avoir si mal servi, et, après m'être prosterné cent fois, j'implore de votre justice d'être livré aux bourreaux.

« Que l'on me fasse subir le supplice des cent plaies, puis que, pour l'exemple ; mes os soient rompus et ma tête pendue à un croc.

« Maintenant que je me suis expliqué, j'attends la mort avec impatience ! »

Sa Majesté HÀM-NGHI répondit alors :

- « Les brigands de l'Ouest se sont emparés de notre Citadelle ;

« Aussi, quelle honte de reparaitre devant les chrétiens et devant les Français !

« Certes, je désirerais rentrer dans mon Palais, mais je ne pourrais y supporter les moqueries de ces étrangers.

« En ce moment le sort de notre pays dépend de la volonté du Ciel.

« Par mesure de haute bienveillance, je vous pardonne, car vous êtes un de mes sujets les plus fidèles, un des plus loyaux serviteurs de la nation ».

Entendant ces paroles, le Généralissime tressaillit de joie,
Sur ces entrefaites son vieux père arriva au Camp des Lettrés.

Quel ne fut pas leur bonheur de se rencontrer tous deux sains et saufs.

— « J'ai été victime de la trahison, dit Son Excellence **TÒN-THẬT THUYẾT** en pleurant amèrement.

« Maintenant, que va devenir notre famille si nous devons tous fuir dans la montagne ?

« Il nous faut, pourtant, en brûlant les étapes, chercher une retraite plus sûre.

« Nous pouvons nous estimer heureux d'avoir pu sauver notre Auguste Roi.

« Notre honneur, au surplus, demeure intact, car nous avons été des mandarins entièrement dévoués au Trône d'Annam.

« Nous avons abandonné la Citadelle, mais je crois que nous n'avons pas perdu beaucoup de soldats et d'officiers.

« En vérité, tout cela ne serait pas arrivé si nous n'avions été trompés si outrageusement.

« Père, vous ne pouvez rester seul ici, car nos ennemis, ne pouvant m'atteindre, se vengeront sur vous.

« Ils pousseront les Français à vous rendre en partie responsable des récents événements,

« Et je ne pourrai vous protéger du fait que je dois accompagner le Roi, où qu'il aille ».

Le vieux père fondit en larmes :

— « Que le Ciel sauve le Roi **HÀM-NGHI**, répliqua-t-il.

« La route, dans les montagnes, sera dangereuse, coupée de torrents et de chûtes d'eau, et j'aurai peine à vous suivre, tellement je suis cassé par mon vieil âge.

« Mais qu'importe ma vieille carcasse si je puis ne pas quitter notre Souverain bien-aimé ».

Le Généralissime s'écria :

— Ô Terre ! ô Ciel ! vous êtes les témoins de notre malheureuse situation.

« Vous savez que nous avons été les victimes de la méchanceté de nos ennemis, et que nous devons fuir par monts et par vaux, au delà des horizons lointains,

« Aidez-nous de votre Toute Puissance ! ».

Puis il ordonna de se préparer et adressa à toute l'escorte quelques exhortations :

— « Suivons le Roi, avec toujours devant les yeux le caractère « Fidélité ».

« Notre honneur de soldat sera ainsi sauvegardé.

« Ceux qui ne sont pas encore mariés sont autorisés à rentrer dans leurs villages d'origine, pour y arranger leurs affaires de famille.

« Ils devront ensuite nous rejoindre au plus vite.

« Ceux qui sont les seuls soutiens de leurs parents, peuvent retourner près d'eux, sans se croire obligés de nous accompagner.

« Quant à mon père et à moi-même, nous resterons près de notre Souverain et nous le suivrons en exil, car telle est la volonté du Ciel ! »

* * *

On quitta alors le Camp des Lettrés et en toute hâte par le plus court chemin, on se dirigea vers le poste de garde des régions montagneuses. De tous côtés, déjà ce n'étaient que rivières et ruisseaux.

Adieu, les beaux palais aux salles somptueuses où, maintenant, devaient se prélasser ces maudits envahisseurs !

Vite, la colonne fuyait vers ce poste de montagne où les seules ressources proviendraient de la chasse.

Chacun s'apitoyait de voir le Saint Empereur subir de telles misères,

Le Généralissime, se prosternant devant le Roi, lui exposa la situation telle qu'il fallait la comprendre :

— « Nous ne pouvions plus rester à Hué ; le jour de notre départ m'a été fixé par le Livre des Oracles, et maintenant je vous suivrai à travers les forêts vierges.

« Si j'avais été traître à la Couronne, aurais-je quitté la Capitale et tout abandonné de la sorte ?

« Les pirates d'Occident se sont emparés de la Citadelle et nous devons tous, avec vous, fuir les multiples dangers de la guerre.

« La route sera longue avant d'arriver au pays des Moï et des Laotiens.

« A chaque arrêt nous devons nous reposer sur des lits de feuilles, et le soir, pour dormir, nous n'aurons peut-être que des blocs de pierre,

« Maudits soient les brigands de l'Ouest !

« Sire, il vaut mieux que les dames de la Cour, et leurs servantes, rebroussent chemin, car le voyage dans la montagne sera trop rude pour elles.

« Nous allons suivre des sentiers semés d'obstacles, de ruisseaux, de rochers, de ravins.

« Dans la forêt, nous ne trouverons jamais ni hameau ni maison ; seuls les cris des oiseaux et des singes peuplent ces forêts sauvages.

« Et puis, le voyage s'effectuera de jour, de nuit, sans aucun horaire tracé d'avance.

« Quelles angoisses pour les femmes, lorsque dans la nuit elles entendent le rugissement des bêtes féroces ! »

Le Roi, tristement, s'adressa à sa mère et aux dames du Palais :

— « Je dois m'éloigner provisoirement de la Capitale, mais il faut que vous, Mère, et vous aussi, mesdames, vous rentriez au Palais,

« Pour continuer à célébrer matin et soir le culte dû à mes glorieux ancêtres.

« Laissez-moi seul fuir dans la vaste forêt.

« Autrefois le roi Quang-Trung n'a-t-il pas, lui aussi, quitté la Citadelle, victime, comme moi, de la trahison de ceux dont l'histoire a flétri les noms ?

« Notre royaume du Nam-Viêt traverse à présent une période difficile ; elle ne sera que momentanée.

« Retournez, Mère, à la Citadelle ;

« Si l'on vous demande où je me trouve, ne répondez pas.

« Je vais dans la grande forêt capturer des éléphants, que j'obligerai à nous conduire au Laos, où je recruterai de nouveau de nombreux soldats :

« De toutes façons je me vengerai des Français, qui m'ont fait tant de mal ! »

Ainsi le Roi consolait sa famille éplorée et voulait la rassurer sur son sort !

La Reine-Mère l'interrompit : — « Non, je ne te quitterai pas malgré toutes les difficultés que nous aurons à surmonter.

« Je plongerai dans les ruisseaux et gravirai s'il le faut les hautes montagnes.

« Partout, dans la forêt impénétrable ou dans les gorges les plus profondes, je veux que mère et enfant, nous allions toujours la main dans la main,

« Je saurai, comme vous, me résigner à vivre dans l'isolement.

« Quelle tristesse serait la mienne de rentrer me morfondre, à Hué, dans ce grand Palais vide ! »

Le Roi HÀM-NGHI, tout en larmes, répliqua :

— « Mère, il est inutile d'avoir tant de chagrin ; il faut que vous retourniez à la Citadelle, car vous ne pourrez vraiment pas nous suivre sur la route des mille montagnes et des dix mille ruisseaux ».

Ainsi se terminèrent les recommandations et les adieux de la Reine-Mère et de son auguste fils.

Le Roi ordonna alors au Quan-Hầu (1) d'escorter les dames de la Cour, sur le chemin du retour, et de rester près d'elles au Palais.

Tous les autres mandarins, civils et militaires, restèrent pour accompagner le Saint Empereur dans sa fuite.

Les grands chefs étaient : le Général THUYẾT, le ĐỀ SOẠN, le ĐỀ NGÔ' et le ĐỀ HỒ (2), commandant le corps de gauche de la Citadelle (3). Ce dernier, depuis longtemps, commandait en même temps tous les valets de la Cour.

Vraiment, nous étions alors dans une période de décadence du fait que les pirates d'Occident avaient réussi à s'emparer de la Capitale, et à obliger notre Roi à fuir de la sorte.

L'Empereur HÀM-NGHI réunit les grands mandarins et leur exposa le but du voyage :

— « Maintenant nous allons pénétrer dans la verte forêt à la recherche d'hommes forts et expérimentés auxquels nous confierons la charge de reconquérir la Citadelle.

« Nous manquons de chefs militaires capables de vaincre les Français et de les obliger à se soumettre,

« Je prie le Ciel de nous protéger afin que nous n'errions pas en vain dans ces régions sauvages ».

(1) L'officier commandant l'arrière-garde.

(2) ĐỀ veut dire commandant supérieur, mandarin militaire du 3^e degré.

(3) L'armée chargée de défendre la Citadelle se divisait en 5 groupes : centre, avant, arrière, gauche et droite.

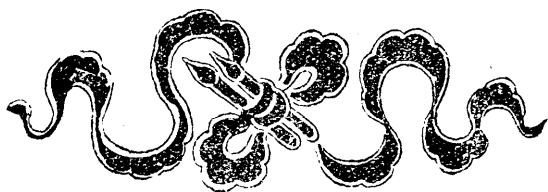
Le Généralissime, prenant le commandement de toute la troupe, cria d'une voix forte pour être entendu de tous :

— « Je rappelle que ceux qui ont la nostalgie du pays, qui veulent retourner près de leurs femmes ou de leurs enfants, peuvent encore nous quitter.

« Ceux qui nous suivront ne devront jamais se plaindre, ni pleurer,

« La route sera rude, mais par la suite, l'or, l'argent et les sapèques de cuivre, récompenseront les braves qui accompagneront Sa Majesté HÂM-NGHI.

« Et maintenant : En avant ! »





COMMENT LA MISSION CATHOLIQUE A SERVI LA FRANCE EN PAYS MOI

Par

Raymond LE JARRIEL

Administrateur-Adjoint des Services Civils.

Dans son livre sur la Mission PAVIE, le Capitaine CUPET rapporte les paroles, magnifiques dans leur simplicité, que prononça le R. P. GUERLACH en remettant tout ce qu'il possédait au vaillant explorateur à bout de ressources : « Voilà la construction de ma chapelle remise à l'an prochain, me dit-il en souriant, car il ne me restera rien pour payer mes ouvriers. Mais le Bon Dieu sait que c'est pour la France et me le pardonnera en faveur de l'intention ».

Les Missionnaires du Kontum ont donné davantage à la France qu'une somme d'argent, et il n'est pas exagéré d'affirmer que leurs épreuves, leurs souffrances et, pour beaucoup d'entre eux, le sacrifice de leur vie, ont constitué les fondements du Protectorat français en Pays M'oi. Les auteurs les plus autorisés pour formuler une appréciation : le Capitaine CUPET dans *la Mission Pavie* ; l'administrateur Henri MAITRE dans *Les Jungles moi*, se sont complus, dans leurs ouvrages, à l'attester.

Raconter très simplement les débuts de la Mission sur le versant laotien de la Chaîne annamitique, expliquer comment et pourquoi les Missionnaires furent amenés à s'établir sur le Bla, dans la plaine des Rongao, avec quel sens averti des réalités politiques ils reconnurent dans la tribu des Bahnar le milieu ethnique supérieur autour duquel il convenait d'agglomérer les autres races, avec quelle adresse et quel courage ils réussirent à sauver cette tribu particulièrement intéressante de l'extermination à laquelle elle était vouée par la pression simultanée de ses voisins Jaraï et Sédang ; avec quel succès ils réussirent, non seulement à tenir ces adversaires en échec, mais encore à les réconcilier

les uns les autres si profondément qu'à l'heure actuelle quantité de villages abritent dans leur maison commune des jeunes gens des trois races qui se considèrent comme des frères et le sont souvent effectivement ; avec quel désintéressement et quel patriotisme la Mission mit son influence et son prestige, qui étaient immenses, au service de la cause française que défendait la Mission PAVIE, et lui permit de précéder partout les tentatives d'occupation siamoises en 1891 ; dans quelles circonstances elle se porta au secours du Poste ROBERT en 1901, de la colonne ODEND'HAL en 1904 ; comment elle commença la pacification du plateau de Pleiku avec les forces de police dont disposait son Supérieur en qualité de Délégué officiel du Résident d'Attopeu : tel est le but de cet exposé.

Les moindres détails en seront tous empruntés aux récits du Capitaine CUPET et de l'Administrateur MAÎTRE ; il sera ainsi mieux satisfait au désir de ces deux vaillants explorateurs qui se sont faits tous deux un devoir de justice d'attirer l'attention sur la Mission du Kontum où a été pratiquée avec tant de générosité la belle devise des Missions Etrangères : « DIEU ET PATRIE ».

* * *

Franchissement de la Chaîne annamitique

Le voyageur qui s'arrête au sommet du col d'An-Khê peut aisément se représenter, en considérant tous les replis de la route et le décor tourmenté qui encadre le panorama de la côte d'Annam, dans quelles conditions pouvait se faire au temps jadis le trajet de Qui-Nhơn à Kontum. Avec un peu d'imagination il peut évoquer le passage majestueux des éléphants qui ont constitué jusqu'en 1912 le seul mode d'acheminement du courrier. Mais il ne saurait se faire une idée de l'itinéraire emprunté par les premiers Missionnaires, pour la raison péremptoire que, le col étant déjà connu des autorités annamites qui les pourchassaient, ils ont bien pris soin de l'éviter. Il est essentiel, en effet, de souligner que les persécutions exercées par l'Empereur **Tự-Đức** au milieu du XIX^e siècle ont été, sinon la cause de leur établissement au Kontum, dont la découverte constitue la première partie de ce récit, mais le motif qui les a décidés à quitter la côte d'Annam en vue de trouver un terrain sur lequel ils pourraient exercer leur ministère librement, et partant, avec plus de fruits.

Plusieurs essais avaient été tentés pour franchir la Chaîne annamitique. Une première expédition, par le Phú-Yên, avait échoué en 1842 ;



Planche I.

A gauche : Joueurs de
gong de Plei Bông Mohr
(Cliché Le Jarriel).

En bas : Le chef du
village de Plei Jodrap
(Cliché Le Jarriel).



ses auteurs, les RR. PP. MICHE et DUCLOS, reconnus, conduits à Hué, condamnés à mort, avaient été délivrés de justesse en Mars 1843 par la corvette française l'*Héroïne*. De nouvelles tentatives par le **Quảng-Ngãi** et le **Quảng-Nam** étaient demeurées aussi vaines. En 1848, Mgr, CUÉNOT s'était arrêté à l'idée de chercher un passage par, la province de **Binh-Định**, d'où il pouvait le plus facilement donner ses ordres et en suivre l'exécution. L'opération fut conduite de main de maître.

Mgr CUÉNOT commença par envoyer en reconnaissance un de ses collaborateurs annamites, le Diacre Đô, qui se mit au service d'un marchand d'An-Khê et parcourut de village en village la région de Plei Bông et celle de **Đakđoa**. Puis, il lui adjoignit un missionnaire français, le P. COMBES, avec mission d'atteindre « les contrées de l'Ouest » et d'y découvrir un emplacement favorable pour la fondation d'un séminaire où seraient formés les cadres de son vicariat apostolique.

Voyageant de nuit pour ne pas éveiller l'attention des autorités annamites, évitant les villages et les chemins trop fréquentés, la petite escorte eut la malchance de ne pas apercevoir assez tôt pour l'éviter un troupeau d'éléphants qui foula aux pieds dans sa charge un Annamite du convoi et jeta la consternation parmi les autres. Comme des pluies torrentielles et persistantes, survenues depuis le départ, avaient en outre transformé ruisseaux et rivières en torrents infranchissables, le P. COMBES jugea plus sage de rebrousser chemin pour reconstituer ses forces et renouveler l'aventure dans de meilleures conditions. Il avait compté sans l'humeur de Mgr. CUÉNOT qui le reçut fort mal.

« Puisque le mauvais temps dure encore, lui dit l'Evêque, je vous accorde quinze jours pour vous reposer ; après quoi vous repartirez. Et cette fois, n'ayez pas le malheur de revenir ». En même temps, pour assurer le succès de cette nouvelle tentative, il ordonna à un second missionnaire, le P. FONTAINE, de se tenir prêt à accompagner le P. COMBES.

« Quand les quinze jours fixés par l'Evêque furent expirés, les deux missionnaires, le Diacre Đô et quelques jeunes gens de la communauté, se remirent en route. Le Diacre n'était plus d'avis de voyager la nuit. Seulement, pour dissimuler autant que possible la blancheur par trop compromettante de leur peau européenne, MM. COMBES et FONTAINE reçurent préalablement un badigeon de couleur basanée. Leurs chefs respectifs furent couverts de chapeaux à forme d'éteignoir et leurs habits remplacés par des haillons de mendiants. Grâce à ces précautions traversèrent sans être reconnus toute la partie du **Binh-Định** qui les séparait du Pays des sauvages ». (1).

(1) R. P. DOURISBOURE : *Les Sauvages Bahnar*.

Rencontre du Chef Bahnar Kiêm

La nature a soigneusement conservé le secret de l'itinéraire suivi par les Missionnaires entre 1850 et 1862, jusqu'à ce que le traité du 5 Juin 1862 leur eût permis de dévoiler officiellement leur existence à Hué. Il suffit de considérer la rapidité avec laquelle la forêt reprend ses droits sur les meilleures routes, abandonnées, pour mesurer la présomption qu'il y aurait à vouloir en percer le mystère.

Tout ce que l'on sait aujourd'hui, parce que le P. DOURISBOURE y insiste dans son livre, c'est que cet itinéraire détourné montait très loin vers le Nord, pour éviter tous les sentiers battus par les colporteurs annamites. Il utilisait un gué du Sông Ba, la rivière d'An-Khê, traversait malencontreusement le fief d'un bandit cupide et redouté nommé BA HAM, qui manifesta certains égards pour les Missionnaires et se contenta de les alléger d'une partie de leurs vivres, passait par le territoire d'une agglomération appelée Bo Lu, au-dessus du Plei Bông actuel, dont les indigènes furent particulièrement accueillants et hospitaliers, et aboutissait au village de Kon Phar, où les R.P. COMBES et FONTAINE eurent la chance de rencontrer celui qui allait nouer le premier lien de la Mission avec la tribu des Bahnar.

« Il était recommandé, dans les instructions de Mgr CUÉNOT aux Missionnaires, d'éviter avec soin la rencontre d'un sauvage de renom appelé KIÊM. C'était un Bahnar dont l'influence s'étendait fort loin dans le pays. Partout où il allait, il était environné de respect et d'honneur. De plus, comme il parlait bien la langue d'Annam et faisait du commerce avec les marchands cochinchinois, ceux-ci le prenaient pour arbitre dans les différends qui s'élevaient entre eux et les sauvages. Sa supériorité était donc reconnue et les mandarins annamites, pour mieux le gagner et se servir de son ascendant, lui avaient procuré un diplôme par lequel le Roi de Cochinchine le reconnaissait chef de tous les sauvages et le nommait son représentant chez eux. Cette distinction si flatteuse pour son amour propre en avait fait un agent dévoué du Gouvernement annamite. Il est facile de comprendre après cela que les Missionnaires, montant chez les sauvages à l'insu et contre la volonté du Souverain d'Annam, persécuteur de la foi, n'avaient à redouter personne plus que KIÊM. Aussi, quand Mgr CUÉNOT fit le choix de la route du Nord, l'un des principaux motifs de sa décision avait été précisément le désir de passer aussi loin que possible du village de cet homme (1) ».

Par un concours de circonstances providentielles, il se trouva que ce Chef KIÊM, mis en présence imprévue des Missionnaires, devait leur témoigner une sympathie qui ne s'est jamais démentie.

(1) R. P. DOURISBOURE : *Les Sauvages Bahnar*.

« Dans les plus mauvais moments il nous a rendu, sans jamais hésiter, les services les plus périlleux. C'est grâce à lui que nous avons pu, dans la suite, abandonner la route du Nord et envoyer un salut d'éternel adieu au rapace et exigeant BA HAM. C'est lui qui, au moyen de ses esclaves et de ses éléphants, se chargea de nous faire parvenir par la voie d'An-Son et des commerçants annamites tout ce qu'on nous envoyait de Cochinchine. Plus tard, les mandarins annamites, informés de notre présence chez les sauvages, s'adressèrent à lui pour nous prendre ; mais il sut parier et agir avec tant d'adresse qu'il réussit à les satisfaire sans se compromettre lui-même ni manquer à l'amitié envers nous (1) ».

On lira plus loin les services inestimables qui seront rendus par les Missionnaires à la tribu des Bahnar. Il n'est pas inutile de préciser dès à présent que l'Administration française a souscrit sans réserve au contrat d'amitié passé avec le Chef KIÊM en ratifiant la nomination de son fils, PIM, puis de son petit-fils, le Huyện THUA MOHR, au grade de Chef autochtone de la Province de Kontum. Le Chef MOHR y sert avec autant de dévouement que d'autorité depuis 1924.

* * *

Arrivée sur les bords du Bla — Choix du village de Rohai, centre actuel de la ville de Kontum, comme centre de ralliement des Missionnaires

Le village d'origine du Chef KIÊM, appelé maintenant *Plei Bông Mohr*, du nom du chef actuel, se trouve à quelques kilomètres au Nord de la Route Coloniale 19, entre l'intersection des routes Pleiku-Kontum et le col de Mang Yang. Il est fort éloigné du Bla que Mgr CUÉNOT avait assigné comme objectif à ses missionnaires, dans l'idée, pratiquement fautive mais parfaitement concevable en théorie, qu'il leur suffirait alors de descendre la rivière au fil de l'eau pour atteindre, par le Mékong, le Laos et le Siam. Aussi bien le Chef KIÊM ne pouvait-il les établir en un pays qui échappait à sa suzeraineté. Obligé de quitter Kon Phar à l'improviste pour se défendre d'une attaque des Hodrong, il ne manqua pas toutefois avant son départ de conduire ses hôtes chez un ami qui demeurerait à Ko-Lang, sur un affluent du Bla nommé Motung, et de les confier à sa protection. C'est qu'en effet nul village ne voulait accepter les Missionnaires. Même à Ko-Lang ils en furent réduits à se bâtir une simple hutte en dehors de l'enceinte du village. C'est dans ce misérable gîte d'étape que les RR. PP. COMBES et FONTAINE reçurent le renfort de MM. DOURISBOURE et DESCOUTS, le 2 Janvier

(1) R. P. DOURISBOURE : *Les Sauvages Bahnar*.

1851, A force d'insister pour obtenir l'assentiment indispensable à la poursuite de leur voyage, les Missionnaires finirent par lier connaissance avec un habitant du village de Ko-Xam, sur le Bla, qui consentit à les recevoir chez lui, et ils purent ainsi vérifier que le Bla coulait effectivement en direction de l'Ouest. La rivière se trouvait bordée à cet endroit de montagnes escarpées et arides, mais le lieu n'était pas pire que Ko-Lang et ils vinrent de suite y planter leur tente.

« Nous étions fixés depuis plusieurs mois à Ko-Xam, écrit le P. DOURISBOURE, et nous ne savions pas encore qu'il y avait, tout à côté de nous, un pays de plaines, celui-là même dont Mgr CUÉNOT soupçonnait l'existence et que ses instructions nous disaient de chercher (1) »

Quelques hommes du village de Robang, venus pour leur vendre du riz, éclairèrent un jour les Missionnaires.

« Ils nous dirent qu'immédiatement de l'autre côté des montagnes de Ko-Xam commençait une grande plaine, qui s'étendait sur les deux rives du Bla, à plus d'une journée de chemin à l'Ouest (2) ».

M. COMBES et le Diacre Đô s'y firent descendre en barque sur le Bla.

« A leur retour ils nous rapportèrent monts et merveilles du Ro-Ngao - Nous voilà enfin, disaient-ils, arrivés au bout de notre expédition. Le pays est précisément selon les désirs de Sa Grandeur - Pour battre le fer pendant qu'il était chaud, on fit plusieurs voyages coup sur coup. Le résultat fut l'achat d'une maison dans le petit village de Ro-Hai, à côté de Robang. Cette maison nous coûta cinq francs, ni plus ni moins ; le propriétaire la quitta et alla s'en construire une autre. Nous envoyâmes de suite pour l'habiter le diacre et quelques-uns de nos Annamites ; puis nous allâmes nous-même à loisir nous y installer (3) ».

Le village de Ro-Hai, qui s'est transporté en 1929 sur la rive gauche du Bla, occupait alors le milieu de ce qui est devenu le centre urbain de KONTUM. Ce fut le point de ralliement des Missionnaires, l'endroit où ils se réunissaient une fois par mois pour tromper leur solitude et se communiquer le résultat de leurs efforts, car ils n'avaient pas été longs à se mettre au travail. Le P. FONTAINE, établi à Plei-Chu, évangélisait les Djaräi ; le P. DOURISBOURE, installé à Kontrang, exerçait son action sur les Sédang ; les autres demeuraient avec les Bahnar, à Ko-Xam et Rohai.

(1, 2, 3) R. P. DOURISBOURE : *Les Sauvages Bahnar*.

Comment la Mission catholique a sauvé les Bahnar

Il fallut peu de temps aux Missionnaires pour se rendre compte que la tribu appelée à leur donner le plus de satisfaction, celle dont la langue, riche en expressions pittoresques et imagées, comportait seule un vocabulaire suffisamment varié de mots abstraits pour leur permettre de composer un catéchisme et de soutenir des conversations d'ordre moral ou religieux, était la tribu des Bahnar. Le P. FONTAINE avait essayé vainement pendant toute l'année 1852 de convertir quelques Djarai de Plei-Chu ; le P. DOURISBOURE avait pu juger à Kontrang l'humour difficile et rétive des Sédang. Quant aux sous-tribus : Hodrong, Hobau, etc., la Mission les connaissait suffisamment par les pillages dont souffraient ses protégés ou dont ses propres membres étaient victimes. Aussi bien son attitude fut-elle naturellement adaptée aux circonstances.

En 1857, le P. DOURISBOURE réconcilia les habitants de Kon-Trang avec ceux de Kon-Horing qui menaçaient d'en venir aux armes à propos du décès d'une jeune fille de Kon-Horing dont était accusé à tort une chrétienne de Kon-Trang. En 1864, il protégea Ro-Hai contre les Sédang qui étaient descendus en nombre et en armes à trois reprises différentes en vue d'attaquer les Bahnar, et renoncèrent chaque fois à leur projet sous des prétextes superstitieux auxquels le sang-froid et l'autorité du Père ne furent évidemment pas étrangers.

A la fin de l'année 1866, le P. DESOMBES décida les chrétiens de Ko-Lang, qui étaient harcelés par les Hodrong et voulaient se disperser, à venir s'établir courageusement sur le chemin d'accès de leurs ennemis. Le P. DESOMBES succomba, le 16 Août 1867, à la tâche qu'il avait entreprise, mais le résultat dura. Son village, qui prit le nom de Plei Tower, se trouve à 4 kms de la bifurcation des routes de Qui-Nhơn et de Pleiku.

En 1874, les Djarai pillèrent un convoi d'éléphants aux environs immédiats de Plei Tower. Leur voie d'invasion remontait le cours inférieur du Bla jusqu'à son confluent avec le Poko et passait au village de Plei Dedrop (aujourd'hui Plei Jodrâp), situé à la pointe Sud-Ouest de la grande plaine des Rongao. Harcelés par les incursions renouvelées des Sédang qui descendaient le Bla, le Poko et son affluent le Psi ; en butte à la poussée des Djarai qui les refoulaient sur la rive droite du Bla, les Bahnar étaient voués à une extermination inéluctable et ne durent leur salut qu'à l'intervention des Pères.

Un Missionnaire remarquable, le P. GUERLACH, arrivé à Kon Jori Krong au mois de Décembre 1882, prit en mains leur défense et se fit le champion d'une résistance acharnée. Il tint tête à l'assaut des Hodrong qui étaient venus piller la moisson du village de Ro-Hai en 1883, se rendit chez eux, parcourut tous leurs villages et y acquit une telle influence qu'en 1885, les Lettrés retranchés à An-Khê après la fuite du Roi HÀM-NGHI (6 Juillet 1885) ne parvinrent jamais, malgré d'incessants efforts, à décider la tribu des Hodrong à reprendre les armes. Ils se vengèrent perfidement en mêlant des lambeaux de cadavres et des ordures diverses au sel acheminé sur la Mission.

Les Lettrés intriguèrent également auprès des Sédang et firent tant et si bien que ces derniers allaient cesser toutes relations avec les Bahnar. Le P. GUERLACH ne l'entendit pas de cette oreille, car il tenait à être renseigné sur ce qui se passait dans le Nord. Bravant toute sa répugnance pour les pratiques superstitieuses et les libations qui accompagnent les pourparlers de ce genre, il acheta les bons offices d'un intermédiaire nommé BÂT, de Kon Heuieul, convoqua solennellement pour la mi-Décembre deux chefs Sédang, nommés PEN et LEO, de Kon-Kum, fit dresser devant sa propre maison le mât traditionnel des sacrifices et rassembla toutes les victuailles nécessaires à l'organisation du plus somptueux festin sauvage. Au jour fixé pour la cérémonie, il contracta la forme d'alliance la plus considérée, la plus rigoureuse dans ses conséquences, celle du sang, et assista une nuit entière au spectacle assourdissant des Sédang et des Bahnar fraternisant au son de l'orchestre en buvant le vin de l'amitié et hurlant les imprécations d'usage contre celui d'entre eux, le nom du Père maintes fois nommé, qui aurait le malheur de trahir la foi jurée.

Rassuré du côté des Sédang, le P. GUERLACH se porta derechef avec 200 chrétiens et Mòi armés de fusils ou de lances, au devant des Lettrés dont la présence lui avait été signalée aux environs de Kon-Chorah (actuellement Mang-Yang), les fit reculer au delà du col, franchit à son tour le défilé et réussit même à capturer un mandarin annamite.

Jusqu'à la reprise d'An-Khê par les troupes françaises, en Février 1887, la Mission demeura sur le qui-vive et dans l'isolement. Aussitôt le blocus terminé, le P. VIALLETON, Supérieur titulaire, rejoignit son poste à Kontum, et le P. GUERLACH alla passer dans un sanatorium de Hong-Kong quelques mois de détente bien mérités.

Comme il remontait, en Décembre 1887, un très gros convoi comprenant, avec d'importants bagages personnels, de nombreuses caisses



Planche II. — En haut : Le bac sur le Bla, à Kon-Turn
(Cliché Le Jarriel).

En bas : Entrée de la maison commune de Kon Robang
(Cliché Le Jarriel).

d'objets de culte, d'outils, de toiles, d'étoffes, de remèdes et quantité d'objets d'échange, fut pillé par les Djarai dans la vallée de Tuer.

« Après le pillage, écrit le P. GUERLACH, je suis allé trouver les Djarai et leur ai donné une semonce un peu vive, mais méritée. Depuis cette époque nous ne sommes plus inquiétés et les gredins ont avec nous des relations pacifiques et amicales ».

Ces quelques lignes, qui témoignent d'un sens politique profondément averti, attestent aussi la modestie du P. GUERLACH, car la semonce en question ne fut pas une admonestation banale.

La vérité est que le P. GUERLACH, appliquant bien avant qu'il ne fut énoncé en ces termes le principe « montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir », convoqua non seulement ses fidèles, mais tous les Bahnar — et ils étaient nombreux — qui avaient eu à souffrir des Djarai. Il réunit ainsi 1.200 guerriers vers la mi-Février 1888, les harangua, leur communiqua son ardeur et, en véritable soldat du Christ, se dirigea à leur tête sur les villages pillards. Des flèches furent échangées, mais il n'y eut ni tué ni blessé de part et d'autre, les Djarai s'étant dérobés et ayant demandé la paix sans combattre.

« Cet événement mit le comble au prestige du Missionnaire ; jamais, de mémoire de sauvage, l'on n'avait vu pareille multitude obéir à un seul homme, et surtout jamais les redoutés Djarai n'avaient été vaincus... Le P. GUERLACH est dès lors considéré comme un Dieu vivant, et son prestige, énorme sur les Bahnar, s'étend sur les tribus voisines où il est craint et respecté (1) ».

Ce prestige, le P. GUERLACH va le mettre intégralement au service de la France à l'occasion de la Mission PAVIE.

* * *

Le R. P. Guerlach et la Mission Pavie

En ce temps-là, la Mission PAVIE, et notamment le détachement qui a fourni la somme la plus considérable de levés topographiques, celui du Capitaine CUPET, opérait au Laos et sur la rive droite du Mékong. A la fin de l'année 1830, il ne lui restait plus qu'à visiter les tribus dites « indépendantes » avoisinant la Chaîne annamitique.

C'est alors que va débiter entre le Capitaine CUPET et un officier siamois nommé LUONG SAKHÔN, officiellement chargé par son Gouvernement de « nous montrer la frontière siamoise du côté de l'Annam ».

(1) Henri MAÎRE : *Les Jungles moi*.

une compétition passionnante et acharnée. Le LUONG SAKHÔN en est mort après avoir accompli des prodiges pour emporter l'enjeu de la partie, et le Capitaine CUPET, dont les moyens étaient infiniment plus faibles, n'a pu en triompher que parce que sa cause, démontrée par l'influence profonde de la Mission catholique sur les territoires disputés, était la bonne.

Le Commissaire siamois de Bassac, ayant agréé un projet d'itinéraires soumis par le Capitaine CUPET, et notre Représentant devant être conduit par le LUONG SAKHÔN, ce fut naturellement du côté siamois que partit la première reconnaissance. Rendez-vous fut pris pour le 16 Décembre 1890 en un lieu dit Nong-Té, près de la Srépok, d'où les deux officiers devaient tenter de gagner Ban-Don. Arrivé à Nong-Té le 15 Décembre, le Capitaine CUPET constate :

« Il était difficile de choisir plus mal. Pas d'eau, pas de village, pas même un coin pour s'abriter du soleil (1) ».

« Le lendemain apparaît le LUONG SAKHÔN escorté de 12 soldats siamois qu'accompagnent 5 éléphants et 130 porteurs (2) ».

Dans la nuit du 16 au 17 tout ce personnel disparaît mystérieusement et le LUONG SAKHÔN, feignant d'être impuissant à réprimer la fuite des porteurs, vient rendre compte au Capitaine CUPET qu'à son vif regret leur expédition commune doit être ajournée « sine die ». Le Capitaine n'est pas dupe de cette mésaventure et, rompant les ponts avec son trop intéressé conducteur, se décide à effectuer tout seul le voyage en sens inverse. Il est soutenu dans sa résolution par une lettre du P. GUERLACH en date du 23 Septembre 1890 qui le renseigne avec précision sur son nouvel itinéraire,

« Le seul village Djaräi dont vous auriez pu craindre l'hostilité est Plei-Chu dont les habitants ont attaqué la caravane de M. NIVELLE en 1885. Comme ce brigandage est resté impuni, l'insolence des pillards s'est accrue. Plusieurs fois nous avons fait, mais en vain, des propositions d'accommodement.

« J'ai appris, il y a huit jours, que le Chef de Plei-Chu voulait enfin vivre en paix avec nous et s'entendre au sujet des conditions. Je devrai donc bientôt faire une petite tournée de ce côté et j'en profiterai pour vous préparer les voies.

« Je crois pouvoir vous affirmer que les villages, avertis par nous de vos intentions pacifiques, ne vous inquiéteront pas sérieusement (3) ».

Le Capitaine CUPET choisit Kratié comme nouvelle base de ses opérations et donne à ses collaborateurs rendez-vous à Kontum pour

(1 et 3) Capitaine CUPET : *La Mission Pavie*.

(2) Henri MAÎTRE : *Les Jungles moi*.



le 20 Février 1891. Il y arrive à pied le 21 Février, après un voyage exténuant pour l'exécution duquel il a dépensé toutes ses ressources. C'est alors que le P. GUERLACH, Supérieur par intérim de la Mission du Kontum, se charge de subvenir à tous les besoins de son escorte.

« J'ai pu être utile à ces Messieurs, avoue-t-il dans sa brochure — *L'œuvre néfaste* ! — ; j'aimis à leur disposition mon influence et mes ressources. Je l'ai fait avec d'autant plus de plaisir qu'en servant la cause française, je facilitais leur tâche à des hommes de cœur dont j'admirais l'énergique dévouement » (1).

Les difficultés du Capitaine CUPET ne faisaient, en effet, que commencer, car il revenait en même temps au P. GUERLACH que les Siamois s'agitaient dans la région d'Attopeu. Le Capitaine CUPET prit cette direction, le 2 Mars 1891, lorsqu'il fut avisé en cours de route qu'une colonne siamoise, partie de Strung-Treng le 23 Février, se dirigeait à marche forcée sur Ban Don. Elle était dirigée par le LUONG SAKHÔN,

Le Capitaine CUPET n'hésite pas. Il renvoie à Kontum les éléphants qui alourdiraient sa marche, et chargeant ses bagages à dos d'homme, oblique aussitôt vers le Sud en direction de Ban-Dôn. Un Annamite nommé SANH, homme de confiance du P. GUERLACH, se charge de guider le convoi et de pourvoir au renouvellement des porteurs Djaräï à chaque étape. Son influence s'arrête malheureusement chez le Sadet de l'Eau, qui dépouille le Capitaine CUPET de ses derniers objets d'échange. Le 18 Mars, SANH est volontaire pour aller chercher du secours à Kontum.

« Le brave garçon tint à partir seul, promettant de marcher nuit et jour. Il emporte comme armes le fusil à deux coups du P. GUERLACH et un revolver » (2).

Son maître poursuit son chemin et abandonnant ses bagages en cours de route arrive à Ban-Don dans la nuit du 22 Mars.

« Un guide, écrit-il, tire un coup de feu pour m'indiquer la direction à suivre ; j'y réponds avec mon fusil de chasse. Le Chef de Ban-Dôn vient me trouver. Je le charge d'annoncer mon arrivée au LUONG SAKHÔN et de le prévenir de ma visite pour le lendemain » (3).

L'entrevue est empreinte dans la forme de la plus grande courtoisie.

« J'ai tout d'abord à m'excuser, lui dis-je, d'avoir été hier soir la cause involontaire d'une alerte » — « Ces Laotiens sont tous les mêmes, réplique sur le même ton le LUONG SAKHÔN ; sans moi, tout le monde fuyait » (4).

Malgré la disproportion énorme des forces en présence (la colonne siamoise est forte de 270 Laotiens, 132 soldats siamois ; 14 éléphants et

(1) P. GUERLACH : *L'œuvre néfaste*.

(2, 3 et 4) Capitaine CUPET : *La Mission Pavie*.

une dizaine de chevaux, alors que le Capitaine CUPET n'a plus que quatre hommes), le LUONG SAKHÔN, acculé devant l'évidence, est obligé de reconnaître qu'aucun village de la région n'est disposé à reconnaître la suzeraineté siamoise et accepte de ne leur demander aucun tribut.

Fidèle à ses engagements il repart sur Ben-Laia, non sans avoir fait reporter au Capitaine CUPET les bagages que ce dernier avait été obligé d'abandonner.

Pendant les renseignements sur la foi desquels le Capitaine CUPET avait d'abord pris la direction d'Attopeu sont confirmés. Parti en reconnaissance suivant la vallée du Psi d'où il passe dans celle du Poko qu'il descend par Dak-Rodé et Plei-Chu, le Lieutenant DUGAST se porte à Semet et obtient le retrait d'une colonne dont tous les villages le supplient d'arrêter l'invasion.

Une nouvelle troupe ayant été signalée à Dak-Rodé, M. GARNIER, Inspecteur de la G. I., s'y dirige le 3 Avril avec le P. GUERLACH et prend possession d'un camp établi sur le Dak-Cir. La situation s'aggrave, le 21 Avril, à la nouvelle que la colonne du LUONG SAKHÔN, repoussée de Ban-Don, a fait de Dak-Rodé son nouvel objectif,

« Toute la région Halang est en effervescence ; tandis que femmes et enfants se sauvent en forêt, 200 guerriers en armes se massent au Poste, prêts à repousser les Siamois qui, retardés par leurs éléphants, marchent avec lenteur ; mais le 24, alors que l'avant-garde siamoise est déjà signalée, arrivent au Poste, le P. GUERLACH, le Capitaine COGNIARD, l'Inspecteur ODEND'HAL et le Garde Principal BREUGNOT avec 40 miliciens.

« Prévenus par deux émissaires de l'arrivée de la colonne siamoise, ils ont réuni en hâte les éléphants de la Mission, et l'on est parti sans tarder ; à Plei-Kebay (actuellement Plei-Kobay), les Français rejoignent et dépassent les Siamois qui n'arrivent à Dak-Rodé qu'une heure plus tard. Les Halang, très surexcités, ont de la peine à être maintenus, et il faut que le P. GUERLACH use de toute son influence pour les empêcher de tomber sur la colonne siamoise dont la position est critique ; le Capitaine COGNIARD décide enfin le LUONG SAKHÔN à évacuer définitivement la région ; il se repliera sur Attopeu et promet de ne pas faire acte d'autorité sur les villages qu'il traversera.

« Trois jours après, sur la route d'Attopeu, le LUONG SAKHÔN, cousin du Roi de Siam et son Lieutenant, mourait en forêt. La colonne, errante, vaincue sans combat, repoussée de Ban-Dan et de Dak-Rodé, ne pouvait remettre au Chau Muong que le cadavre de son chef précieusement rapporté (1) ».

(1) Henri MAÎTRE : *Les Jungles moiï*.

* * *

Le supérieur de la Mission, délégué officiel du Résident d'Attopeu

En outre de leur activité politique, les Missionnaires avaient été amenés, depuis près d'un demi-siècle (1850-1898), à réaliser dans la région de Kontum une véritable colonisation au sens le plus noble et le plus élevé du mot. La pratique du *rây* sauvage et le déplacement des villages qui en était la conséquence obligée, s'accommodaient mal avec les nécessités de leur apostolat. Pour exercer une influence durable sur les autochtones, il était nécessaire que ceux-ci ne se dérobaient pas au hasard de migrations périodiques et qu'ils se groupent, au contraire, en villages stables et populeux. Aussi bien, dès l'année 1865, les Missionnaires avaient-ils posé le principe que chaque village chrétien devait être en même temps une ferme modèle. Les Pères y exerçaient une autorité toute patriarcale, et le P. DOURISBOURE rapporte dans son ouvrage qu'après la moisson, les habitants venaient jusqu'à lui demander de partager le riz entre les familles.

Au point de vue sanitaire, les Missionnaires avaient vacciné plusieurs milliers de personnes, notamment contre la petite vérole qui avait cruellement éprouvé le pays *Moi*.

Au point de vue intellectuel, ils avaient instruit les autochtones en leur créant une écriture et en leur apprenant à lire et à écrire dans des écoles fondées par eux.

Les résultats remarquables obtenus par la Mission et les services exceptionnels rendus par les Pères à la cause française, expliquent que, par une exception véritablement unique dans l'histoire de la troisième République, ils aient été chargés officiellement de continuer à exercer au Kontum l'autorité publique au nom de la France.

Par lettre n° 116 du 7 Mars 1898 du Colonel TOURNIER, Commandant Supérieur du Bas-Laos, le P. VIALLETON, Supérieur de la Mission des Bahnar, était chargé des fonctions de Délégué Administratif rattaché au Commissaire du Gouvernement d'Attopeu. La seule réserve faite à cette consécration officielle du pouvoir des Missionnaires concernait la force armée. Elle était énoncée en ces termes :

« En ce qui concerne les pouvoirs militaires, la question est plus délicate : Bien qu'il vous répugne certainement, en raison de votre caractère sacré, d'être obligé de recourir à l'emploi des armes, je n'ignore pas qu'il est certaines circonstances où vous êtes dans l'obligation de vous en servir pour la défense de vos chrétientés ;

je trouve cela si naturel que, du moment que votre territoire est rattaché au Bas-Laos, je suis prêt à vous envoyer 35 carabines modèle 1874 avec 200 cartouches par fusil ; armes et munitions sont à votre disposition.

« Mais il demeure bien entendu, et je ne fais ici cette restriction que parce qu'elle doit être faite, certain d'avance que cela est entièrement votre manière de voir, que ces armes ne serviront qu'à la défense de vos chrétientés contre les pillards, et non à des expéditions dans des territoires hors de notre influence ; dans ce dernier cas, si une expédition était jugée par vous nécessaire, il y aurait lieu d'en référer à M. le Commissaire du Gouvernement à Attopeu qui vous enverrait une partie des forces régulières dont il dispose, avec un chef européen, et auquel vous adjoindriez tous les hommes armés que vous jugeriez indispensables (1) ».

* * *

Assassinat du Garde Principal Robert par les Sédang : (24 Mai 1901)

Suivant la même doctrine, il avait été entendu, au début de 1901, à l'occasion de la création sur le Psi d'un Poste de Garde Indigène commandé par un Garde Principal, M. ROBERT, que ce fonctionnaire relèverait directement de M. CASTANIER, Commissaire du Gouvernement à Attopeu. Aussi bien le Supérieur de la Mission n'eut-il à s'immiscer en aucune façon dans l'établissement des consignes du poste ni dans son dispositif de sécurité, ce qui n'empêchait pas ROBERT d'entretenir avec les Pères des relations inspirées de la plus cordiale et de la plus franche sympathie.

On conçoit la douloureuse consternation des Missionnaires en apprenant l'agression dont avait été victime notre infortuné compatriote, le 29 Mai 1901.

ROBERT avait été prévenu la veille par un chef de village voisin que des Sédang préparaient un coup de main, et il avait écrit à M. CASTANIER : « Je suis averti que je vais être attaqué demain ».

Le malheur voulut qu'instruit de l'habitude des Sédang d'opérer toujours la nuit, au chant du coq, il envoyait ses miliciens travailler au dehors durant le jour, et que les Sédang, informés de cette consigne, donnèrent l'assaut à 9 heures du matin. Surpris alors qu'il était seul au Poste, le Garde Principal ne put même pas se défendre avec son revolver, qui venait d'être nettoyé par son ordonnance et n'avait pas été rechargé. Accablé sous les coups de lance des assaillants, épuisé par une énorme perte de sang qui s'échappait de vingt-quatre blessures, il tomba inanimé.

(1) R. P. GUERLACH : *L'Œuvre néfaste*.

Aussitôt qu'ils eurent connaissance de cet odieux attentat, les Missionnaires accoururent au secours.

Prévenu la nuit même du 29 Mai, le P. IRIGOYEN se porta immédiatement à cheval au devant du blessé qu'il rencontra en cours de route, porté sur un brancard de fortune. Il le conduisit au village de Dak-Drei, résidence du P. KEMLIN, où ce Missionnaire les attendait avec le P. GUERLACH. Considérant l'état pitoyable de M. ROBERT, le P. GUERLACH ne crut pas devoir accéder à ses supplications de le reconduire à son Poste pour qu'il y mourût, et l'emmena avec lui à Kontum. Durant un mois entier il lui prodigua les soins les plus attentifs et les plus dévoués restant nuit et jour auprès de lui et atténuant les douleurs de son agonie par les douceurs de la plus généreuse charité.

Le Garde Principal ROBERT mourut un des derniers jours de Juin vers deux heures du matin.

Les PP. IRIGOYEN et KEMLIN s'étaient rendus entre temps sur les lieux et avaient réussi à sauver une partie du matériel, notamment de l'argent et plusieurs caisses de cartouches. Les Sédang ne furent pas sans l'ignorer et en gardèrent une rancune agressive et tenace contre le P. KEMLIN qu'ils accusaient « de leur avoir volé des objets qui leur appartenaient par droit de conquête ».

« Le 24 Novembre, le Père est attaqué par 450 Sédang qui sont repoussés, mais pendant les deux mois suivants il doit veiller toutes les nuits ; le matin, à la prime aube, sur le rustique autel où il dit la messe, il pose soigneusement son revolver, prêt à toute éventualité. En Avril 1902, M. CASTANIER, Commissaire d'Attopeu, vient enfin châtier les Sédang. La répression fut dure ; des villages flambèrent ; des combats furent livrés ; le Poste du Psi fut alors rétabli et devint « Poste ROBERT » ; à la fin d'Avril, les derniers chefs rebelles, traqués et réduits aux abois, font leur soumission » (1).

* * *

Assassinat de l'Administrateur Odend'hal (7 Avril 1904)

L'Administrateur Odend'hal avait fait connaissance avec la Mission du Kontum à l'occasion d'une mission topographique qu'il avait remplie en 1894 dans la région d'Attopeu et chez les Sédang. Attaqué par ces derniers au cours de son voyage de retour, il avait été porté comme disparu par la Résidence Supérieure, et le Chef du Protectorat avait câblé au P. GUERLACH pour le prier de faire des recherches que le Missionnaire avait seulement interrompu à la réception d'un télégramme

(1) Henri MAÎTRE : *Les Jungles moi*.

envoyé de Tourane par M. ODEND'HAL lui-même. Des relations cordiales s'en étaient suivies. Aussi bien, le P. GUERLACH ne fut-il pas autrement surpris de recevoir, dix ans plus tard, une lettre de l'Administrateur comportant entre autres termes :

« Je pars de **Dalat** le 15 Février pour une mission archéologique dans la Chaîne annamitique et le Laos. Je compte être chez vous dans un mois environ, à moins d'événements imprévus. J'écris d'ailleurs au P. VIALLETON pour lui détailler mon projet de voyage. J'arriverai donc encore une fois mettre à contribution à mon profit votre inépuisable complaisance. Cette fois-ci, il ne s'agit plus de découvrir des fleuves ou des montagnes, mais bien de recueillir tous les renseignements possibles sur le passé. Vieilles ruines, légendes, ethnographie, linguistique : voila le domaine que je suis convié à fouiller...

Si vous avez quelque communication à me faire tenir, adressez la moi, soit au Poste de Cheo-Reo au Phú-Yên soit chez les Sadèt. Mais ne me faites pas m'arrêter trop longtemps d'ici Kontum pour ne pas retarder trop longtemps le plaisir de vous rencontrer (1) ».

Dans sa réponse à M. ODEND'HAL, le P. GUERLACH insista affectueusement sur les dangers que présentaient la traversée du territoire des Sadèt. Sans doute le Capitaine CUPET avait-il pu s'y arrêter sans trop de dommages en 1891, mais des événements importants venaient de se passer dans le pays. A la suite d'une recrudescence d'assassinats de commerçants annamites dans la région d'An-Khê, une colonne de police commandée par l'Inspecteur de la Garde Indigène VINCILLIONI avait créé, en Janvier 1904, le Poste de **Chợ-Đôn**, puis, poussant ses reconnaissances en pays Djarai, avait réussi à parcourir et à relever tout le plateau de Pleiku. On pouvait craindre que le passage de cette colonne de police n'ait pas été sans laisser des rancunes et des haines chez certains chefs autochtones qui ne se feraient pas scrupule de s'en venger sur un Européen désarmé.

Tel était également l'avis de M. STENGER, Chef de Poste à Bun-Tiu, qui reçut de l'Administrateur ODEND'HAL l'écrit suivant :

« Je soussigné, Administrateur en mission au Laos, déclare refuser l'escorte qui lui a été offerte par le Garde Principal STENGER pour aller chez les Sadèt.

Paleo-Chu, 25 Mars 1904, ODEND'HAL ».

M. ODEND'HAL prescrivit aussi aux cornacs de la Mission, que le P. VIALLETON lui avait envoyés en renfort, de laisser reposer leurs éléphants et de l'attendre.

(1) R. P. GUERLACH : *L'Œuvre néfaste*.

Puis il se rendit, sans arme et à pied, chez le Sadet du Feu. Emporté par sa passion d'archéologue, il tenait essentiellement en effet à faire l'acquisition d'un sabre légendaire dont l'origine remontait aux Cham, et il répugnait évidemment à son caractère de l'acheter autrement que de plein gré. Ce sabre avait malheureusement pour le village du Sadet, un pouvoir surnaturel. En insistant pour l'avoir, l'Administrateur procura au vieux chef l'argument rituel dont celui-ci avait à peine besoin pour encourager au meurtre ses partisans.

« Le 7 Avril 1904, ODEND'HAL est massacré ainsi que son interprète annamite dans la case même du chef sorcier. Les cadavres, percés de coups de lance, sont portés dans une hutte isolée à laquelle on met le feu. Deux Annamites sont tués et les cornacs, envoyés par la Mission du Kontum, s'enfuient affolés chez les Missionnaires, tandis qu'un Annamite va prévenir en hâte le Poste de milice de Cheo-Reo...

« Le 9 Mai 1904, le Résident du Darlac, averti du meurtre, arrive à Plei-Tour avec 34 miliciens et 225 partisans ; le 10 il entre chez le Sadet dont le village est désert ; dans les décombres de la case incendiée il recueille les ossements des victimes qu'il remet à l'Inspecteur VINCILLIONI.

« La colonne VINCILLIONI occupe le pays. Son action prend fin en Septembre et le 1^{er} Octobre un Poste de milice est créé à Patau-Pui, à l'effectif de 100 miliciens et relevant de Phú-Yên ». (1)

Les nécessités de la pacification imposent de nouveaux remaniements territoriaux. L'arrière-pays du **Bình-Định**, réuni à celui du Phú-Yên, constitue, de 1905 à 1907, la Province de Pleiku-Der. Enfin la Délégation de Kontum est rétablie par Arrêté du 12 Juin 1907, avec cette différence fondamentale qu'elle relèvera du Résident de **Qui-Nhơn** (Annam) et non plus de celui d'Attopeu (Laos). Un Délégué civil, M. GUÉNOT, est désigné.

* * *

Ainsi prend fin la participation officielle de la Mission à l'Administration du pays Moi. Après avoir servi dans les rangs de cette Administration civile, à laquelle M. PAVIE a légué sa magnifique devise : « A la conquête des cœurs », les Missionnaires se consacrent maintenant avec un courage et une abnégation semblables à celle des âmes.

Il ne leur déplait pas cependant d'évoquer le souvenir de leurs aînés, que certains d'entre eux ont beaucoup connus, et c'est à leur généreuse obligeance que je dois la documentation de cette étude.

(1) Henri MAITRE : *Les Jungles moi*.



LES NOMS ANNAMITES ⁽¹⁾

par

A. CHAPUIS

des Missions Etrangères de Paris

Le nom n'est pas en Annam une vaine étiquette, bien qu'on en change souvent, ni un numéro d'ordre quelconque, quoiqu'on s'en serve parfois pour compter ses enfants.

Il a dans ce pays une place ethnologique (2) qu'on ne lui trouve pas en Europe, et, de fait, il joue un rôle important dans la vie des habitants, aussi m'a-t-il paru utile de rédiger cette étude qui pourra instruire et intéresser en faisant connaître des coutumes inconnues chez nous.

Elle se divise en anthroponymie, et en toponymie annamites ; l'anthroponymie traite des noms de famille, des noms intercalaires, des noms privés, et de ce qui s'y rattache ; la toponymie est l'étude des noms de lieux, noms de provinces, de villes et de villages.

Elle contient en outre un aperçu sur les croyances relatives aux noms, sur les sobriquets, les pseudonymes, les titres et les noms posthumes.

(1) C'est du Chinois, que l'Annamite a tiré la plupart de ses noms. Les noms d'origine chinoise sont appelés : *sino-annamites*, ou encore *caractères chinois*, par exemple : *Năm*, « cinq », en annamite, et *Ngũ*, « cinq », en sino-annamite. *Trăng*, « lune », en annamite, et *Nguyêt*, « lune », en sino-annamite.

(2) « Dans les temps anciens pour distinguer les hommes et les agrégations d'hommes on se servait de mots caractéristiques qui exprimaient le rang, le caractère, les vices et les défauts de ceux auxquels ils étaient appliqués. C'est le système qui paraît avoir été employé chez tous les peuples primitifs et qu'on a trouvé en pleine vigueur chez les tribus sauvages du Nouveau-Monde ». (*Dictionnaire* de VOREPIERRE, tome II, page 520).

I. — L'Anthroponymie annamite

Les Annamites, hommes et femmes ont ordinairement trois noms :

1^o — Un nom patronymique, qu'ils tiennent de leurs ascendants, par exemple : *Nguyễn 阮, Trần 陳, Phan 潘, Bùi 裴, Lê 黎, Phạm 范*.

2^o — Un petit nom, caractère intercalaire, appelé *chữ lót*, comme *Văn 文, Hữu 有, Đình 庭*.

3^o — Un nom privé, *tên tục*, qui est l'appellatif de l'individu, par exemple : *Năm 卮, Ngọc 玉, Qui 貴, Châu 珠*, accompagné parfois d'un surnom.

Mais outre ces noms là, il y a encore l'appellation, *tự 字* ; le titre, *hiệu 號* ; le nom posthume, *thụy 諡* ; le nom interdit, *húy 諱* ; et le nom de religion, *pháp danh*.

Les noms patronymiques

Ce sont les noms de famille (1), *tên họ tộc*, ou plutôt, disent d'aucuns, des noms de tribu, ils ne dépassent guère le chiffre de 450 en Chine, et sont moins nombreux ici (2).

Les Annamites qui appellent leur pays : le Sud-Pacifié, *An-Nam, 安南*, ou le Grand Empire du Sud, *Đại-Nam-Quốc, 大南國*, le désignent aussi par l'expression les « Cent Familles », *Bách-Tánh*.

(1) « Dans les premiers âges du monde, l'usage des noms de famille était inconnu. Chaque individu portait un seul nom, presque toujours significatif, et on le distinguait de ses homonymes en ajoutant à son nom l'expression : *filz d'un tel*. C'est ainsi que se nommaient les Patriarches, les Juges et même les Rois chez les Hébreux.

« Le premier nom de famille qu'on trouve chez ce peuple, est celui de Macchabées (11^{ème} siècle avant J. C.)

« L'histoire des divers peuples orientaux, tels que les Perses, les Assyriens, les Phéniciens, les Egyptiens, etc... n'offre pas la trace d'aucun nom de famille. On y rencontre quelquefois, il est vrai, des noms de race et de dynastie dérivés de l'auteur vrai ou supposé de la race, comme *Alyades, Séleucides, Lagides*, etc... mais ces mots ne s'employaient que comme surnoms, et lorsqu'il était nécessaire d'y recourir pour empêcher quelque confusion de personne » (*Dictionnaire* de VOREPIERRE, t. II, page 520).

(2) On parvient au total de 202 *họ* pour le Delta tonkinois. (P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, page 127).

« Mais il faut songer qu'il ne s'agit que des chefs rituels de la famille, laquelle, par ses liens, pouvait comprendre un grand nombre de membres » (1).

Je dis « chefs rituels », parce que, à la différence de ce que l'on voit en Chine, le clan ; c'est-à-dire le groupe de gens portant le même nom, n'a pas en Annam de rôle politique, ils s'occupent uniquement du culte à rendre aux Ancêtres, et, c'est là certainement une des plus belles originalités des institutions annamites. (2)

Il faut donc supposer que, dans la haute antiquité, les premiers occupants du territoire furent divisés en cent clans ou familles, de là cette qualification qui lui est restée en se généralisant.

« En Chine, la liste complète de ces noms est réunie dans un petit recueil intitulé : *les Cent Familles* (3) 百姓, qui est répandu à profusion ; mais il ne faut pas prendre à la lettre son titre des *Cent noms de famille*, car le chiffre cent indique plutôt un nombre indéterminé ».

Bien que ces noms soient très anciens, sauf la famille **Tông** (4), ils existaient longtemps avant notre ère, ils ne sont pas pour cela désuets ni archaïques, car si leur orthographe (le caractère) a changé au cours des siècles, ces noms sont restés les mêmes quant à leur sens et à leur prononciation. (5)

(1) P. PASQUIER : *L'Annam d'autrefois*, page 23, Paris. Augustin Chalamel, 1907.

(2) P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, page 127.

(3) « C'est l'ouvrage le plus populaire, un de ceux qu'on met entre les mains du jeune écolier chinois, et qui sert de début à ses études. D'ailleurs aucun Chinois n'ignore ce livre, l'illettré lui-même en connaît quelques pages ; il est réellement la base de l'organisation familiale et offre à chacun des individus des indications sur son nom et son pays d'origine.

« Ce recueil est relativement récent, c'est sous la célèbre dynastie des Song (960-1278) que les éléments qui le composent furent réunis officiellement (H. HÉLI : *Revue Indochinoise, nouvelle série*, tome XIII, 1910, 1^{er} Semestre, page 335.)

(4) « La famille **Tông** comprend tous les individus originaires du **Tông-Sơn**, patrie des **Nguyễn**, dans le Thanh-Hoá. De tout temps, le titre d'*homme de Tông-Sơn* a été honoré et reconnu par des privilèges en Annam. Les gens originaires de cette région ne sont plus désignés par leur nom de famille, mais par la mention qu'ils sont du **Tông**, et pour les femmes, de la famille du **Tông, Tông-Thị**. Le nom de la région est devenu un véritable nom de familles ». (B. A. V. H. : *Tombeaux annamites dans les environs de Hué* (L. CADIÈRE), 1928, pp. 16, 64, 91). Dans les environs de Hué plusieurs villages ont des **Tông-Son**.

(5) L'écriture des caractères chinois employée aujourd'hui vient des **Đường**, 618-936 ; - sous cette dynastie la poésie atteint son apogée, et sous celle des **Hán** (depuis 206 avant J. C. jusqu'à l'année 264 de notre ère), la prose.

Origine et antiquité des noms de famille en Annam

Les noms patronymiques annamites sont presque tous (1) d'origine chinoise et remontent fort loin dans le passé ; mais il faut noter qu'en Annam, comme dans tous les pays, les noms ont à l'origine une signification appellative et générale, et que tous ont été noms communs avant de devenir noms propres. (2)

Actuellement, on ne fait aucune attention à leur sens primitif, lequel d'ailleurs est pour la plupart ignoré.

Alors qu'en Europe (3), les noms de familles étaient inconnus et mal fixés, en Annam, tout comme en Chine, on en faisait usage dès la plus haute antiquité, et cela ne manque pas d'un certain intérêt historique, car on peut remarquer que la majeure partie de ces noms patronymiques est faite des noms des fiefs et des domaines situés dans le Chen-Si actuel qui fut le berceau de la nation chinoise.

On prenait le nom du fief reçu en apanage de la munificence impériale, soit par faveur, soit comme récompense.

D'autres viennent du nom de la charge remplie par un membre illustre de la famille ; plusieurs ont été conférés par un chef de clan ; enfin, il y en a qui sont tirés d'un nom de rivière, de montagne ou de lieu (4).

Les noms de famille sont très peu variés en Annam, à tel point que telle province n'en a pas cent (5).

Ordinairement, il y a plusieurs noms de famille dans un village, mais parfois il n'y en a qu'un seul.

Le plus répandu est celui de *Nguyễn*, il est peu de villages où ce nom ne soit pas représenté, mais il faut remarquer qu'il y a deux familles *Nguyễn* qu'il ne faut pas confondre.

(1) Il y a aussi des noms patronymiques d'origine *Mường* : *Vi* 韋, *Lang* 蘭, *Sâm* 參 etc... (Note de M. SOGNY, chef de la Sûreté en Annam).

(2) *Revue Indochinoise*. Nouvelle série, Tome XIII, 1910, 1^{er} Semestre, page 335

(3) Les plus anciens noms de famille de France remontent à peine au XI^e et au XII^e siècle ; la plus grande partie de ces noms se sont formés aux alentours du XV^e siècle, pour se fixer avec l'état-civil à partir du règne de François 1^{er} (A. DAUZAT : *Les noms de personnes*, page 5).

(4) H. HÉLI : *Revue Indochinoise*. Nouvelle série, tome XIII, 1910 - 1^{er} Semestre, page 338.

(5) La province de *Bắc-Ninh* n'a que 93 noms patronymiques, pour 450.000 habitants et 76.300 familles (P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, page 124).

Les autres noms patronymiques importants sont : *Trần* 陳, *Lê* 黎, *Phạm* 范, *Vũ* 武, *Ngô* 吳, *Đỗ* 杜, *Hoàng* 黃, *Đào* 桃, *Dương* 楊, *Đinh* 廷, *Bùi* 裴 (1).

Il est à remarquer qu'un certain nombre de noms patronymiques des *Minh-Huong* (2), descendants de Chinois, sont très rares chez les Annamites, par exemple : *Mai* 枚 *Ma* , *Mang* , on les trouve surtout dans les centres chinois de l'Indochine.

Bien que les Chams aient occupé le pays d'Annam pendant de longs siècles, il y a peu de noms patronymiques chams, (3). Pour être protégées, des familles chames prenaient un *họ* d'annamites immigrés et installés dans leur région, étaient censées appartenir à ce clan.

La raison en est aussi que lorsque les Annamites soumettaient une province chame, ils obligeaient ses habitants à prendre des noms de famille chinois comme les leurs (4). Ainsi, d'après l'histoire, Lê-Thánh-Tôn, après avoir conquis le pays, ordonna au peuple cham de prendre des noms de famille et l'instruisit. (5)

Le changement des noms patronymiques

Les noms patronymiques ne doivent pas changer (6), la perpétuité et l'inviolabilité de ces noms intéressent l'ordre public, ils sont, de fait, le moyen le plus sûr pour donner la filiation et l'état-civil des individus.

(1) B.E.F.E.O., XXXII, 1932, fasc. 2 - pages 481-495.

(2) « *Minh* est le nom de la dynastie chinoise qui a été renversée en 1616 environ, par les Thanh. On sait que les Chinois peuvent être désignés par les noms des dynasties modernes. L'expression *Minh-Huong* est consacrée par l'usage. Les Chinois établis en Annam formaient des communes fictives appelées du nom générique de *Minh-Huong* » (CHÉON : *Recueil de cent textes*, page III, note 16).

(3) Dans le *phủ* de *Điện-Bà* (*Quảng-Nam*), il y a le *họ Chê* qui est un *họ* cham.

(4) B. A. V. H., 18^e année, page 326.

(5) B. A. V. H., 18^e année, page 286, d'après *TRƯƠNG-VINH-KÝ*.

(6) En France, avant la Révolution, nul ne pouvait changer de nom sans l'agrément du roi, qui lui délivrait à cet effet des lettres patentes appelées : *Lettres de commutation de nom*. Aujourd'hui la matière est réglée par la loi du 11 Germinal an XI (1^{er} Avril 1803) et le Décret du 8 Janvier 1859, qui s'appliquent aux prénoms aussi bien qu'aux nom patronymiques (*Dictionnaire* de VOREPIERRE, tome II, page 521).

Cependant, en Annam, « les noms de famille n'ont pas été stables au cours de l'histoire. Ainsi, après l'avènement des **Trần**, c'est-à-dire après 1225, tous les membres de la famille **Lý** 李 et ceux du peuple qui portaient le même nom, reçurent l'ordre de prendre à la place le nom de **Nguyễn** 阮, afin de détruire les espérances des peuples » (1).

D'après le **Cang-mục** (2), en 1232, sous le règne de Thái-Tôn des **Trần**, ce changement fut ordonné parce que le père de Thái-Tôn s'appelait **Lý**. (Cf. **TRẦN-VĂN-GIÁP** : *Le Bouddhisme en Annam*. B. E. F. E. O., 1932, page 196).

Les noms patronymiques annamites se transmettent sans interruption de père en fils, sans qu'on puisse en changer jamais, les enfants naturels portent le nom patronymique de leur père ; s'ils ne sont pas reconnus, ils portent celui de leur mère ; l'Annamite est d'ailleurs très attaché à son nom qu'il transcrit avec le plus grand soin dans le livre généalogique : *gia-phổ* ou *mục-lục*, mais il est des cas assez fréquents, où ce changement a lieu, ainsi qu'on le constatera par les pages suivantes.

1°) *L'adoption*. - L'ancien code annamite disait à ce sujet : « Pour les petits enfants, perdus ou abandonnés, âgés de moins de trois ans, bien qu'ils soient d'un autre nom de famille, il est cependant permis de les élever, et ils portent le nom de famille de leurs parents adoptifs, mais de quelque façon que ce soit, il est expressément défendu de ce qu'on n'a pas de fils pour en faire sa postérité ». (3)

Et le nouveau code annamite : Art. 189 du Code civil de l'Annam, s'exprime comme il suit : « L'adopté, quel que soit son âge, passe dans la famille de l'adoptant dont il prendra le *họ*, qui sera suivi du nom de sa famille naturelle.

« Le fait de prendre le *họ* de l'adoptant ne lui conférera pas toutefois pour lui seul le droit d'exercer le culte dans sa nouvelle famille.

« Dans le cas où l'adoption sera faite par une femme mariée, dans les conditions prévues par l'Article 184, l'adopté prendra le *họ* du mari de

(1) Cf. SAINSON : *Ngan-nan-tche-luo (Annam chi lược)*, traduction. Pékin, 1896, page 458 (P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, page 127).

(2) **Cang-mục**, c'est-à-dire les Annales générales de l'Annam.

(3) PHILASTRE : *Code annamite*, tome 1, page 368, Art. LXXXVI.

l'adoptante suivi du nom de famille naturelle ». C'est un peu ce qui se pratiquait à Rome. (1)

2°) *A la suite d'une condamnation des membres de la Famille royale.* - « Lorsque des membres de la Famille royale sont condamnés pour affaire grave : complot contre l'Etat, crime de lèse-majesté, le jugement ordonne qu'ils prendront le **họ** de la mère, c'est-à-dire le nom patronymique de leur mère (2), par exemple : **Ưng-Tư** portera désormais le nom de **Phạm-Tư**, mais si dans la suite ils obtiennent leur réhabilitation, ils peuvent être autorisés à reprendre leur nom primitif ». (3)

Le changement de nom, en pareil cas, correspond à un changement de condition plus noble et plus élevée, c'est jadis le cas de l'esclave affranchi, du roturier anobli (4) - tel fut le cas de Lê-Quí-Ly, le fondateur de la dynastie éphémère des **Hồ**.

3°) *A l'occasion de l'inscription dans un autre village,* - Le changement de nom patronymique a lieu parfois subrepticement quand un inscrit quitte son village à la dérobée pour entrer dans un autre.

C'est là un artifice auquel recourent les malfaiteurs pour se soustraire plus facilement aux poursuites de la justice et rester impunis, le cas n'est pas rare.

Grâce à la connivence de quelques notables qui y trouvent leur intérêt, des indésirables sont admis dans un autre village en déclarant un faux nom de famille.

(1) « Chez les Romains, lorsqu'on passait par l'adoption d'une famille dans une autre, on prenait le prénom, le nom et le surnom de son père adoptif, et l'on y ajoutait le nom de la première famille, en donnant à celui-ci la terminaison *anus*. Ainsi, C. Octavius, ayant été adopté par son oncle C. Julius Coesar, s'appela C. Julius Coesar Octavianus, et L. Aemilianus Paulus, après son adoption par P. Cornelius Scipio, reçut le nom de P. Cornelius Scipio Aemilianus ». (*Dictionnaire de VOREPIERRE*, tome II, page 520).

(2) « La 7^e année de **Tự-Đức** (en 1854), le Prince **Hồng-Bảo**, fils aîné de **Thiệu-Tri**, et le **Tôn-Thất-Bật** ayant tramé des complots de rébellion contre la Cour, furent condamnés et radiés des registres de la Famille royale, le nom de **Bảo** fut changé en celui de **Đinh** 丁, et le nom de **Bật** en celui de Phan. C'était pour l'un et l'autre le nom de leur mère ». B. A. V. H., 21^e année, page 213, d'après le **Đại-Nam Thiệt-Lục Chính-Biên** - 4^e recueil, livre X, folio 5 b, 6a.

(3) ALBERT DAUZAT : *Les noms de personnes*, page 158. Paris, Delagrave, 1925.

(4) Lê-Quí-Ly avait dû changer de nom patronymique, mais en montant sur le trône (1402-1407) il abandonna le nom des Lê, pour reprendre celui de **Hồ** qui était le nom de ses ancêtres. (**TRƯƠNG-VINH-KÝ** : *Cours d'histoire annamite*, 1^{er} volume, page 137. - Saigon, Imprimerie du Gouvernement, 1875).

4°) *A cause de l'oubli du nom patronymique lui-même.* — La chose semble inconcevable, elle est pourtant bien vraie. Rien d'étonnant à cela, car dans le train de la vie ordinaire, dans les relations sociales de chaque jour, en dehors des actes publics, le nom de famille n'est jamais prononcé en Annam devant la personne qui le porte, il s'ensuit que parmi les enfants et les jeunes gens il en est qui l'ignorent.

Il arrive en effet que des individus ayant quitté leur village et leur famille depuis longtemps, sans pièces d'identité et ayant oublié leur nom patronymique, si toutefois ils l'ont jamais su, en ont déclaré un autre au Gouvernement et ont été inscrits dans le rôle sous ce nouveau nom.

En un mois, j'ai découvert plusieurs cas de ce genre dans le village de Phưóc-Quả.

Un tel me disait que son nom de famille était Nguyễn et qu'il était le frère de tel inscrit du même village.

— Mais comment cela se fait-il ? lui répliquai-je, celui que tu dis être ton frère a un autre nom patronymique que toi, il est de la famille Huỳnh.

— Ah, répondit-il, c'est que j'étais parti jeune sans trop savoir quel était mon nom de famille que je n'entendais jamais. Alors comme je voulais être soldat pour aller en France, j'en déclarai un à tout hasard pour obtenir mon enrôlement. Voilà pourquoi mon frère et moi, bien qu'ayant le même père, nous n'avons pas le même nom patronymique.

Un autre qui était parti au Laos, lui aussi sans aucune pièce d'identité et sans connaître au juste son nom de famille, y déclara un nom patronymique quelconque qui, à son retour, n'était pas le même que celui de ses frères.

Et cela n'a rien de bien surprenant quand on sait que lors de l'inscription des baptêmes, il arrive assez souvent aux chrétiens d'indiquer un nom de famille qui n'est pas le leur, ainsi qu'on le constate en consultant le rôle dans la chrétienté.

Quand on le leur fait remarquer, ils répondent tout simplement : Ah ! nous avons oublié.

5°) *Par faveur royale.* — « Un édit royal conféra par une faveur suprême à Lê-Văn-Duyệt et à Lê-Chắt, le nom de Nguyễn, comme nom de famille, en place de celui de Lê (CHÉON, n° 58, page CLIX, note 7).

6°) *A cause de l'emprunt de pièces d'identité.* - En Annam, l'emprunt de pièces d'identité est chose courante ; on en use autant qu'on peut, et personne n'y trouve à redire.

Le nommé Có, qui avait jadis le nom patronymique de **Phạm** 范, emprunta pour aller travailler les pièces d'identité du nommé N. de la famille **Trần** 陳.

Il fut reconnu et inscrit lui-même sous ce nouveau nom de famille qu'il a gardé depuis, personne n'y ayant fait opposition, ni son village, ne sa parenté, ni les particuliers.

Ainsi, autrefois les changements de noms patronymiques n'étaient pas rares. Ceux qui voulaient en changer, s'arrangeaient avec leur village. Une famille bien connue ici qui a aujourd'hui le nom patronymique de **Nguyễn**, avait, il n'y a qu'une dizaine d'années, le nom patronymique **Lê**.

L'état social, l'influence de la mode et les invasions (nous avons vu plus haut ce qu'il en a été à propos des Chams) n'ont pas exercé ici comme en Europe de répercussions sur les noms patronymiques, ils sont les mêmes aujourd'hui qu'autrefois.

Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, de supputer quel est en Annam le nombre de changements de noms (1), dans l'espace d'un siècle, mais il semble juste d'affirmer qu'il est beaucoup moins élevé qu'en France.

Les noms patronymiques au point de vue matrimonial

La famille annamite d'un même nom patronymique, bien que partagée en plusieurs divisions ou clans familiaux, dont les membres sont réunis par la parenté, n'est pas totémique pour autant, il leur manque

(1) « La moyenne des changements de noms en France pour la période de 1870 à 1900 est d'une cinquantaine par an ; au point de vue de forme, il faut distinguer les additions de noms, les changements de forme, les substitutions et les suppressions de noms » (A. DAUZAT : *Les noms de personnes*. Paris, Delagrave 1925).

« Il faut noter toutefois que cette moyenne s'est considérablement accentuée ces dernières années en France. Avant 1939, chaque semaine on voit des listes impressionnantes de « camouflages de noms de Juifs » (Note de M. SOGNY, Chef de la Sûreté en Annam).

d'être réunis par une vénération commune pour une espèce naturelle : plantes ou animaux, mais elle a une apparence exogamique. (1)

Il y a de fait une défense légale qui empêche les membres d'un même nom patronymique et même *họ* de se marier entre eux, de sorte qu'ils sont obligés d'aller chercher leurs épouses ou leurs époux dans un autre clan, familial.

Cette restriction constitue en fait l'exogamie, c'est-à-dire l'obligation qui incombe à chaque homme de se marier en dehors de sa propre famille. (2)

Cependant, d'après le code de **Hồng-Đức** (3), les gens de la même famille, issus de la 7^e génération, peuvent se regarder eux et les autres descendants de la 1^{re} génération comme des inconnus, c'est pourquoi le mariage est permis entre eux, bien qu'ils soient du même sang.

Les femmes mariées gardent leur nom patronymique, mais on ne les appelle plus que du nom privé de leur mari, par exemple : *mụ Điện*, la femme **Điện**, dont le nom est *Ngô-Thị-Tư*; ou de son titre, par exemple : *Bà cụ Quận*, ou encore de leur nom privé, selon les coutumes des villages.

Ainsi dans le village de Phú-Bài, province de **Thừa-Thiên** (Huế), une fois mariées, elles sont appelées *Bà* ou *Mụ*, avec leur nom privé, et jamais du nom de leur mari ; ainsi on dira : *Mụ Tư*, madame **Tư**, qui est son nom privé, au lieu de *Mụ Điện*, madame **Điện**, nom de son mari.

(1) « Les institutions totémiques ont disparu depuis longtemps de l'Indochine, cependant certaines légendes ou coutumes peuvent laisser croire qu'elles existèrent autrefois. Par exemple, l'exogamie dans le clan, la croyance qu'un animal, dragon ou chien-dragon, est l'ancêtre de la race ; certains tabous : tortue, chien, cheval. » (BONIFACY : *Cours d'Ethnographie indochinoise*, page 65).

(2) « M. Lennan découvrit qu'il est de règle chez les primitifs et les peuples barbares, de ne jamais épouser une femme de leur subdivision de tribu ou de groupe et de toujours chercher à se marier en dehors de leur groupe.

« Il nomme cette loi nouvellement découverte exogamie ou mariage en dehors, mot excellent qui est maintenant pratiquement indispensable dans ce genre d'étude ». (JAMES GEORGE FRAZER : *Les origines de la famille et du clan*, page 76).

« Ainsi que cela se pratique dans certaines tribus **Mọi** de la Chaîne annamitique où la mariée habite dans un autre village ». (Note de M. SOGNY, Chef de la Sûreté en Annam).

(3) Roi de la dynastie des Lê postérieurs, régna de 1460 à 1498.

Il faut toutefois noter qu'en Annam, les femmes mariées signent les actes de leur nom de famille uni au nom privé de leur mari, par exemple : *Ngô-Thị-Điền*, dont le nom patronymique est *Ngô* et le nom privé de son mari *Điền*.

« Il n'y a que les hommes qui aient un véritable nom dans l'Etat ; les femmes ont à peine une existence civile. Si elles sont mariées, elles sont chez leur mari ; si elles ne le sont pas, elles sont soumises à leur père ou à leur aîné de famille, qui doit avoir soin d'elles et veiller seul à l'observation de leurs droits. Si elles se trouvent, par défaut d'enfants mâles, mêlées dans les huit degrés de leur parenté, héritières d'un majorat, elles ont alors un titre, mais elles n'ont pas pour cela un nom civil qui puisse figurer sur les registres officiels ». (1)

Les noms patronymiques au point de vue historique

Comme dans tous les autres pays, soit en Orient ou en Occident, les noms patronymiques jouent un rôle, en Annam, au point de vue historique.

Les différentes familles qui ont régné ici et ailleurs sont de fait désignées par leur nom patronymique (qui est le nom de la dynastie).

En Annam, nous disons par exemple : les *Trần* 陳, les *Lê* 黎, les *Nguyễn* 阮, tout comme on dit en Chine : les *Hán* 漢, les *Minh* 明, et en Europe : les *Plantagenets*, les *Habsbourg*, les *Hohenzollern*, les *Carolingiens*, les *Capétiens*. . . .

Ces noms patronymiques dynastiques sont la partie principale de l'histoire d'une nation, ils la fixent en indiquant les périodes pendant lesquelles ces familles ont régné et en résumant les événements importants qui s'y sont alors passés. La courte phrase que voici ; « *L'œuvre législative des Lê fut considérable ...* (2) » caractérise on ne peut mieux l'administration de la dynastie des Lê.

Au point de vue de l'histoire locale, les noms patronymiques nous fournissent des renseignements sur l'origine de la population.

(1) J. SILVESTRE : *L'Empire d'Annam et le peuple annamite*, page 130. Félix Alcan, Paris, 1889.

(2) *Lectures sur l'histoire d'Annam*, par Ch. MAYBON et HENRI RUSSIER. Hanoi, 1921, page 16.

Ils indiquent entre autres, à quelles familles appartenait les fondateurs des villages, ainsi qu'on peut le voir dans leur rôle (*bộ*) ; soit aussi d'après les inscriptions qui se trouvent dans les *miếu*, pagodons élevés à la mémoire des fondateurs des villages : *thấy khai canh* ; par exemple : *Hồ đại làng*, caractères écrits sur la tablette d'un pagodon du village de **Vân-Căn** (province de **Thừa-Thiên**), qui indiquent que le fondateur de ce village appartient à la famille *Hồ* 胡.

Il en est de même pour le village de Nho Lâm (**Thừa-Thiên**) dont le fondateur est aussi, d'après la tablette d'un de ses pagodons, de la famille *Hồ* qui y a de nombreux représentants.

A Bắc-Vọng Đông (province de **Thừa-Thiên**) les trois fondateurs de ce village sont honorés chacun dans un pagodon à part, ils y ont leur tablette, *bài vị*, siège de l'âme, et leur cassolette d'encens.

Ils appartiennent aux familles *Ngô*, *Hoàng* et *Đặng* ; à certains jours de l'année, le village rend à ses fondateurs un culte reconnaissant, à cause des services qu'ils lui ont rendus ; *Bốn Tổ khai canh quý công* ; les fondateurs du village ont de grands mérites, disent les brevets royaux.

Il en est de même partout en Annam, où les noms des fondateurs de village sont à l'honneur, tout comme jadis chez les Grecs et les Romains (1) « Souiller le nom du fondateur, c'est comme si on fendait son cadavre », dit un dicton populaire : *Động dền tên khai canh, thì như phanh thi thể*.

Les diplômes accordés par le roi aux fondateurs de villages, indiquent aussi à quelles familles ils appartiennent, par exemple : celui du village de **Phò-Nam** (**Thừa-Thiên**) est ainsi formulé : *Bốn Tổ khai canh Chương Quận-Công Huỳnh* qui công, « le noble sieur de la famille **Huỳnh**, fondateur du village, Duc de **Chương**. »

(1) « Dans l'antiquité le fondateur était l'homme qui accomplissait l'acte religieux sans lequel une ville ne pouvait pas être. C'était lui qui posait le foyer où devait brûler éternellement le feu sacré ; c'était lui qui, par ses prières et ses rites, appelait les dieux et les fixait pour toujours dans la ville nouvelle.

« On conçoit le respect qui s'attachait à cet homme sacré.

« Quand Pausanias visita la Grèce, au second siècle de notre ère, chaque ville put lui dire le nom de son fondateur avec sa généalogie et les principaux faits de son existence. Ce nom et ces faits ne pouvaient sortir de la mémoire, car ils faisaient partie de la religion, et ils étaient rappelés chaque année dans les cérémonies sacrées ».

FUSTEL DE COULANGE : *La Cité antique*, page 161-162, Paris, Librairie Hachette, 1923.

Les caractères intercalaires : *chữ lót*

« Les noms génériques étant peu nombreux en Annam, il est vite devenu nécessaire pour différencier les individus, d'accoupler au nom propre une désignation particulière reliée à lui par une appellation : *mot intercalé*, indiquant qu'on appartient à l'un ou à l'autre sexe (1), par exemple : *Nguyễn-Văn-Liễu*, indique que l'indigène qui porte ce nom appartient à la famille des *Nguyễn*, qu'il est homme, par suite de l'appellatif *Văn* qui ne s'applique qu'au sexe masculin, et qu'il a comme nom privé celui de *Liễu*,

« La connaissance des caractères sino-annamites permet encore de mieux individualiser. La langue écrite désigne nettement en effet par un signe propre le nom final, empêchant ainsi toute confusion avec un autre *Nguyễn-Văn-Liễu* habitant du même village. Exemple : *Liễu*, saule 柳 ; *Liễu*, comprendre 理 ; *Liễu*, yeux brillants 目遼,

« Les *chữ lót* sont donc des mots intercalaires qui servent de traits d'union entre le nom de famille et l'appellatif des particuliers, et s'appliquent d'ordinaire à un groupe de personnes ayant entre elles un lien familial, mais assez souvent le nom de famille est joint à l'appellatif, sans rien, par exemple : *Nguyễn-Tai, Nguyễn*, nom patronymique, et *Tai*, appellatif.

« Les hommes d'un même clan familial ont tous le même caractère intercalaire grâce auquel on peut reconnaître à quel clan appartient l'individu. Ainsi « les caractères intercalaires servent à distinguer les diverses branches d'une même famille ou les diverses familles de même nom qui sont dans un village, » (2)

Les caractères s'accordent avec le nom privé, et forment avec lui un sens très heureux qui plaît beaucoup, par exemple : *Nguyễn-Thanh-Tĩnh*, qui signifie : calme et paisible ; ou encore : *Lê-Phú-Cường*, deux mots qui signifient : richesse et puissance.

Les caractères intercalaires sont peu nombreux et leur sens très varié donne lieu à des équivoques qui font l'objet de discussions littéraires, aussi est-il difficile de donner leur vraie signification. Ex. : le caractère *Văn* 文 signifie : lettré, mais il y a aussi le caractère *Văn* 聞 qui signifie : entendre, c'est pourquoi il faut voir le caractère sino-annamite lui-même pour savoir de quel *Văn* il s'agit.

Il en est de même pour les autres caractères intercalaires.

(1) PASQUIER : *L'Annam d'autrefois*, page 23, Paris, Augustin Chalamel, 1907.

(2) P. CADIÈRE : *B. A. V. H.* année 1928, page 16.

Le choix des caractère intercalaires

Ce choix dépend le plus souvent de la fantaisie de chacun, cependant, dans certaines familles ces caractères se perpétuent de génération en génération. Ainsi dans la famille *Hồ-Đắc*, à Hué, tous les hommes ont ce même caractère intercalaire : *Đắc*, de père en fils à perpétuité.

La raison de cette transmission continue est qu'on tient à son honneur et à sa réputation. En Annam, peut-être plus qu'ailleurs, on se fait une gloire d'appartenir à une grande famille, à un sang illustre descendu d'une bonne souche.

Les ascendants exigent de leurs enfants la conservation de leur caractère intercalaire, qui sert à distinguer les familles qui ont le même nom patronymique, car beaucoup de personnes, bien que n'étant pas de la même famille, ont le même nom, par exemple : *Nguyễn-Văn-Đức* et *Nguyễn-Hữu-Đức*.

Certains regardent comme un honneur d'avoir comme caractère intercalaire un *chữ lót* des familles nobles. Il en est de même de ceux qui, pour paraître avoir une origine distinguée, ont changé leur caractère intercalaire pour s'en approprier un des grandes familles, ce qui augmente la délicate question de la parenté, car on ne connaît guère les siens au delà de la 7^e génération.

D'autres familles, qui n'aiment pas à se séparer, ont imposé à leurs membres un caractère intercalaire spécial pour distinguer les diverses branches de leur parenté, et faire connaître leur origine ; et c'est ainsi paraît-il que les *chữ lót* ont pris naissance.

Cependant, les ascendants n'exigent pas toujours le même *chữ lót* de leurs descendants. Certains pères imposent un nom intercalaire différent pour chacun de leurs fils. Exemple : *Bùi-Văn-Cung* a eu huit fils : *Bùi-Mạnh-Khan*, *Bùi-Trọng-Lệ*, *Bùi-Quý-Cát*, *Bùi-Xuân-Hy*, *Bùi-Đắc-Lữ*, *Bùi-Khôi-Vỹ*, *Bùi-Minh-Tiểu*, *Bùi-Đan-Phong* » (Note due à l'obligeance de M. SOGNY),

« En Chine, il existe une coutume très ancienne et très ingénieuse, au moyen de laquelle les familles qui portent le même nom arrivent en un instant à reconnaître si leur souche est la même. On choisit, dans les grandes familles, une maxime présentant un sens et composée d'un nombre plus ou moins grand de caractères dont le premier servira, par exemple, à trois frères. On l'ajoute au nom de famille et il devient en quelque sorte, le premier caractère du nom secondaire. Le deuxième est

donné à tous les fils de ces trois frères qui sont cousins germains, et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement de tous les caractères de la maxime qui peut servir à dix, quinze, vingt générations et davantage.

« On ajoute à chacun de ces premiers caractères du nom de famille un autre caractère destiné à former le nom complet.

« Par exemple trois frères ayant nom de famille *Tchang*, et le premier mot de la maxime *Wen*, leurs noms seront *Tchang-Wen-minh*, *Tchang-Wen-pin*, *Tchang-Wen-dan*.

« Pour leurs trois fils, en supposant que le second mot de la maxime soit *Fong*, on le prendra comme pour leurs pères, et nous aurons *Tchang-Fong-lin*, *Tchang-Fong-yun*, *Tchàng-Fong-tiên* ». (1)

Il n'y a rien de semblable dans les coutumes du peuple en Annam, car ici le caractère intercalaire indique seulement le clan familial et jamais le degré de parenté, tandis que pour la Famille royale, un *Bài thơ ngũ ngôn*, une poésie en vers pentamètres de **MINH-MẠNG** datée de la 4^e année de son règne (2), donne un caractère intercalaire particulier à chaque génération de sa descendance, tout comme **GIA-LONG** en avait donné à tous ses enfants, ce qui distingue les membres de la Famille royale des gens du peuple, leur permet de connaître facilement à quelle génération ils appartiennent et quel est leur degré de parenté (3).

L'emploi des caractères intercalaires

A notre époque, l'usage des caractères intercalaires a évolué, on les emploie non seulement pour distinguer la parenté, mais encore pour l'ornementation des noms privés, car chacun a une tendance naturelle à avoir un joli nom. C'est pour cette raison qu'on prend un nom double, voire même un nom composé de trois caractères.

Ainsi par exemple : *Phan-Minh-châu*, pierre précieuse brillante, et *Nguyễn-Ngọc-Quang*, jade resplendissante, sont de beaux noms d'homme, et *Xuân-Lan*, orchidée printanière, et *Bạch-Liên*, nénuphar blanc, en ajoutant le caractère intercalaire *thị* : *Nguyr-Thị-Xuân-Lan*, au lieu de *Xuân-Lan*, et *Trần-Thị-Bạch-Liên*, au lieu de *Bạch-Liên*, sont de beaux noms de femme.

(1) H. HELI : *Revue Indochinoise*, Nouvelle Série, tome XIII, 1910, page 341,

(2) Richard ORBAN : *Les tombeaux des Nguyễn*, page 43, Bulletin de l'Ecole Française, Hanoi 1914.

(3) « Une étude est en préparation sur les descendance princière de la Famille impériale, qui paraîtra ultérieurement dans le B. A. V. H » (*Note de M. SOGNY*, Chef de la Sûreté en Annam).

Les Annamites n'ont ordinairement qu'un seul *chữ lót*, comme *văn, qui, tư, gia*, 文, 貴, 思, 茄, mais il y en a qui en ont deux, surtout dans la province de **Quảng-Nam** et dans le Sud-Annam, comme un tel qui a le nom : **Trường-Gia-Ký-Sanh**.

Il est à remarquer que la plupart des grandes familles en emploient deux qui font un nom double, ainsi que les femmes et les filles, pour orner leur propre nom, ex. : *Trần-Thị-Như-Lan*, et *Lê-Thị-Minh-Nguyệt*.

A Hué, ce sont surtout les femmes de la noblesse qui en ont deux pour les distinguer des autres.

Les caractères intercalaires des hommes et des femmes

Les caractères intercalaires des hommes et des femmes sont différents. Le caractère intercalaire des femmes est stable, c'est toujours *thị* 氏, quelquefois *diêu* 饒, par exemple : *Nguyễn-Thị-Xuân*, *Nguyễn-Khoa Diêu-Nhơn*.

Celui des hommes change au gré de chacun et de chaque famille, de même nom patronymique, soit : *tư* 思, soit *văn* 文, soit *hữu* 有, soit *ngọc* 玉, etc. . . .

Les caractères intercalaires les plus communs pour les hommes sont : *Văn, Ngọc, Đức, Hữu, Công, Đình, Việt, Bá, Sĩ, Hoàng, Huy, Bao, Thiệu, Khác, Cao, Quang, Duy, Tiền, Vi, Quốc, Khánh, Thanh*.

Il faut noter que ces caractères là peuvent être des appellatifs.

On change ordinairement le caractère intercalaire avec un autre qui aura une belle signification avec le nom propre, par exemple : *Huỳnh-Văn-Ngọc*, n'a pas de sens, mais le caractère *Văn* étant changé contre celui de *Như*, *Huỳnh-Như-Ngọc* signifiera : qui ressemble à une pierre précieuse ; de même : *Phan-Văn-Châu* n'a pas de sens, mais *văn* étant changé avec *Minh*, *Phan-Minh-Châu* aura la belle signification de brillant.

Cependant, les familles qui ont été anoblies ne changent pas leur caractère intercalaire. Elles tiennent presque toutes, au contraire, à le garder pour prouver leur noble origine, par exemple les familles mandarinales de Hué : *Hồ-Đắc, Nguyễn-Khoa* et autres, etc. . .

Il y a toutefois des exceptions, par exemple la famille de Son Excellence *Hoàng-Cao-Khải*, dernier Vice-Roi du Tonkin ; fils aîné : *Hoàng-Mạnh-Trí*, *Tổng-Độc* du Tonkin en retraite à *Hà-Tĩnh* ; 2^e fils : *Hoàng-Trọng-Phu* ; les petits-fils : *Hoàng-Gia* sont les fils de *Hoàng-Mạnh-Trí*.

Le nom privé

Outre le nom patronymique : *tên họ*, nom de famille, chacun, en Annam, reçoit un nom privé, *tên tự* ou *tên gọi*, à Hué *tên tục*, qui est le nom personnel de chaque individu composant la famille.

Ce nom privé correspond à notre prénom, mais on pourrait l'appeler postnom, car en Annam, il suit toujours le nom de famille.

Le nom privé sert à désigner l'individu dans la famille et dans les relations sociales dans le village, mais quand on s'adresse à quelqu'un d'âgé ou constitué en dignité on l'appelle de son nom de famille ou de celui de son titre : ex. *ông Ngô, ông Thượng*.

Les noms privés d'hommes et les noms de femmes en Annam ne diffèrent pas entre eux, car les noms de femmes sont généralement analogues aux noms d'hommes, il n'y en a que quelques-uns qui leur sont donnés de préférence, mais bien des hommes les portent aussi.

La philosophie du nom en Annam

Les Annamites synthétisent dans le nom d'un enfant, leurs joies, leurs sentiments, comme leurs espérances. Ces noms ont souvent en effet des significations sentimentales, telles que la joie, *vui*, le bonheur, *phước*....

A tort ou à raison, ils s'imaginent que la physionomie du nom a une grande importance, et qu'un nom ridicule, vulgaire, pourrait leur porter préjudice.

Aussi, l'intérêt psychologique et social des noms de personnes est-il considérable, ils portent souvent l'empreinte de la civilisation familiale, ils révèlent le tréfonds de l'âme populaire et sont les symboles vivants de croyances et de superstitions.

La valeur magique attribuée aux mots dans la société annamite et extrême-orientale apparaît avec une force particulière dans les noms qui désignent l'individu (1).

(1) « Pour le primitif, le nom est attaché inséparablement à l'être désigné, il fait corps avec lui, à tel point que les sauvages cachent leur véritable nom aux inconnus pour se préserver des maléfices. Certains nègres du Soudan donnent à l'enfant le nom du fétiche qui présidait à la semaine de la naissance ». (DAUZAT : *Les noms*, page 7).

« Le mot lui-même est réputé avoir ses vertus ; le nom exercera, croit-on, une influence sur l'enfant (1).

« A l'heure actuelle, il existe encore des esprits qui croient à l'action du prénom sur l'individu : l'onomancie compte toujours des adeptes et a donné naissance à toute une littérature qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire des croyances » (2).

Le choix des noms

« Les noms doivent être les images des choses et l'expression de leurs qualités. Toutefois rien de plus arbitraire que les noms, parce que c'est d'ordinaire le caprice ou la volonté des hommes qui en décide sans fondement et au hasard » (3). En Annam, le droit de choisir le nom privé revient au père de l'enfant. Ici, le choix des noms est libre, mais il est diamétralement opposé aux coutumes européennes. Je dis libre, car ici comme dans nos vieilles colonies des Antilles et de la Réunion, le pouvoir public ne s'immisce pas dans le choix des noms ; afin de ne pas froisser d'anciens usages, la plus grande fantaisie est tolérée pour le choix des prénoms.

Mais il lui est diamétralement opposé ; en France et ailleurs en Europe, on tient en effet à ce qu'un enfant porte le prénom de ses grands parents (4) ou de ses oncles et tantes ; ici au contraire, on consulte le *gia-phô* (5), c'est-à-dire le registre qui contient la

(1) « Les Romains, par exemple, nommaient un garçon *Fortis*, non parce que le nouveau-né semblait courageux, mais pour qu'il le devint. De la même mystique relèvent les noms gaulois comme *Vercingétorix* (grand roi des guerriers), des noms germains, comme *Hrodoberhte* (gloire brillante). (*Les noms de personnes*, page 7, Paris, Librairie Delagrave).

(2) A. DAUZAT : *Les noms*, pages 7 et 8. Paris, Delagrave 1925.

(3) *Panorama des Prédicateurs*, par l'Abbé C. Martin, sixième édition, deuxième partie, page 230. Paris, Rue Cassette. MDCCCLVIII.

(4) C'était une coutume juive, d'après St. Luc, Chap. 1, verset 61, de donner aux enfants mâles le nom du père ou de quelqu'autre membre de la parenté — comme on peut le voir par les exemples de Tobie et les paroles d'Elizabeth, mère de St Jean-Baptiste.

A Athènes, le fils aîné portait, le plus souvent, le nom de son aïeul paternel, les autres enfants celui des autres descendants. Les mêmes noms se répétaient donc et se transmettaient dans les familles. (A. DAUZAT : *Les noms de personnes*, page 22. Paris. Delagrave 1925).

(5) Le *gia-phô* ou *mục-lục*, registre généalogique, existe dans toutes les familles lettrées. Il est régulièrement tenu à jour, et c'est à l'aîné du clan familial (*trưởng*) qu'il est confié.

généalogie de la famille avec les noms des ascendants, de peur de donner à l'enfant un nom qui a été déjà porté par quelqu'un de la famille.

Cette coutume, qui nous semble drôle, ne l'est pas pour eux ni pour les autres peuples de civilisation confucéenne, qui craignent de manquer de respect à leurs ascendants en faisant porter leur nom à leurs fils et petits-fils et de s'attirer ainsi leur malédiction.

Du **Quảng-Bình** au **Bình-Định**, mais surtout au **Quảng-Bình** et au **Quảng-Trị**, le père et le grand-père prennent le nom de leurs fils et petits-fils, car par respect on ne prononce plus leur nom, ce serait une injure de les nommer.

Les noms prohibés : **chữ húy**

En Annam, les noms privés des membres de la famille sont prohibés par respect et vénération pour les ascendants, c'est pourquoi on ne donne pas aux enfants les noms de leurs grands-pères ni de leurs oncles ou autres parents.

Dans les rapports de la vie sociale, on évite aussi ordinairement de donner aux enfants des noms portés par les voisins et autres habitants du village, de crainte de les vexer et de s'attirer de la haine.

Mais quant aux noms des Empereurs, du palais de l'Impératrice et des tombes impériales, ils sont sévèrement prohibés (1) par la législation du pays, à tel point qu'il est rigoureusement défendu de prononcer et d'écrire les noms des Empereurs de la dynastie actuellement régnante ; mais pour comprendre clairement cette interdiction, il est bon de savoir que chaque Empereur porte au moins cinq noms ou titres » :

1° le chiffre de règne, *niên hiệu* 年號 ;

2° le nom personnel, que l'Empereur porte avant son avènement au trône, *danh tự* 名字 ;

3° le nom personnel d'avènement, *ngự-danh* ou *công-danh*, nom royal ;

4° le nom choisi pour le temple des ancêtres ou titre dynastique, *miếu hiệu* ;

5° le titre honorifique posthume, *tên thụy* (tên hàm).

(1) La coutume de donner aux rues, aux boulevards, aux ponts, des noms de rois ou de personnages illustrées, est nouvelle en Annam, elle est d'importation européenne.

Jadis on ne se serait jamais permis de dénommer une rue Gia-Long, Minh-Mạng... de peur de manquer de respect à ces souvenirs, mais aujourd'hui bien des coutumes séculaires ont changé ici, elles ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois.

Les Annamites sont de fait très jaloux de leur nom privé, nous dirions, nous Occidentaux, de leur prénom usuel. Le prononcer, ou l'écrire « en caractères chinois » ou en *quốc ngữ*, c'est manquer profondément de respect envers celui qui le porte, c'est pourquoi ils en déforment la prononciation, par exemple : *Qui* se prononcera *Quô-i* ; *Công*, *Cuông* ; *Thì*, *Thờ-i*.

« Les altérations de ce genre sont habituelles. Elles s'opèrent, d'autre part, en vertu de lois phonétiques parfaitement établies. On peut rapprocher de *Thì*, *Thờ-i*, les mots suivants : *lễ*, *lỡ-i*, *lạy*, saluer, adorer ; *khỉ*, *khờ-i*, singe ; *dậy*, se lever ; *kị*, *cỡ-i*, *cưỡi-i*, monter à cheval, etc... » (1)

Pour cette même raison, ils le cachent avec soin : *tên cụ*, *chữ đọc*, dit un proverbe annamite : on doit taire les noms mais lire les mots, c'est-à-dire : on ne doit pas prononcer les noms de ceux qui sont dignes de respect, mais on peut en lire les caractères ; et un autre proverbe : en entrant dans une maison il faut demander les noms cachés, *nhập gia vẫn tục*. Demander ces noms pour éviter de les prononcer (2).

Ou ils se servent à la place du vrai nom, de noms d'emprunt, symboliques ou poétiques (3). C'est ainsi que tels sont désignés par la devise de leur choix (4), le père s'appelle volontiers du nom de son fils dans les familles illettrées, et le fonctionnaire du titre de sa charge.

« Ce sont seulement les deux « noms personnels » qui sont prohibés et que l'on doit s'abstenir d'employer par écrit et verbalement. Et les candidats des anciens concours, au temps de l'enseignement traditionnel,

(1) CHÉON : *Cours de langue annamite*, page 411 ; et article : *Altérations*, dans l'Appendice.

(2) Car quand on entre dans une maison il faut taire le nom du maître :

Húy gia, húy tên, dit encore un proverbe ; et les autres dictons populaires qui indiquent le respect de l'Annamite pour les noms de ses ancêtres :

Le nom du grand-père, il faut l'enterrer : *tên ông thì chôn*.

Celui de la grand-mère, il faut le cacher : *tên mẹ thì nẹ*.

Celui du père, il faut le déformer : *tên cha thì phá*.

Celui de la mère, il faut l'éviter : *tên mẹ thì nẹ*.

(3) Pour les grands mandarins, on les désigne généralement par leur nom patronymique suivi des mots *đại nhơn*, ce qui signifie « grand homme ». Ex. *Cụ Quận Nguyễn*. Pour les hommes, *Ngô đại-nhơn*, et pour les dames : *Bà Thu-ơng Ngô*. Ex. *Nguyễn-Hữu đại-nhơn... Ngô đại-nhơn* ; mais ces mots *đại-nhơn* ne s'emploient que pour la correspondance.

(4) S. E. *Hồng-Khăng*, petit-fils de *Minh-Mạng* avait pour devise : *Văn-Trai*, « la maison où l'on s'informe ». B. A. V. H., 20^e année, page 140.

connaissaient parfaitement la liste des caractères prohibés, car leur emploi entraînait l'exclusion et même des châtiments. » (1)

Toutes ces prohibitions (2) obligent à altérer le dessin des caractères prohibés, en en retranchant un ou deux traits, et à modifier légèrement leur prononciation. Ainsi *Hồng* est devenu *Hường* à l'avènement de l'Empereur *Tự-Đức (Hồng-Nhậm)* ; et *Đạo* est devenu *Điêu* à l'avènement de l'Empereur *Khải-Định*,

Seule la représentation idéographique des mots (caractères chinois) a un caractère sacré, et c'est le second mot qui est prohibé.

Voici ce que dit à ce sujet le Code de Gia-Long, art. LXII (PHILASTRE, t. I, page 329) : « Quiconque, dans une pièce écrite ou en adressant une communication au Souverain, aura employé par erreur le mot qui est le nom personnel du Souverain, ou le nom d'un ancêtre décédé du Souverain, sera puni de quatre-vingts coups de *trượng*.

« Si la même erreur irrévérencieuse est commise dans toute autre pièce écrite, la peine sera de quarante coups de rotin. Celui qui aura commis la même offense en employant ce caractère comme nom personnel sera puni de cent coups de *trượng*. » (3)

Le nom du Souverain ne se prononce jamais, c'est pour y suppléer que chaque empereur, en montant sur le trône, adopte un vocable de convention, tel que ceux-ci : Gia-Long, *Minh-Mạng*, *Thành-Thái*, *Khải-Định*.

Division des noms

Les noms annamites se divisent en caractères chinois, et en caractères annamites vulgaires. Pour ceux-ci on emploie les caractères annamites : *chữ nôm*, tandis que pour les autres, ce sont les caractères sino-annamites : *chữ nho* ; par exemple *Nuôi* 餵, nourrir, est un caractère annamite vulgaire, tandis que *Dưỡng* 養, qui a la même signification, est un caractère sino-annamite, *chữ nho*. Autres exemples : *Trăng* 𠂔 la lune est un caractère annamite vulgaire, mais *Nguyệt* 月, qui signifie aussi la lune, est un caractère sino-annamite ; *Năm* 年 l'année, est un caractère annamite vulgaire, et *Niên* 年 est un caractère sino-annamite qui signifie aussi l'année.

(1) B. A. V. H., 20^e année, page 140.

(2) « Les prohibitions linguistiques, les tabous n'étaient pas rares dans les siècles passés, ils ont écarté le nom de Jéovah de l'anthroponymie hébraïque, Jésus de celle du Moyen-Age, et Marie, jusqu'à nos jours, de l'usage espagnol. (A. DAUZAT : *Les noms de Personnes*),

(3) PHILASTRE : *Code annamite*, t. 1. page 329, Art. LXII, Paris Leroux 1909.

Les illettrés et les gens du peuple n'attachent pas beaucoup d'importance au choix des noms, aussi donnent-ils à leurs enfants des appellatifs drôles et insignifiants, assez souvent même vilains ; par exemple : *Cóc*, crapaud ; *Trâu*, buffle ; *Chó*, chien.

Les lettrés et les nobles, au contraire, choisissent soigneusement pour leurs enfants parmi les caractères sino-annamites de beaux noms littéraires exprimant une belle idée, ayant un sens bien significatif, signe d'un heureux présage, par exemple : *Quang* 光 brillant, resplendissant, signe de gloire ; *Quí*, précieux ; *Thạnh*, prospère.

Sauf la coutume de ne pas donner les noms des ascendants ou autres parents, et les prohibitions légales, il n'y a ici aucune règle pour le choix des noms, aussi les enfants reçoivent-ils n'importe quel nom suivant la fantaisie de leurs parents ; qu'on en juge par les exemples suivants :

1° *Des noms de fleurs, de plantes, d'arbustes et d'arbres.* : Ex. *Hoa*, fleur ; *Hường*, la rose ; *Sen*, le nénuphar ; *Lan*, le lis ; *Quế*, le cannelier ; *Liêu*, le saule.

Il n'est pas rare qu'une famille donne tous ces noms à ses enfants. Les noms de fleurs et de plantes ont un attrait particulier pour les Annamites.

2° *Des noms de céréales et de légumes*, particulièrement à la campagne, tels que : *Đậu*, haricot ; *Môn*, ignames ; *Lúa*, riz ; *Khoai*, patate ; *Mè*, sésame ; *Bắp*, maïs.

Les huit enfants d'une famille de la préfecture de *Vĩnh-Linh* (*Quảng-Trị*) portaient chacun un de ces noms,

3° *Des noms d'animaux*, par exemple : *Chồn*, renard ; *Thỏ*, lapin ; *Lươn*, anguille ; *Ngư*, poisson ; *Mèo*, chat.

Ils donnent aux garçons des noms d'animaux remarquables par leur force, par exemple : *Hổ*, tigre ; *Long*, dragon ; *Phụng*, l'aigle. Et aux filles des noms d'animaux remarquables par leur beauté ou leur voix, surtout des noms d'oiseaux : *Nhạn*, le cygne ; *Yên*, l'hirondelle ; *Loan*, *Phụng*, le phénix et l'aigle, symbole de la vie conjugale.

4° *Des noms indiquant la situation de la famille.* Un annamite de *Quảng-Điền*, à Hué, qui était dans la misère, avait donné à ses deux filles les noms des *Cực* et *Khô*, les malheureuses ; tandis qu'un autre de *Quảng-Trị* avait appelé ses deux fils *Thạnh* et *Lợi*, la prospérité, parce qu'il était dans l'abondance.

5° *Des noms se rapportant au métier du père, à sa profession.* Ainsi un charpentier avait donné à ses enfants les noms des diverses parties d'une charpente de maison. L'un avait nom : **Cột**, colonne; un autre : **Xuyên** : traverse en long ; le troisième : **Trên**, entraît ; et le quatrième : **Kèo**, arbalétrier.

6° *Les noms des diverses parties de la signification du nom du père.* Le prince **Mệ** **Thuyền**, petit-fils du roi **Minh-Mạng**, dont le nom **Thuyền** signifie barque, avait donné à ses trois fils les noms de **Lan**, grand flot ; **Đệ**, rouffle ; **Trạo**, rame.

7° *Les mots d'un proverbe, d'une sentence ou d'une invocation.* Ils les donnent comme noms à leurs enfants en commençant par le premier mot qui est donné au premier et ainsi de suite.

Exemples : **Lên** **thiên**-**đàng** **vui**-**vẻ** : monter au ciel c'est la joie.

Triết **nhơn** **tri** **kỷ** : l'homme sage se connaît

Huỳnh **đệ** **đoàn** **viên** : les frères sont dans l'union.

8° *Parfois des adjectifs ordinaux* : **Nhứt**, premier ; **Nhì**, second ; **Tam**, troisième ; **Tứ**, quatrième ; **Ngũ**, cinquième, etc... Une famille du village de **Phương**-**Thượng** au **Quảng-Bình**, avait donné pour noms à ses enfants les adjectifs ordinaux, l'aîné s'appelait, **Nhứt**, premier ; le second, **Nhì** ; et ainsi de suite jusqu'au dernier qui avait le nom de **Cửu** : neuvième.

9° *Des noms pour commémorer un souvenir, un voyage, une origine.* Un mandarin qui était allé en France, eut alors une fille qu'il appela : **Pha**, c'est-à-dire la première syllabe du mot **Phalangsa** : France, en souvenir de son voyage. Et une famille de la province de **Ninh-Bình** qui s'était établie dans les environs de Hué, appela un de ses enfants : **Ninh** en souvenir de son pays d'origine.

10° *Des mots doubles.* Ils en font un grand emploi car ils leur plaisent. Ainsi beaucoup de noms de père et de fils sont des mots doubles ; il en est souvent de même pour deux frères, et aussi pour la mère et la fille. Exemple ; le père s'appelle : **Phú**, le nom du fils sera **Quý**, **Phú**-**Quý**, riche, noble, ou un autre mot qui s'allie bien avec **Phú**. Autres exemples de mots et de noms doubles : **Bình**-**An**, la paix ; **Mẫu**-**Nhiệm**, mystérieux ; **Vui**-**Vẻ**, la joie.

Thuận-**Hòa**, la paix, la concorde ; **Thuận** pour la mère et **Hòa** pour sa fille. Mais parfois le mot double est le nom d'une seule et même personne ; surtout pour les femmes, exemple : **Mộng**-**Hoa**, rêve fleuri ; **Bạch**-**Nhạn**, le cygne blanc.

11° *Les noms des phénomènes de la nature.* Par exemple : *Phong*, le vent, pour les hommes, signifie la force ; pour les femmes *Vân*, nuage, parce que les nuages sont blancs et éphémères.

12° *Des qualificatifs donnés comme noms privés.* Il y en a certes beaucoup, car en Annam tout qualificatif peut être donné comme nom privé. Exemple : *Sạch*, pur ; *Đức*, vertueux ; *Lành*, bon ; *Trơn*, parfait ; *Hiền*, doux ; *Vẹn* chaste, pour les femmes ; *Duyên*, grâce, aussi pour les femmes.

13° *Des noms ayant la même rime annamite* pour chacun des enfants de la famille.

Exemple : Les noms des sept enfants de la famille Bùì-Phan du **Nghệ-An**, ont tous la rime *uyên*, voici leurs noms :

1° <i>Tuyên</i>	5° <i>Huyên</i>
2° <i>Quyên</i>	6° <i>Thuyên</i>
3° <i>Chuyên</i>	7° <i>Duyên</i>
4° <i>Xuyên</i>	

14° *Des noms ayant le même radical que le nom du père.* (1) Par radical, il faut entendre la même clé de caractère chinois, qu'on ne peut reconnaître que si le nom est écrit en caractère. Ainsi les noms des cinq enfants de M. **Bát Du** de **Quảng-Trị** ont tous le radical : Du 誘 comme le nom de leur père :

1° <i>Hoanh</i>	4° <i>Ngan</i>
2° <i>Triên</i>	5° <i>Nhôn</i>
3° <i>Phúc</i>	

15° *Des noms de minéraux* : *Kim*, or ; *Châu*, perle ; *Ngọc*, diamant. Beaucoup d'Annamites portent ces noms, on les trouve dans tous les villages.

16° *Des noms drôles qui ne riment à rien, mais qui sont pour eux de bonne augure* : *Tiền*, sapèque ; *Lời*, le lucre ; *May Mắn*, la chance.

17° *Les noms de l'année de la naissance et des saisons* ; ainsi les enfants seront appelés : *Ngp 午*, *Mùi 未*, *Thân 申* ; *Xuân*, printemps ; *Thu*, automne ; *Đông*, hiver.

(1) Les noms (*tên*) dans la famille royale, sont choisis parmi les caractères classés sous le même radical, pour les membres mâles d'une même descendance. Ce qui permet de savoir, à la vue de nom, à quelle descendance princière le membre appartient (*Note due à l'obligeance de M. SOGNY, Chef de la Sûreté en Annam*).

18° *Les titres des mandarins.* Par exemple : *Bang-Tá, Tuấn-Vũ, Thượng-Thơ, Văn-Minh, Cần-Chánh, Võ-Hiến, Đông-Các.*

19° *Des noms commençant par la même lettre en quốc-ngữ, que le nom du père,* par exemple M. **TRƯƠNG-KHOA** de **Phước-Quả** appela ses quatre fils : **Khám** 看, surveiller ; **Kiêm** 兼, se charger, **Khoe** 誇, se vanter ; **Khâm** examiner.

20° *Des noms formés avec le nom patronymique du père et les noms patronymiques de la mère et de la grand'mère.* Par exemple : **Bùi Đặng Hà Phan.**

Le mari a le nom patronymique de **Bùi**, et aussi le nom privé de **Bùi**, sa femme est de la famille **Đặng**, leur enfant est appelé **Bùi-Đặng.**

Bùi-Đặng se marie avec une femme de la famille **Hà**, leur enfant s'appellera : **Bùi-Đặng-Hà.**

Bùi-Đặng-Hà se marie avec une personne dont le nom patronymique est **Phan**, leur enfant sera appelé : **Bùi-Đặng-Hà-Phan.**

L'imposition du nom en Annam

Les enfants annamites ne reçoivent leur nom qu'un mois après leur naissance (1), à la fête du bout du mois, *Lễ khảm tháng.*

Ce premier nom, c'est le nom attaché au berceau : *tên móc nôi* ; appelé aussi : *tên tục.*

(1) Chez les Juifs l'imposition du nom avait lieu le huitième jour, dans la cérémonie de la Circoncision, qui incorporait l'Israélite au peuple élu, comme l'enfant n'est nommé dans la christianisme qu'en recevant le baptême. (BENARD, tome II, page 204).

« A Rome, dans les premiers temps, les enfants ne recevaient un prénom suivant les uns, qu'à l'âge de puberté, c'est-à-dire à 14 ans, et suivant les autres à 17 ans, lorsqu'ils prenaient la toge virile. Mais plus tard, on adopta l'usage de donner le prénom aux enfants le neuvième jour après la naissance pour les garçons et le huitième pour les filles.

« Chez les Grecs, c'était suivant les uns, le 10^e jour après la naissance, et selon d'autres, le 7^e, ou même le 5^e que les Grecs imposaient un nom à leurs enfants. Quoiqu'il en soit, c'était très certainement au 10^e jour que se célébrait la fête de famille en l'honneur du nouveau-né ; elle consistait en un sacrifice accompagné d'un repas auquel on invitait les parents et les amis de la famille ». (*Dictionnaire de VOREPIERRE*, t. II, page 520).

Ce nom est donné d'après les rites, c'est le vrai nom de l'enfant, mais on évite de le prononcer, c'est-à-dire d'appeler l'enfant par ce nom, on l'appelle donc d'un autre nom, mais dans les actes officiels il est connu sous ce nom, et c'est ainsi qu'il signe et est inscrit dans le rôle du village.

Cérémonie de la fête : **Lễ khảm thán**

Les parents ayant choisi le nom qui leur plaît (c'est ordinairement le choix du père qui prévaut), vont devant une table sur laquelle brûlent des parfums et sont déposées les offrandes.

Là, ils prennent un plateau (*khay*), le garnissent de quelques chiques de bétel et de petits verres d'alcool de riz, puis ils prennent deux sapèques, les mettent sur la main les mêmes faces tournées en haut (*sáp* ou *ngũ*), à l'envers ou à l'endroit, et les projettent en haut de manière à les faire tomber dans le plateau, en disant : *xin keo*, c'est-à-dire : nous demandons l'avis des ancêtres.

Si les deux faces sont différentes une fois par terre, c'est le signe du consentement de la déesse de la naissance.

Si, au contraire, les deux faces sont les mêmes, ils recommencent trois fois ce stratagème ; si, à la troisième fois, les sapèques présentent les mêmes faces, ils choisissent un autre nom et ils recommencent la cérémonie.

« Dans les familles des princes et des grands mandarins, à la cérémonie dite **Lễ khảm thán**, fête du bout du mois, ou mois plein après la naissance, les palais sont en liesse.

« On n'y demande pas le consentement de *Bà-mụ*, la déesse de la naissance, en projetant des sapèques, mais parents et amis, princes et grands mandarins, viennent nombreux apporter leurs félicitations aux parents pour la naissance d'un enfant mâle, et offrir leurs cadeaux. Puis le père trace avec un pinceau sur une feuille de papier des caractères à l'encre rouge, c'est le nom qu'il a choisi pour son fils ; à sa mort, ces caractères seront effacés et écrits en noir. » (1).

Quand un enfant commence à marcher, ou même un peu plus tard, on lui impose un nom désignatif, pris ordinairement dans les mots des deux cycles qui servent à former la période de soixante ans. C'est le nom vulgaire : *tên tục*, dont on appelle l'enfant pendant son jeune âge.

(1) B. A. V. H., 20^e année, page 172.

« Les filles gardent d'ordinaire ce nom jusqu'au mariage, si ce n'est que dans les bonnes familles, on leur donne souvent un surnom en rapport avec les événements de la fin de leur enfance, surtout quand elles sont filles uniques.

« Arrivées à l'âge de puberté, les garçons reçoivent toujours un second nom pris dans les meilleures significations de la langue chinoise, eu égard aux circonstances et aux sentiments dont les parents sont alors affectés, c'est le *tên gọi* ou appellatif.

« Autrefois et aujourd'hui encore dans les provinces du Nord et du Sud, mais pas à **Quảng-Trị**, ni au **Thừa-Thiên, Quảng-Nam** et **Quảng-Ngãi**, après l'imposition de ce nom, le jeune homme laissait pousser ses cheveux et noircissait ses dents, et le père et la mère prenaient le nom de leur fils ainsi devenu homme, car jusque là ils n'étaient pas censés en avoir, depuis leur mariage, on les appelait du nom générique de *bộ đỏ*, père rouge, mère rouge.

« L'imposition de ce nom donne lieu à l'offrande d'un repas ou du bétel au village, il n'y a aucune cérémonie civile ou religieuse qui la rende plus solennelle, pas même l'inscription.

« Outre le nom de l'âge viril, il y a encore deux noms fictifs dont le premier se prend dans les neuf ou dix grandes familles du royaume, et le second dans les deux titres **Văn** et **Vũ** (lettres, armes) qui font la noblesse du pays, ainsi par exemple, un individu qui s'appelle *Hoa*, signera *Hoa ou Nguyễn-Vũ-Hoa* » (1).

L'état civil et l'identité

Le registre de l'état civil, *bộ sinh tử*, registre des naissances et des décès, n'existe en Annam que depuis une dizaine d'années (2).

Auparavant, les villages et le Gouvernement ne tenaient que le rôle des inscrits de 18 à 60 ans (3), pour le paiement de l'impôt personnel,

(1) J. SYLVESTRE : *L'empire d'Annam et le peuple annamite*, page 31, Paris. Felix Alcan, éditeur 1899.

(2) En France, les registres de l'état civil commencent à apparaître vers fin du XV^e siècle dans quelques paroisses. Ils sont généralisés et deviennent obligatoires sous François 1^{er}; l'article 51 de la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets (1539) en impose l'obligation. (DAUZAT, page 37)

(3) « L'inscription des habitants d'une commune sur un livre spécial date seulement de la dynastie des **Lý**, vers l'an 1000 après J.C. Avant cette époque, le contrôle devait être presque impossible, puisqu'il n'existait aucun registre où fussent inscrits les noms des habitants ». (P. ORY : *La Commune annamite*, p. 27. Paris, Chalamel 1894).

il en résultait que dans bien des endroits les villages avaient deux rôles, le rôle officiel, celui du Gouvernement, et le leur propre.

Les noms inscrits dans le rôle du Gouvernement (1) étaient les mêmes que sur les cartes d'impôt personnel, *bàì chí*, mais ces inscrits étaient connus sous un autre nom dans le village.

« Jadis, les autorités communales en Annam modifiaient le moins possible le rôle des inscrits ; elles remplaçaient numériquement les morts par les vivants, sans changer le nom de l'inscrit. Cette habitude avait pour résultat que l'inscrit avait bien souvent un nom officiel, qu'il portait s'il avait quelque relation avec l'autorité, et qui n'était pas le sien.

« L'individu vivant dans le village, n'avait pas besoin de l'état civil officiel. il ne se pourvoyait d'une identité que s'il avait à faire hors du village, et bien souvent on l'a vu, il adoptait une fausse identité correspondant à un inscrit déclaré. Le commun pouvait vivre dans cet anonymat qui confondait tous les *dân* honnêtes et paisibles dont la personnalité n'importait à personne. » (2)

« Ce sentiment de l'effacement de l'individu, se retrouve dans la façon dont les gens se font appeler : *Cà, Hai, Ba, Tư*, etc... suivant qu'on est fils aîné, deuxième, troisième, quatrième, etc ... » (*Annam Nouveau*, 1^{er} Janvier 1933).

« Un homme sera communément appelé *bồ cu*, père de son fils, *bồ đỡ*, père de sa fille ; on lui donnera parfois le nom de sa profession ou du métier qu'il exerce : *bác lý*, le maire ; *bác cai*, le contre-maître ; *bác phó*, l'ouvrier spécialisé.

« Cette insouciance de l'identité s'étend jusqu'aux noms de clan, le *họ* que les gens ne précisent que lorsqu'il y a vraiment importance à le faire. Autrement on prend le nom de famille le plus commun : *Nguyễn-Văn* ou *Nguyễn* tout court, suivi des noms ». (3)

En Europe, au point de vue légal, le nom de famille tient la première place, le prénom ne vient qu'après, et dans les relations sociales, c'est le nom de famille qui caractérise avant tout la personne.

(1) Les habitants sont portés sur ce rôle officiel nominativement et c'est le maire qui est chargé de cette inscription. En Chine, au contraire, l'inscription a lieu par famille, et c'est le chef de famille qui inscrit chacun de ses membres et qui est garant des renseignements donnés. (P. ORY, pp. 29-30.)

(2) P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, pp. 172, 173 et 178.

(3) P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, p. 178.

En Annam au contraire, au point de vue légal, il faut que le nom soit complet, c'est-à-dire que le nom patronymique soit uni au nom privé par le caractère intercalaire quand il y en a un, tandis que dans les relations sociales, le nom privé suffit, pas n'est besoin du nom de famille ; mais il est soumis désormais aux prescriptions de la loi, et un inscrit ne peut plus en changer à sa guise, mais le nom privé ne peut jamais en Annam remplacer le nom de famille ni le devenir, et ne peut suffire à identifier un individu.

Le nom habituel (tên tục) dans les environs de Hué

« Dans les environs de Hué, l'Annamite, dans son tout jeune âge, est désigné par un nom, ou de signification péjorative : *Nhỏ*, le petit ; *Tí*, le tout petit ; *Bé*, le gosse ; *Cặng*, le rachitique, etc... ; ou par un nom d'animal : *Chó*, le chien ; *Chí*, le pou, etc... ; ou par un nom obscène.

« Cette coutume a pour but de dépister les esprits méchants qui veulent enlever l'enfant, c'est-à-dire le faire mourir,

« Ce nom, il y a des individus qui le porte toute leur vie, ou jusqu'à la jeunesse passée. Mais, en général, lorsque l'enfant est grandet, on lui donne un nom à signification décente, honnête, poétique, heureuse : *Xuân*, le Printemps ; *Phước*, la Félicité etc. C'est le *tên tục*, le nom commun habituel. Il est placé après le nom de famille et le caractère intercalaire, par exemple : *Nguyễn-Văn-Phước*.

« Lorsque l'enfant est devenu homme, surtout s'il appartient à une famille importante, s'il jouit d'une certaine aisance, s'il occupe une situation dans son village, ce « nom habituel » devient « interdit », *húy* ; « on s'abstient » par politesse et par raison cérémonielle de le prononcer, ou de l'écrire, *cử*.

« Si on est dans l'obligation de le prononcer, ou bien on le remplacera par le titre ou la fonction qu'a l'individu, ou par un nom honorifique : *ông*, « monsieur » ; *ngài*, « lui » ; ou par un nom de parenté : *bác*, « l'oncle aîné » ; *chú*, « l'oncle cadet » ; *cậu*, « l'oncle maternel », etc..., ou bien, si l'individu a un fils, on le désignera par le nom de son fils, ainsi M. *Lý* ne sera plus M. *Lý*, mais M. *Thiên*, qui est le nom de son fils ; ou bien on déformera phonétiquement le nom, par exemple on dira ; *Lới* au lieu de *Lý*, *Tòn* au lieu de *Tiến*, etc...

« Si on doit écrire ce nom, ou bien on ne l'écrit qu'à moitié, ordinairement la partie phonétique ; par exemple, le nom du fondateur des *Nguyễn, Hoàng*, n'est pas écrit 洪, mais seulement 莫, dans les Annales ; ou bien on le décomposera dans ses éléments, phonétique et

idéographique, par exemple, pour le nom de M. Trung, on n'écrit pas le caractère 忠 *trung*, mais on écrit 上中下心 : « en haut 中 *trung*, en bas 心 *tâm* » ; le lecteur recompose mentalement le caractère complet 忠 qu'il est interdit d'écrire ; soit le nom de M. Pháp, on n'écrit pas en entier le caractère pháp 法, mais on décomposera 左水右去 : « à gauche thủy, à droite khứ », le lecteur recomposera mentalement le caractère entier pháp 法 » (1).

Ce caractère d'interdit devient plus urgent après la mort de l'individu, c'est alors surtout que le nom est dit húy 諱 « interdit »

Le changement de nom privé (2)

Comme jadis l'état civil n'existait pas dans le pays, les Annamites, jusqu'à ces dernières années, changeaient très facilement de nom privé, souvent pour un rien, parfois même pour la seule raison que leur nom ne leur semblait pas beau.

Il n'est pas rare en effet de trouver des individus qui ont eu successivement jusqu'à trois et quatre noms, quelques uns les ont eus même simultanément selon les endroits où ils habitaient temporairement.

C'est d'autant plus facile, dans ce pays où le nom est variable au gré de celui qui le porte, aussi, tels sont connus ici sous tel nom, et ailleurs sous tel autre.

Ils ont recours à cet artifice en plusieurs circonstances, surtout pour se cacher plus facilement et se soustraire à la justice lorsqu'ils sont poursuivis.

Ils en changeaient aussi quelquefois, et maintenant encore, après une condamnation ; un employé, par exemple, qui a été cassé et relevé de ses fonctions, s'en va dans une région où il est inconnu ; il y prend un autre nom privé pour trouver un nouvel emploi et se créer plus facilement une situation à l'insu de tous.

(1) L. CADIÈRE : *Amis du Vieux Hué*. 15^e année, pages 16 et 17.

(2) « La loi française depuis la Révolution n'autorise pas de changement de prénom, sauf en cas de jugement du tribunal civil rectifiant une erreur ou une infraction à la loi de l'an XI.

« Bien peu usent de cette faculté. Ceux ou celles qui changent de prénom n'ont donc pas la ressource de faire entériner leur choix par l'autorité ; ils se contentent d'aviser parents et amis,

« Légalement, le nouveau prénom n'a en principe aucune valeur ; toutefois, lorsqu'il est consacré par une possession d'usage, l'intéressé peut, dans les actes ou les pièces officielles, le faire enregistrer comme nom ; par exemple : *Jean Baptiste X*, dit *Léon* ». (DAUZAT : *Les noms de personnes*, page 69)

Ces changements répétés donnent lieu à beaucoup de fraudes dans le commerce et les transactions.

Ils rendent difficile la teneur d'un état civil et augmentent les difficultés lorsqu'il faut établir l'identité de pareils individus.

Chez beaucoup de peuples de l'Orient, particulièrement en Annam jusqu'à nos jours, toute liberté était laissée à cet égard à l'individu. Il en résulte, au point de vue social, des inconvénients assez graves, si bien qu'au Japon, par exemple, on a renoncé à une pratique qui avait été longtemps tolérée.

Depuis l'établissement de l'état civil, le changement de nom privé est devenu plus difficile, puisqu'il est maintenant défendu de changer les noms sous lesquels les enfants ont été inscrits dans le *Bộ sinh* : le Registre des Naissances, et parvenus à l'âge de 18 ans, ces jeunes hommes seront inscrits sous le même nom dans le rôle du village.

Le nom de religion : *Pháp danh*

« Les bonzes ont aussi, comme tout le monde, un nom de famille et un « nom habituel », mais on ne l'emploie plus quand ils sont entrés en religion. Prenons un exemple sur un brevet d'initiation, qui porte les noms du bonze initié et du maître qui l'a formé. Dans le cas présent le bonze initié est : *Hoàng-Văn-Ngô* ; nom de religion *Trùng-Đổng* 澄桐 ; appellation : *Quảng-Lâm* 光臨. Le bonze initiateur est le *Trù-Trì* de la pagode *Tịnh-Quang* ; nom interdit : en haut *Thanh*, en bas *Xuân* ; appellation : *Sung-Mãn* 充滿, titre *Phước-Điền* 福田.

« Le « nom de religion », *pháp danh* 法名, est le même que le « nom interdit ». En effet nous avons dans un cas *Thanh-Xuân*, dans l'autre *Trùng-Đổng* ; or, d'après la règle qui régit le nom donné aux bonzes à leur entrée en religion, dans les pagodes de Hué et de l'Annam, règle qui est rappelée dans le brevet même d'initiation, le caractère *trùng* est la caractéristique de la « génération » qui suit la « génération » ayant le caractère *thanh* comme caractéristique. On ne peut pas, dans le cas du bonze initiateur, personnage important, écrire ce nom d'un seul jet, c'est-à-dire les deux caractères immédiatement à la suite l'un de l'autre. On, décompose donc l'expression, et l'on écrit « en haut : *Thanh*, en bas : *Xuân* ». Le lecteur recompose mentalement le nom en entier : *Thanh-Xuân*.

« On peut retenir comme conclusion que les bonzes reçoivent à leur initiation, ou se choisissent ensuite, un « nom de religion », *pháp danh*,

qui est le nom interdit, *húy* ; une « appellation », *tự*, et un « titre » *hieú*, et qu'ils reçoivent après leur mort un « nom posthume », *thụy*, que portent certaines stèles. Le « nom interdit » qui n'est jamais mentionné sur les tombes des laïques, l'est presque toujours sur les tombes des bonzes. Tous ces noms sont formés de deux caractères, peut-être même parfois trois ». (L. CADIÈRE : *Tombeaux Annamites*. B.A.V.H. 15^e année, 1928, page 20).

Les panneaux à enseigne : *hiệu* 號

« Les commerçants chinois sont rarement désignés par leur nom. Ils prennent une raison sociale composée de deux, quelquefois de trois caractères ayant une signification de bonne augure. *Yên-Thành* équivaut en effet à : paix parfaite.

Un caractère qui se reproduit souvent dans les enseignes est 昌 *xương*, en chinois *cheong*, qui signifie splendeur, prospérité.

Voici quelques unes, des plus connues :

貴記 *Koai-Ky*, *Qui-Ký* (noble marque) ; 大興 *Tai-Hinh*, *Đại-Hung* (grand accroissement) ; 永發昌 *Wing-Fat-Cheong*, *Vĩnh-Phát-Xương* (prospérité perpétuellement florissante) ; 美昌 *Mi-Cheong*, *Mỹ-Xương* (splendeur charmante) ; 生隆錢 *San-Long-Fah*, *Sinh-Long-Phát* (production de prospérité vigilante) ; 萬寶 *Wan-Pao*, *Vạn-Bảo* (dix mille joyaux) (1). »

A l'instar de leurs « oncles » chinois, des Annamites et des Tonkinois usent également de panneaux à enseigne (*hiệu*) :

泰利 *Thái-Lợi*, immenses profits
興隆 *Hưng-Long*, prospérité grandissante
安仁 *An-Nhon*, tranquillité et bonté
福盛 *Phúc-Thịnh*, bonheur et prospérité
雲和 *Vân-Hòa*, nuage harmonieux,

A noter que le *hiệu* est utilisé communément pour désigner le patron de la maison de commerce, (2)

(1) A. CHEON : *Recueil de cent textes annamites*, page 11 — Imprimerie Schneider. Hanoi 1905.

(2) Ce dernier paragraphe est dû à l'obligeance de M. SOGNY, Chef de la Sûreté en Annam.

La superstition et les noms privés

La superstition joue ici un rôle important dans l'imposition des noms et leur changement.

La crainte des mauvais génies et des esprits malfaisants qui est toujours en éveil chez les Annamites, est très grande quand il s'agit des enfants, dont la chétive existence est plus menacée que toute autre, aussi emploient-ils des ruses puérides pour détourner l'attention des démons.

Ainsi, dans certaines familles, on donnera par exemple à un garçon un nom de fille pour diminuer son importance.

D'ordinaire, ils affecteront de donner à leurs enfants aussitôt après leur naissance sans aucune cérémonie extérieure de vilains noms, des noms d'animaux malfaisants ou superstitieux, de choses grossières et triviales, parfois obscènes, de peur que le diable ne les prenne, pensant empêcher ainsi les mauvais esprits de leur nuire, et ils ne changent ces noms que lorsque les enfants sont un peu grands. Voilà pourquoi ils les appellent : *chó con*, « petit chien » ; *con chuôt*, « rat » ; *con cóc*, « crapaud » ; *heo*, « porc » ; et *xấu*, « vilain » ; *búng*, « pâle », lorsque leurs enfants sont beaux et vigoureux, et ils sont persuadés que les démons les laisseront tranquilles parce qu'ils seront dupes de ces petits stratagèmes.

Ils leur donnent aussi des noms d'animaux superstitieux, tels que : *long*, dragon ; *lân*, licorne ; *phụng*, aigle, et autres auxquels ils tiennent beaucoup, parce qu'ils les regardent comme très précieux et efficaces.

Cependant, par superstition, ils évitent de prononcer leur nom, particulièrement celui du tigre qu'ils appellent : *ông*, monsieur ; *thầy*, maître ; ou *mệ*, sa seigneurie ; ou encore : *ông núí*, le monsieur de la montagne ; et *ngài*, le génie.

Lorsqu'il a été pris dans un piège, ou qu'il a été cerné, ils le saluent profondément avant de le tuer, en l'appelant : *ông*, monsieur.

Pour les Annamites qui vivent à la limite du pays habité, près des montagnes, le tigre demande à être traité avec égards, si l'on désire échapper à ses attaques. C'est pourquoi ils le désignent par des noms particuliers, toujours empreints de respect et de crainte : le brave, le vigoureux, l'audacieux...

Ils agissent de même envers les esprits, ils en parlent souvent par antiphrase, crainte de manquer de respect à l'esprit qui réside ou se manifeste à tel endroit ou en telle occasion ; s'ils le désignent ainsi , et parlent de lui d'une façon bienveillante, c'est uniquement pour l'apaiser et se le rendre favorable.

A cause de cette même crainte superstitieuse, ils évitent aussi de prononcer les noms des maladies contagieuses et épidémiques, comme le choléra, la variole, qu'ils désignent par des périphrases (1) ; pour la première ils diront : « la maladie du ciel », *bệnh trời* ; et pour l'autre : « il pousse des haricots », *lên đậu* ; ou « il pousse des fleurs », *lên hoa* ; ou encore « il pousse des fruits ». (2)

Lorsqu'ils sont malades ou malheureux, il en est qui croient qu'un changement de nom suffira pour les guérir ou les rendre heureux. Ainsi par exemple, un pauvre qui s'appelle *Mít*, jacquier, changera son nom en celui de *Giàu*, riche, croyant que ce nouveau nom influera sur sa situation et qu'il sera plus heureux que par le passé.

Dans la construction des maisons après l'achèvement de la charpente, ils suspendent à la poutre faîtière, une banderole qui porte le nom du génie qui protège la construction des maisons : *Khương-Thái-Công*. (P. GOUROU : *Les Paysans*, page 315)

Ils inscrivent aussi les noms des génies protecteurs, mais ils cachent aux mauvais génies le nom de leurs enfants.

Les sobriquets

Le sobriquet est un qualificatif ajouté au nom d'un individu pour l'honorer, le déprécier, ou le distinguer de ses homonymes.

La manie de donner des surnoms existe en Annam comme ailleurs, et quant à leur origine (3) et à leur nature, il est aisé de déduire que tous les défauts au physique aussi bien qu'au moral ont servi à les déterminer. L'Annamite, très observateur, ne s'est pas fait faute de fixer le défaut saillant ou la vertu prédominante de l'individu qualifié.

(1) Parce qu'ils les redoutent beaucoup.

(2) *Lên mùa* est une des nombreuses périphrases usitées par les Annamites pour désigner cette maladie, qu'ils considèrent comme une suite naturelle de la naissance, mais qu'ils redoutent beaucoup. Le mot propre est *lên đậu* 痘 ; ils disent encore *lên hoa*, *lên giồng*, *lên tột*. (CHEON : *Cours*, page 497)

(3) « L'usage du surnom remonte à la plus haute antiquité. La Bible nous dit qu'Esau était surnommé *Edom* (roux). Les plus hauts personnages n'étaient pas épargnés ; ainsi Antiochus VIII fut surnommé *Gryppus* (nez crochu) ; plus tard (XI^e siècle) les comtes de Champagne sont dits : *Pied de loup*, *Queue de vache*, *Tête d'étaupe*. Toutefois le surnom semble avoir été peu en faveur chez les peuples qui avaient l'habitude de donner aux enfants des noms imagés, tant que le sens de ces noms a été compris : Grecs, Gaulois, Israélites, Germains ». (A. DAUZAT : *Les noms de personnes*, p. 167. Paris, Delagrave 1925).

Mais ces surnoms affectent surtout ici les difformités corporelles ou les infirmités ; par exemple : le bossu, le boiteux, le sourd, le bègue, l'aveugle.

Les écoliers annamites sont plus particulièrement portés à s'en donner. Ainsi un tel était surnommé : la carpe, à cause de sa bouche en forme de carpe. Un autre était appelé : le hibou, à cause de sa chevelure qui rappelait cet oiseau, et un troisième avait pour surnom : le chat, à cause de ses yeux luisants.

Les surnoms sont donnés aussi à l'occasion d'un acte maladroit, d'une fâcheuse action, d'une parole malheureuse, etc... ; quelques-uns sont grossiers, d'autres d'un genre moins trivial, mais le sobriquet reste toujours ironique, plaisant, acerbe et fort bien appliqué.

Le surnom qui s'ajoute au nom, est assez souvent nécessaire (1) dans ce pays, pour identifier un individu qui ne peut être connu autrement.

Le titre (hiệu) ou pseudonyme

Le titre, *hiệu*, correspond ici au pseudonyme de l'Occident, mais il n'est pris que par les littérateurs et les lettrés.

Il comprend deux caractères, dont le choix dépend de beaucoup de circonstances, suivant le goût, les désirs, la mentalité d'un chacun.

Certains, par exemple, le feront concorder, d'une façon ou d'une autre, avec leur « appellation », *tự*, ou avec leur « nom habituel », *tên tục*, et le choisiront de façon à ce qu'il rappelle une phrase d'un livre canonique (2), le nom de leur village, (3) ou tout autre souvenir.

(1) « Dans l'Apennin bolognais, à la fin du XVI^e siècle, on citait plus souvent, dans les actes, le surnom que le nom de famille, ou on accompagnait celui-ci de celui-là. Aujourd'hui encore M.T. ZANARDELLI signale qu'en Romagne, les huissiers dans leurs citations, les gardes dans leurs procès-verbaux, sont obligés de faire figurer les surnoms, sous peine de ne pas trouver la personne cherchée ». (*Titre Zanardelli*, p. 12. A. DAUZAT : *Les noms*, page 171).

(2) Le pseudonyme *Ưu-Sinh* de Huỳnh-Thúc-Kháng, rédacteur du *Tiếng-Dân* à Hué, est tiré de la phrase chinoise : *Khi nhơn ưu sinh* : les citoyens du royaume de *Khi* ne craignent que l'affaissement du ciel ; c'est-à-dire ils n'ont peur de personne si ce n'est du Ciel.

(3) *Vỹ-Dạ* est le nom du village où habitait le Prince TUY-LÝ.

C'est dans le choix de « l'appellation » ou du « titre » que triomphe la virtuosité du lettré annamite (B.A.V.H., 1928, page 19).

La plupart des lettrés annamites ont des pseudonymes, outre l'appellatif ordinaire ; chacun prend un nom composé en beaux caractères chinois très significatifs.

Cette coutume remonte à la plus haute antiquité.

Sans remonter aussi loin dans le passé, on constate que le titre, *hiệu*, a toujours existé, ainsi **NGUYỄN-DƯ, Tham-Tri** au Ministère des Rites à Hué, qui composa en 1802 le célèbre poème annamite : *Kim-Vân-Kiểu*, avait pour pseudonyme : *Tô-Như*. (1)

Son Altesse royale **MÂN-THÂM**, dixième fils de **MINH-MẠNG**, avait le pseudonyme poétique : *Thượng-Sơn*, et son frère le Prince **TUY-LÝ**, onzième fils de **MINH-MẠNG**, celle de *Vỹ-Dạ* (champ de roseaux). Ces deux frères étaient renommés comme poètes.

Le poète tonkinois **NGUYỄN-KHẮC-HIỆU** (2) a pour pseudonyme : *Tân-Đà* (montagne et rivière) (*Tân* : montagne — *Đà* ; rivière dans la province de *Sơn-Tây*). (3)

Depuis quelques 15-20 ans, les pseudonymes sont formés à l'aide d'anagramme, ou même par manière d'acrostiche, en prenant les premières lettres d'une phrase ; qu'on en juge par les exemples suivants :

Ainsi un tel qui aurait nom **TRẦN-KHÁNH-GIỮ**, signe aujourd'hui *Khái-Hưng* (4), qui est l'anagramme de son vrai nom.

L'auteur de *Thần-Hổ*, « le Tigre Génie », et de plusieurs ouvrages en *quốc-ngữ*, qui ont une certaine valeur littéraire, signe *Tchya*. Ce pseudonyme est formé les premières lettres des mots de la phrase suivante : *Tôi chẳng yêu ai*, « je n'aime personne ».

(1) Décédé à Hué en 1820, alors qu'il était ministre.

(2) Auteur contemporain qui, au dire des lettrés, comprend bien l'âme du pays, et la traduit par un style qui n'est pas nouveau, mais très estimé.

(3) **DƯƠNG-QUẢNG-HÀM** : *Littérature annamite*, page 172 — Hanoi 1940.

(4) Correspondant du *Nửa Chừng Xuân* (le demi printemps), édité à Hanoi par la maison **Đời-Nay**.

Un artiste peintre tonkinois signe : *Ngym*, pseudonyme formé avec les premières lettres des mots de la phrase : *Người yêu vợ* « l'homme qui aime sa femme ».

D'autres prennent un nom double, en *quốc-ngữ* et non en caractères chinois, par exemple *Trái-Tim* et *Côi-Lặng*, deux écrivains tonkinois qui signent ainsi dans le *Tiểu-Thuyết Thứ Bảy*. (1).

Les écrivains actuels prennent aussi l'habitude de laisser de côté leur nom de famille, *tên họ*, le nom patronymique, pour ne prendre pour nom que leur caractère intercataire joint à leur nom privé, ainsi *Thê-Lữ* au lieu de *Nguyễn-Thê-Lữ* ; et *Thanh-Tĩnh* au lieu de *Trần-Thanh-Tĩnh*, collaborateurs des revues littéraires et humoristiques : *Phong-Hóa* et *Ngày-Nay*.

Les noms posthumes

« Après la mort (en Annam comme en Chine) on donne aux personnes d'un certain rang « un nom posthume », *thụy* ou *thị* 諡, qui sera inscrit par exemple sur la tablette et sur la banderole funéraire placée à gauche du corps et portée dans le cortège funèbre ». (2)

Ce titre posthume est appelé *tên thụy* par les lettrés et *tên hèm* par les illettrés, ou *tên cúng cơm*, mais ces deux mots ont la même signification, on les emploie seulement quand on offre des sacrifices aux défunts.

Ainsi de son vivant un personnage s'appelait *Lực* ; après sa mort, on lui donne le nom qu'il a choisi lui-même de son vivant, sinon ses parents lui choisissent un beau nom sous lequel ils le désigneront en lui rendant le culte. « Le choix de ce nom est laissé aux parents, pour les gens du peuple, mais il doit toujours être en rapport avec la personnalité du mort, son sexe, ses qualités ». (3)

« La coutume de donner un titre posthume est fort ancienne en Annam et dans tout l'Extrême-Orient. On le donne aux littérateurs célèbres, aux généraux de valeur, aux fonctionnaires intègres.

(1) Revue littéraire éditée à Hanoi.

(2 et 3) B.A.V.H., 1928, 15^e année, page 19, paragraphe 24.

« Il est destiné à perpétuer leur mémoire, à assurer l'immortalité de leur nom. Le célèbre philosophe et sage K'ong Tseu (Confucius) en a des milliers tous plus emphatiques les uns que les autres : miroir de vérité, docteur lumineux, source de sagesse, etc, etc. » (1)

« Le nom posthume des mandarins, à quelque degré qu'ils appartiennent a été fixé strictement, suivant les degrés, par une ordonnance de **MINH-MANG**. Il en est de même de tous les degrés de la hiérarchie de la famille royale, mais la législation qui règle cette question paraît être touffue. » (2)

« Le titre posthume est en relation, d'après les règlements édictés par **MINH-MANG** et modifié plus ou moins par la suite, avec le degré de mandarinat auquel le défunt est arrivé pendant sa vie ». (3)

Depuis **MINH-MANG**, le titre posthume des mandarins du 3^e degré inférieur, est *Trung-Nhi Đại-Phù* (B.A.V.H., année 1928, page 86).

L'épouse principale d'un mandarin reçoit aussi à sa mort, un titre et un nom posthumes en corrélation étroite avec le degré de mandarinat de son mari. C'est ce qu'indique, sur certaines stèles, les deux caractères *y-phu* 卬夫, « s'appuyant sur le mari », « en concordance avec les titres du mari. » (4)

Le titre posthume de *Phu-Nhon*, personne douce, est attribué à l'épouse des mandarins du huitième degré et au-dessus. (B.A.V.H, 1928, page 76)

Le titre de : *Tứ-Phẩm Cung-Nhon* est décerné après la mort à l'épouse du mandarin de 4^e classe. (5)

La femme d'un mandarin du 3^e degré a pour titre posthume *Ôn-Tinh*. (B.A.V.H., 1928, page 65).

L'inscription des noms sur la stèle funéraire

Il est excessivement rare que l'on inscrive le nom habituel sur la stèle funéraire.

On le remplace, pour les hommes, par le caractère *Công* 公, « Sieur », seul, mais mieux, et presque toujours, associé à un caractère honorable :

(1) H. HELI : Revue *Indochinoise* — nouvelle série, Tome XIII — 1910 1^{er} semestre, page 33P.

(2) B.A.V.H., 1928, 15^e année, page 14, paragraphe 24.

(3 et 4) B.A.V.H., 1928, 15^e année, page 21, paragraphe 26.

(5) B.A.V.H., 1928, 15^e année, page 54.

Quý-Công 貴公, « Noble Sieur » ; et l'on dira par exemple, « Tombeau de Noble Sieur [de la famille] *Lượng* ».

Pour les grands personnages, on emploie des termes plus relevés : *Phủ-Quân* 府軍, littéralement : « Seigneur de résidence mandarinale », « Noble Seigneur », « Puissant Seigneur » : « Noble Seigneur [de la famille] *Phạm* » ; ou bien *Quý-Hầu* 貴侯, « Noble Prince » ; ou encore *Trưởng-Công* 相公, « Son Excellence ».

Pour un jeune homme, on emploie le caractère *lăng* 陵 : « Tombeau du jeune homme [de la famille] *Hà* . . . »

Pour les femmes, ou bien on supprime purement et simplement le nom habituel, ce qui rend la traduction de la stèle assez délicate, ou plutôt lui donne parfois un aspect drôle ; ou bien on remplace ce nom par les caractères *Quý-Nương* 貴娘, « Noble Dame » : « Noble Dame [de la famille] *Lê* ».

Pour une femme de haut mandarin, on emploie parfois les caractères *Thuận-Cơ* 順姬, « paisible épouse », pour remplacer le nom habituel.

Dans les cas où l'on donne le nom habituel de la défunte, c'est qu'il s'agit d'une tablette funéraire, où l'on n'a pas raison de cacher le nom, parce que personne ne voit la tablette (*B. A. V. H.*, 1928, pages 17 et 18).

« Le nom de la famille, *họ tộc*, est toujours mentionné sur la stèle pour les gens du peuple ou les mandarins. On ne le supprime que pour les membres directs de la Famille royale, qui sont désignés par leurs titres, lorsqu'ils en ont, ou par la mention qu'ils sont « gens de la noble famille », *Tôn-Nhơn* 尊人, « de la famille des Nobles Dames ».

De même, les gens originaires de la préfecture de *Tông-Sơn*, patrie des *Nguyễn*, ne sont pas désignés par leur nom de famille, mais par la mention qu'ils sont « du *Tông* », et pour les femmes, « de la famille du *Tông* », *Tông-Thị*.

Pour les femmes, on indique souvent qu'elles ont passé « la porte de la famille » de leur mari. Cette rédaction rappelle la loi annamite qui veut qu'une femme qui se marie quitte sa famille pour entrer dans celle de son mari, ce que rend l'expression *quá môn* 過門, « passer la porte », c'est-à-dire : « passer à une autre famille, mariage d'une fille ou d'une veuve ». (*B.A.V.H.*, 1928, page 16)

Le nom honorifique *thuy*, conféré après la mort par l'Empereur est inscrit sur l'épithaphe, il remplacera désormais pour la personne morte, celui qu'elle portait pendant sa vie (CHEON, n° 90, p. CLXV, note 2).

II. — La Toponymie annamite

L'étude des noms de lieux annamites constituerait assurément une science très attrayante, mais elle exigerait la connaissance de plusieurs langues, et il est difficile qu'un érudit soit versé dans toutes ces matières.

Il ne reste rien ou à peu près rien en Annam de l'onomastique des prédécesseurs des Chams, et pour ce peuple lui-même, il n'y a guère que les villages habités par les Chams, dans les provinces du Sud-Annam, où il y ait encore des noms géographiques chams : dans le Centre et le Nord-Annam quelques noms seulement font partie du domaine de l'histoire et ne sont connus que des érudits (1).

Commencée par l'occupation du pays, au Tonkin depuis des millénaires, la toponymie annamite a subi bien des changements au cours des siècles. « Les noms de lieux ont varié très souvent et sont des créations arbitraires et artificielles, des noms purement littéraires, de bon augure que l'on modifie facilement ». (2)

Ces noms ne dérivent pas ici des noms de personnes, une coutume plus que millénaire s'oppose à ce que les noms des personnes soient donnés à des villes ou à des villages.

(1) « La plus ancienne (de leurs capitales) en date, *Shri-Banæuy*, était au Nord, vraisemblablement au **Quảng-Binh** actuel, vers 17°30 de latitude ». E. AYMONIER : *Les Chams et leurs religions*, page 9.

Le nom cham de l'ancienne citadelle de **Cổ-Thành** près **Quảng-Trị**, semble être indiqué dans une stèle sanscrite trouvée à **Nhan-Biểu**, ce serait *Trivikramaputa*. Cf. B. E. F. E. O., XI, page 301.

En l'an 446, la place forte de Sinhapura au pays d'Amaravati est capitale du Champa (Sinhapura correspond probablement aux ruines de **Trà-Kieu** dans le **Quảng-Nam**, au Sud de Faifoo.) (*Les Chams d'autrefois et d'aujourd'hui*, par Jeanne LEUBA. *Revue Indochinoise*, XVIII^e année, Juillet-Août 1915, page 71).

Kiu-Sou, ville forte située probablement près de la ville de Hué. *Revue Indochinoise*, XVIII^e année, page 75 ; et CLAYES : B. E. F. E. O. XXX, page 528. C'est la ville chame près des Arènes à Hué.

(2) P. GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, page 121.

Les noms officiels de lieux annamites, comme tous les noms de famille et bien des noms privés, sont sino-annamites, c'est-à-dire qu'ils sont d'origine chinoise, leurs caractères sont chinois, mais leur prononciation est annamite.

Trois catégories principales de noms de lieux

Quoiqu'il en soit du passé, les noms annamites actuels des provinces, des villes et des villages peuvent être divisés en trois catégories principales, ils sont topographiques, historiques et poétiques.

I° TOPOGRAPHIQUES.

« Les provinces annamites portent des noms qui ont été soigneusement choisis, par les hauts mandarins de la Cour, et qui, s'ils ne disent rien à nos oreilles européennes, n'en sont pas moins poétiques et fort bien appliqués à la région qu'ils désignent », (1) d'après ses particularités ; ils ont en effet une signification propre qui les caractérise à divers points de vue, ainsi :

Hà-Nội signifie : la province entourée par les eaux des fleuves ;

Bắc-Giang : la rivière du Nord ;

Hà-Đông : le fleuve de l'Est ;

Hải-Phòng : la chambre de la mer, c'est-à-dire : le port de mer ;

Faifoo est **Hải-Phố** ; les comptoirs de la mer, dans la province de **Quảng-Nam**.

Cira **Hàn** : le port barré, est Tourane ; il était aussi appelé : **Thủ-Hàn** : la douane fermée ; c'est à cause de ces deux mots que les Portugais l'appelaient jadis Touron (2), qui depuis longtemps a été dénommé Tourane ;

Dinh-Cát : le camp de sable, région de la province de **Quảng-Trí**, où vers le mois de Juin 1600, **Nguyễn-Hoàng**, le fondateur de la dynastie des **Nguyễn**, transporta son camp à l'Est du camp de **Ái-Tử**, qu'on appela alors **Dinh-Cát** : camp de sable, du nom du sol lui-même, le camp ayant été élevé dans une plaine sablonneuse (3) ;

(1) P. PASQUIER : *L'Annam d'autrefois*, page 93.

(2) *Nouvelles Lettres Edifiantes*, tome IV, pages 285-286.

(3) **Thật lục tiên**, I, 18b, 19b. L. CADIÈRE : *Les Résidences des Rois de Cochinchine avant Gia-Long*, page 8.

La région de **Cửa-Tùng (Quảng-Trị)** est appelée **Đất-Đỏ**, Terre Rouge, à cause de la nature de son sol qui est une terre rouge volcanique,

2° HISTORIQUES.

De nos jours, un nom, transmis jusqu'à nous, est bien souvent le seul témoignage d'un fait historique important, dont il fixe le souvenir. « Les ruines mêmes ont péri », mais le nom reste, par exemple le **Thành Lôi** (1) : la citadelle chame, dans le quartier des Arènes à Hué, qui n'est plus qu'un amas de terre.

L'histoire a eu en Annam une bonne part dans l'imposition des noms du pays.

Beaucoup de villes et de provinces ont en effet des noms qui se réfèrent à quelque incident historique, tout comme le pays lui-même dénommé An-Nam (2) : le midi pacifié ; par exemple Thái-Nguyên, qui

(1) Le mot *lôi* désigne dans le **Quảng-Trị** et le **Thừa-Thiên** : les Chams. *Les Résidences des Rois de Cochinchine avant Gia-Long*, page 12,

(2) « La première fois que nous trouvons ce mot employé pour désigner le pays annamite, c'est vers la fin du III^e siècle avant notre ère. En 208, **Triệu-Đà** prit le titre de Seigneur du **Nam-Việt**, « du Việt du Sud ». **Triệu-Đà** était le chef de la nation que l'on considère comme la souche des Annamites actuels, les **Giao-Chi**. Sa capitale était dans la province actuelle de Canton. Le mot *nam* n'est employé ici que comme adjectif.

« Près de cinq siècles plus tard, en 264 après J. C., ce mot *nam* est employé avec un sens plus clair. Le pays et la nation annamite étaient tombés sous la domination chinoise. Le gouvernement reçut le titre de **An-Nam Tướng-Quân**, « Maréchal d'Annam ». Cette dénomination d'An-Nam, que nous voyons apparaître pour la première fois dans un document officiel, signifie « le Sud pacifié ». Donc le mot *nam* est employé comme un substantif. Il signifie « le pays qui est au Sud de la Chine, le pays du Sud ». Il s'applique à tout le pays occupé par les Annamites, c'est-à-dire d'une façon approximative, au Tonkin, et aux provinces du Nord de l'Annam actuel.

« C'est ce nom d'Annam qui fut encore employé par la Chine lorsqu'elle se décida à reconnaître l'indépendance du royaume annamite : En 1236, **Trần-Thái-Tôn** reçut le titre officiel de **Annam Quốc-Vương**, « Seigneur du Royaume d'Annam ». Et ce nom désigna officiellement tous les princes des dynasties annamites jusqu'à Gia-Long ». (B. A. V. H., 1^e année, page 348).

signifie : Haute Origine, est une des plus anciennes circonscriptions, une de celles où durent s'arrêter un moment les ancêtres des Annamites, les **Giao-Chi**, dans leur descente vers le Delta.

Nam-Định : le Sud Pacifié, qui rappelle de longues luttes (1).

Bình-Định : Citadelle Pacifiée, fut ainsi appelée en souvenir de la victoire de Gia-Long sur les **Tây-Sơn** : montagnards de l'Ouest.

Les noms des villages de **Hữu-Kiên**, le régiment de droite ; de **Trung-Kiên**, le régiment central ; de **Hậu-Kiên**, le régiment d'arrière ; de **Tiền-Kiên**, le régiment de devant, et de **Tả-Kiên** : le régiment de gauche, dans la préfecture de **Triệu-Phong (Quảng-Trị)**, se rattachent à un souvenir historique ; ils ont succédé aux régiments du même nom qui vers 1653 étaient campés dans cette région autour de la résidence des **Nguyễn** (2).

Il faut noter toutefois qu'en Annam, les noms historiques anciens sont très rares, et leur emplacement mal connu. Les documents annamites nous transmettent peu de noms, et ces noms sont très difficiles à localiser (3). Où situer, par exemple au Tonkin, le port de Cattigara où débarquèrent en 166 les envoyés de Marc-Aurèle, et, en 226, un marchand levantin qui allait en Chine ? (4)

Mais sans remonter si haut dans le passé, il est difficile aujourd'hui d'identifier bien des noms de lieux donnés par le P. de Rhodes, et les relations des 16^e 17^e et même 18^e siècles.

Bien d'étonnant à cela, « les Annamites, à l'imitation des Chinois, ont fait subir à la toponymie des changements innombrables : le pays lui-même a changé plusieurs fois de nom au cours des

(1) P. PASQUIER : *L'Annam d'autrefois*, page 94. Augustin Chalamel, Paris.

(2) L. CADIÈRE : *Les Résidences des Nguyễn*, page 14. Paris. Imprimerie Nationale.

(3) « Les noms géographiques changent si souvent dans les anciennes annales, il y a tant de confusions dans certains récits, qu'il est difficile de se prononcer ». BOUILLEVAUX : *L'Annam et le Cambodge*, note page 210. Victor Palmé Paris 1874.

(4) Cf. M. G. CÆDÈS : *Textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient*. Paris. Leroux, 1910, page 183, XXIII et XXIV.

siècles (1) et le silence sur les changements de noms de lieu rend très mal aisée la fixation de la géographie administrative ancienne » (2).

(I) *Noms divers du pays et Capitales :*

DYNASTIES	RÈGNES	PAYS	CAPITALES SUCCESSIVES
1 ^o	Hồng-Bàng	Văn-Lang	Phong-Châu (Sơn-Tây)
2 ^o	Thục	Au-Lạc	Cổ - Loa ou Loa - Thành (près Hanoi)
3 ^o	Triệu	Nam-Việt	Phiên-Ngu (près Canton)
1 ^{re}	Domination chinoise	Lạc-Việt	
	Trưng-Trắc		
2 ^o	Domination chinoise	Vạn-Xuân	Đại-La (Hanoi)
4 ^o	Lý antérieures		
		Châu de Giao-Chí	
3 ^e	Domination chinoise	Protectorat sur l'Annam, Nam-Việt	La-Thành (Hanoi)
5 ^o	Ngô	Nam-Việt	Cổ - Loa ou Loa - Thành (près Hanoi)
6 ^o	Đinh	Đại-Cù-Việt	Hoa-Lư (province Ninh-Binh)
7 ^o	Lê antérieurs	Đại-Cù-Việt	Hoa-Lư (province Ninh-Binh)
8 ^o	Lý postérieurs	Đại-Cù-Việt	La-Thành (Hanoi)
		Annam (1164)	Thăng-Long
9 ^o	Trần	Annam	Hà-Nội
4 ^e	Domination chinoise	1414-1418 (éphémère)	
10 ^o	Lê postérieurs rois titulaires,	Annam	Hà-Nội
	Mạc (usurpateurs)	Annam	Đông-Kinh (Hanoi)
			Cao-Băng
			Tây-Đô
	Sous les Trịnh	Đàng-Ngoài	Hà-Nội
	Sous les Nguyễn (Chúa)	Đàng-Trong (Cochinchine)	Huế
11 ^o	Sous les Nguyễn Empereurs	Việt-Nam	Huế
		Tonkin	Hanoi
	Sous les Français	Annam	Huế
		Cochinchine	Saigon

(Précis d'Histoire d'Annam à l'usage des Ecoles Primaires ; page 102, cinquième édition Saigon — Tân-Định, 1928).

(2) GOUROU : Les Paysans du Delta tonkinois, page 213.

3° POÉTIQUES.

L'Annamite même illettré aime la poésie, tout ce qui est imagé lui plaît, et il paraît qu'il tient en cela la première place, parmi les peuples d'Extrême — Orient.

On le remarque aisément à son langage fleuri, et surtout dans les compositions et les œuvres des lettrés.

« Alors que l'Annam était encore vassal de la Chine, l'Empire Céleste reconnaissait que le royaume du Sud-Pacifié était un pays de fortes cultures ; celles de **Thượng-Son** et de **Vỹ-Dạ** étaient admirées tout autant que celles des grands poètes chinois » (B. A. V. H., 20^e année page 171).

Il serait facile de citer de nombreux noms poétiques donnés aux villes et aux villages de n'importe quelle province, mais pour le sujet qui nous occupe, rien de plus probant que le passage suivant de Camille BRIFFAUT : *Transcription des noms de villages*, extrait de *La Cité Annamite*, page 96 :

« La cité de *Châu-Khanh* est la cité du bonheur ; celle de *Hưng-Thanh* est la prospérité naissante ; *Tân-Lịch* est la beauté nouvelle ; *Đại-Ngãi*, la grande amitié ; *Phủ-Giao*, richesse et fraternité ; *Nhu-Gia*, est la famille des lettres ; *Châu-Thời* est le bonheur florissant ; *Phủ-Lộc*, richesse et prospérité ; *Gia-Định* est la tranquillité parfaite, et *Tân-Hương* est le parfum nouveau.

« C'est là du pur idéalisme dont la source ne peut être trouvée ailleurs que dans l'âme des fins lettrés et des philosophes socialistes de Chine et d'Annam. A travers ces noms on peut découvrir un des côtés les plus intéressants de l'âme extrême-orientale » (1).

« Pour presque tous les doublets annamites et sino-annamites des noms de lieux dans les provinces avoisinant Hué, on choisit un nom sino-annamite dont la prononciation se rapprochât du nom populaire.

« Dans ce cas, il arrive souvent qu'on laisse de côté la signification pour ne considérer que le son. Ordinairement il y a concordance de son et de sens. Ce sont des jeux de mots basés à la fois sur le son et le sens avec interversion de l'un ou de l'autre de ces éléments, qui abondent dans la poésie populaire et qui font les délices des lettrés de villages » (2).

(1) Camille BRIFFAUT : *La Cité Annamite*, tome I, pages 96 et 97.

(2) L. CADIÈRE : *Les Résidences des Rois de Cochinchine avant Gia-Long*, page 51-53.

Les noms des villages

Il y a les noms officiels et les noms vulgaires.

Les villages comme les provinces et les villes portent des noms choisis ordinairement avec soin et représentés par des caractères favorables et nobles, jamais de mauvaise augure.

Ce sont les noms officiels sous lesquels ils sont inscrits dans le rôle du Gouvernement, par exemple : **Vạn-Xuân** 萬春, **Thuận-An** 順安, **Mậu-Tài** 茂才, dans la province de Hué.

Il faut avouer toutefois que la plupart de ces noms ne répondent pas toujours à la réalité, ils sont plutôt fantaisistes et poétiques, et malgré leur poésie, vu la situation du village, ils semblent parfois ironiques, bien qu'il n'en fut rien à l'origine.

Les villages qui ont le même radical, ont fait partie le plus souvent de la création d'un même groupement, ainsi :

Phước-Môn 福門 : la porte du bonheur ;

Phước-Sa 福沙 : le sable du bonheur ;

Phước-Sơn 福山 : la montagne du bonheur ;

Phước-Tuyền 福源 : la source du bonheur ;

Phước-Xuyên 福川 : le fleuve du bonheur,

qui ont pour fondateur son Excellence feu Nguyễn-Hữu-Bài, ancien Ministre de l'Intérieur auprès de la Cour d'Annam.

Les villages qui portent le même nom, et ne se distinguent entre eux que par les points cardinaux ou d'après leur situation géographique, faisaient jadis partie d'un seul et même village dont ils ont été détachés en obtenant leur autonomie, par exemple : **Bác-Vọng Đông**, et **Bác-Vọng Tây**, dans la province de Hué. **Phương-Hạ**, **Phương-Thượng** et **Phương-Trung**, dans la sous-préfecture de **Bồ-Trạch** au **Quảng-Bình**.

L'emplacement même où les villages sont construits a donné son nom à plusieurs dans n'importe quelle province, exemple : au **Thừa-Thiên**, **Cổ-Tháp**, la vieille tour, est ainsi dénommée parce qu'il est établi sur l'emplacement d'une vieille tour chame.

Il y a non loin de Hué, dans la sous-préfecture de **Quảng-Điền**, sur les bords du **Bồ-Giang**, un groupement de villages dont les noms indiquent clairement qu'ils sont une émanation d'un ancien peuplement et d'une particularité géographique, vestige du passé, qu'il convient de signaler.

Voici leurs noms : Thành-Trung, l'intérieur de la ville ; Thành-Hà, la ville sur le fleuve ; Tây-Thành, l'Ouest de la ville ; **Tiền-Thành**, le devant de la ville ; An-Thành, la ville de la paix. Tous ces noms sont significatifs, ils rappellent en effet à ne pas s'y méprendre l'emplacement d'une ancienne ville chame, ou autre, dont le nom est inconnu, mais dont l'existence fut certaine (1).

En 1620, le chef-lieu du **Bồ-Chính** méridional était établi au village actuel de Chánh-Hoà 政和 dans la sous-préfecture de **Bồ-Trạch**. Le nom administratif de ce village rappelle le vieux *châu* de **Bồ-Chính** (布政, *chính, chánh*), et le nom vulgaire de Dinh-Ngói, le camp, le chef-lieu aux maisons couvertes en tuiles, rappelle le souvenir du Dinh,

Le village actuel comprend exactement le terrain de l'ancien camp, et les noms du cadastre permettent de reconstituer la disposition ancienne des divers services administratifs militaires.

Les noms vulgaires (2)

« Beaucoup de villages annamites ont, à côté de leur nom officiel, un nom vulgaire, généralement en un seul mot, tandis que le nom officiel en compte deux ou trois.

« Beaucoup de ces noms vulgaires ont une ressemblance phonétique avec le nom officiel du village, ils dérivent par la formation de ce nom officiel, à moins que le nom officiel ne soit la transcription phonétique en caractères chinois de bonne augure prononcés à la façon sino-annamite du nom vulgaire.

« Mais il est des noms vulgaires qui ne semblent avoir aucun rapport avec le nom officiel ; peut-être faut-il y voir les survivances d'une

(1) « L'opinion des Annamites instruits est que le choix des toponymes n'est jamais arbitraire.

« Dans les cas où il n'est pas de tradition populaire, et dans ce cas, sa raison d'être apparaît en général très clairement, il est subordonné à l'avis des géomanciens, ou inspiré par des motifs d'ordre religieux ou historique. Mais alors, il arrive assez souvent que ces avis ou motifs soient oubliés par les habitants eux-mêmes ». (Louis CHOCHOD : *Cours de Langue Annamite*, page 48. Saigon, Imprimerie Nouvelle 1931).

(2) « Parfois, les toponymes ne sont que des expressions vulgaires faisant allusion à la destination de l'endroit désigné ou à quelque particularité naturelle. Ex : **Chợ-Lớn**, Marché grand ; **Chợ-Quan**, Marché municipal ; **Chợ-Củi**, Marché au bois à brûler ». (Louis CHOCHOD : *Cours de Langue Annamite*, page 48. Imprimerie Nouvelle Saigon 1931).

toponymie ancienne représentant des formes archaïques de la langue, car certains de ces noms vulgaires ont parfois un aspect étrange » (3)

Il faut noter que bien des marchés et des chrétientés ont un nom particulier différent du celui du village, sur le territoire duquel ils sont situés.

Ainsi le marché de **Chợ-Kê** qui est sur le territoire de **Thanh-Lương**; **Chợ-Sia**, au lieu de **Trắng-Lực**, appelé aussi **Chợ Ngũ-Xã**, le marché des cinq villages, parce qu'il appartient à cinq villages.

Le marché de **Chợ-Cầu**, au lieu de **Phú-Lương**, nom du village, etc...

Pour les chrétientés, **Phú-Cam** au lieu de **Phước-Quả**, Tam-Toà au lieu de **Lệ-Mỹ**, **Kê-Văn** au lieu de **Văn-Qui**, etc.

Noms de villages mixtes dans le Sud-Annam

Les villages des trois cantons chams du *huyện* de **An-Phước**, province de **Ninh-Thuận**, ont trois noms, un nom en caractères chinois, un nom en *quốc-ngữ*, et un nom cham.

Dans leurs relations, les Chams désignent ces villages par les noms chams, mais on les désigne officiellement par leurs noms en caractères chinois ou en *quốc-ngữ*.

Voici comme exemple un de ces cantons, celui de **Lương-Tri** qui a six villages :

nom chinois	nom annamite	nom cham
良知社	Xóm Me	Plei Mim
良盛村	Xóm Chang	Plei Bàng
誠意村	Xóm Bà-Vầy	Plei Ta-Bang
安仁村	Xóm Bà-Láp cũ	Plei Blàp Klak
福仁村	Xóm Bà-Láp mới	Plei Blàp Bisâu
東義村	Xóm Đông-Nha	Plei Biya

Ces villages sont composés de Chams et aussi d'Annamites qui, soit à cause de leur situation particulière, soit à cause de leurs intérêts, ont pris domicile parmi les Chams.

Formation des noms vulgaires des villages

Il en est qui sont formés avec *nhà*, « la maison de, la famille », par exemple : *Nhà-Phan*, la famille, la maison des *Phan* (**Phan-Xá**) ; *Nhà-Vàng*, la famille des *Vàng* ou des *Hoàng* ; *Nhà-Ngo* ou *Ngô*, la famille

(3) Pierre GOUROU : *Les Paysans du Delta tonkinois*, page 121.

des *Ngo* ou *Ngô*, auxquels correspondent les noms administratifs de **Phan-Xá, Huỳnh-Xá, Ngô-Xá**, etc..., qui, vers l'an 1070, se divisèrent le pays ; principalement dans le Sud du **Quảng-Bình** (L. CADIÈRE : *Géographie historique du Quảng-Bình d'après les Annales Impériales*, page 60. Hanoi. Imprimerie Schneider, 1902)

D'autres sont formés avec **Phường**, « le hameau de » ; par exemple : **Phường-Rượu** (An-Ninh, **Quảng-Trị**), le hameau du vin, parce qu'autrefois le village cuisait de l'alcool de riz.

Phường-Đúc, le hameau des fondeurs, sur le territoire du village de **Dương-Xuân**, près des Arènes, où il y avait au 17^e siècle une fonderie de canons.

Phường-Hiền, le hameau des coquillages, en aval de Hué, c'est-à-dire le hameau où les gens pêchent des coquillages dont ils se servent pour cuire la chaux.

Beaucoup de noms vulgaires sont formés avec **Kẻ**, « les gens de, ceux de (1), ceux qui ». **Kẻ** forme des substantifs renfermant une idée de généralité et sert à former :

1° *des noms de localités* ; par exemple au Tonkin : **Kẻ-Sở**, province de Hà-Nam ; **Kẻ-Sát**, province de **Hải-Dương** ; **Kẻ-Roi**, province de **Bắc-Ninh** ;

2° *des noms indiquant le métier, la profession d'un groupement* ; par exemple : **Kẻ-Mói**, ceux du sel (village de **Di-Loan, Quảng-Trị**), où il y avait autrefois des salines.

Kẻ-Bồ, ceux de la cotonnade (village de **Bồ-Liêu, Quảng-Trị**) dont les habitants cultivaient et tissaient jadis le coton.

Kẻ-Lừ, ceux des nasses (village de **Niêm-Phò, Thừa-Thiên**) qui fabriquaient autrefois des nasses.

Kẻ-Ngói, ceux des tuiles (village de **Hoan-Phúc, Quảng-Bình**), où il y avait jadis des tuileries.

3° **Kẻ**, joint à des noms de plantes ou d'arbres, sert à former des noms désignant le lieu des habitations, par exemple :

Kẻ-Sen, ceux des nénuphars, c'est-à-dire ceux qui habitent près de l'étang des nénuphars (village de **Phượng-Thượng, Quảng-Bình**).

(1) A. CHEON.

Kẻ-Bàng, ceux des badamiers, nom vulgaire de **Phường-Trung** au **Quảng-Bình**, qui est établi sur un territoire qui était autrefois couvert de badamiers.

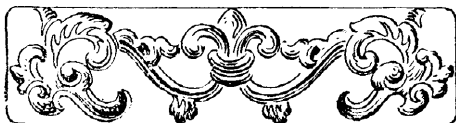
Kẻ-Nghen; Nghệ, ceux du safran, nom vulgaire du village de **Phường-Hạ, Quảng-Bình**, où il y a beaucoup de safran,

Kẻ-Lầu, ceux des roseaux, village de **Hoà-Duyệt, Quảng-Bình**, ainsi appelé vulgairement parce qu'il y a des roseaux.

4° **Kẻ** sert aussi à former des noms tirés d'un des éléments des noms administratifs :

Kẻ-Trạm, ceux de la Poste.

Kẻ-Thữ, ceux de Thữ-Luật.





LE CAMP DE TAN-SO'

par

A. DELVAUX

Missionnaire Apostolique

Ce camp est un des lieux marquants de l'histoire franco-annamite. Il est situé à 9 ou à 10 kilomètres au Sud de **Cam-Lộ** (province de **Quảng-Trị**), et en face du Col des Sangsues.

L'idée de l'établir se précisa assez impétueusement et précipitamment après le traité **HARMAND** (25 Août 1883), établissant le protectorat de la France et annulant les liens séculaires de la vassalité chinoise. La Cour de Hué, s'inspirant surtout de l'abandon des rois **Trần** de leur capitale (en 1257, 1284, 1287, 1414), résolut d'installer un point de ralliement assuré, une « nouvelle capitale », dans des parages inabornables, pour s'y transférer en cas de détresse extrême (1).

Le principal inspirateur de ce plan romanesque fut le Prince **TÔN-THẬT THUYẾT**, le fougueux Ministre de la Guerre ; mais la localisation précise de l'emplacement de ce refuge au plateau de Cù semble revenir au Régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** qui avait été, pendant cinq ans, titulaire du poste de **Son-Phùng** de **Cam-Lộ**, dont il connaissait, mieux que personne, tous les coins et recoins (2). Il était d'ailleurs originaire de la région.

Vingt jours à peine après le traité **HARMAND**, plus d'un millier de corvéables du **phủ** de **Cam-Lộ** se trouvaient racolés à pied d'œuvre à **Mai-Lộc** et à **Mai-Đàn**, sous les ordres directs du Ministre de la Guerre (3).

(1) Voir l'exposé de ce plan dans la proclamation lancée au nom du Roi **HÀM-NGHI** le 11^e jour du 8^e mois de sa première année (20 Septembre 1885).

(2) Voir *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1921, p. 122.

(3) Voir *Annam et Tonkin*, par **PICARD DESTELAN**, Paris 1892, page 190.

Après quelques hésitations, un rectangle de près de 23 hectares, soit 233 *ngũ* de long sur 176 *ngũ* de large (548 m x 418 m), fut délimité et entouré d'un triple parapet en terre battue, dominé chacun d'une palissade et percé de quatre baies dénommées : **Cửa Tiền** (Porte Sud), **Cửa Hậu** (Porte Nord), **Cửa Tả** (Porte Est) et **Cửa Hữu** (Porte Ouest). Une triple haie de bambous plantée entre les divers parapets, complétait la défense ; mais certains pieds de bambous durent être remplacés jusqu'à 3 ou 4 fois. Ces travaux se trouvaient assez avancés à l'arrivée des grandes pluies (mi-Septembre 1883).

A environ 50 mètres au Nord de la Porte Sud et sur l'axe central du camp, s'élevait une butte en forme de pyramide tronquée, d'environ 3 à 4 mètres de haut et de 6 mètres de côté, nommée pompeusement le **Ngọ-Môn**, où un chalet assez vulgaire abritait les mandarins surveillants. Peu de jours après apparaissait une nouvelle butte de 1 m 20 de haut et de 10 à 12 mètres de côté, située au beau milieu du camp (1), qui ne tardait pas à supplanter le **Ngọ-Môn** et reçut une paillote achetée dans les environs, pour servir de logement et de bureau à la haute direction des travaux.

* * *

Les pluies diluviennes ne tardaient pas à suspendre les terrassements ; mais le mauvais temps n'empêcha pas quelques hauts fonctionnaires du Ministère des Rites, accompagnés des plus experts géomanciens de la Cour, de venir examiner l'orientation du nouveau camp retranché. Dès la première application de la boussole, la conclusion unanime de ces messieurs fut que les directives du « **Phong-Thủy** » (2) n'avaient pas été rigoureusement observées.

Après bien des débats laborieux et de multiples sacrifices, le **Ngọ-Môn** fut, dès la reprise des travaux, rasé et transporté à l'emplace-

(1) C'était à vrai dire l'emplacement du futur « Palais Royal » in petto, qui devint, l'année d'après (1884), le soubassement de la maison du **Chánh-Sứ**.

(2) L'ensemble des rites qui servent à rendre favorables les esprits des « Airs et des Eaux ». (Voir A. CHAPUIS : *La Maison annamite*, dans *B.A.V.H.* 1937, p. 6, note

3) D'après les traditions relatives à la fondation des forts, citadelles et capitales, leur axe principal doit s'ajuster ou au moins se rapprocher de la ligne **Càn-Tôn** du 5^e cercle de la boussole rituelle chinoise, soit 120° sur nos boussoles usuelles d'arpenteurs. Voir B. A. V. H., 1914, L. CADIÈRE : *La Porte Dorée*, pp. 324 et 326.

ment actuel, et prit désormais le nom vulgaire de **Cột-Cờ** (Cavalier ou Mât de Pavillon).

La saison des pluies avait été mise à profit pour régler les modalités de la distribution du riz aux coolies, et ce service semble avoir fonctionné passablement pendant toute la durée des travaux, c'est-à-dire pendant 18 mois. On a évalué la quantité de riz, provenant surtout du Tonkin, et dirigé sur **Tân-Sở** et sur les divers greniers de la «Route des Montagnes», à 100.000 mesures (1). Comme la côte était surveillée par la flotille française, le Régent **TƯỜNG** demanda et obtint du Docteur **HARMAND**, Commissaire civil, ainsi que de ses successeurs, surtout de **M. LEMAIRE**, la faculté de transporter son riz tout à l'aise, en faisant délivrer aux patrons des jonques des laissez-passer, où on lisait invariablement : « Riz à destination de Hué ». Les jonques accostaient assez près du petit port de **Cửa-Việt**, au centre de la province de **Quảng-Trị**.

Là, le riz était déchargé, et grâce à un service de barques plus légères et à une légion de porteurs, arrivait bientôt à **Cam-Lộ**, puis à **Tân-Sở**.

Malgré l'approche de la moisson du 10^e mois, la réquisition des corvéables se fit sans aucun ménagement (fin Novembre 1883). Les mandarins ne s'occupaient guère ni du logement, ni des soins médicaux de leurs travailleurs, très éprouvés par la fièvre. A toutes leurs récriminations, le parti chrétien servait de bouc émissaire pour excuser les rigueurs des réquisitions. « Les chrétiens, dit la proclamation déjà citée plus haut, font cause commune avec les barbares de l'Occident . . . Aussi cette engeance perfide doit elle être éliminée le plus tôt possible par un massacre général et sans pitié . . . »

Le manque d'eau se faisait cruellement sentir et il fallait établir des équipes spéciales qui allaient puiser l'eau près du Tram de **Việt-Yên**, à près peu à 2 kilomètres au sud du camp. Quatre puits très profonds furent creusés aux quatre coins de la citadelle, mais restaient à sec.

*
* *

Après le nouvel an 1884 arrivèrent plusieurs maisons démontées provenant en grande partie de la Citadelle de Hué et destinées à servir de logements, de casernes, de greniers, etc. Les forêts des environs fournirent quantité de billes de bois, et plusieurs dizaines de charpentiers

(1) Voir *B.A.V.H.*, 1920, p. 263.

travaillaient à qui mieux mieux. Un marché des plus animés fut établi à une centaine de mètres au Sud de la Porte Nord (**Cửa-Hậu**). Les magasins de munitions furent installés en grande partie en dehors du camp, à l'angle Nord-Est, et une nombreuse équipe de prisonniers fut logée dans le coin Nord-Ouest, assez près du marché.

La cité intérieure ou « interdite » avait primitivement 250 mètres sur 100 et était divisée en trois quartiers, séparés par des remblais en terre. Le nom officiel de la « Cité Interdite » (1) était le « **Sơn-Phòng** », parce que l'officier qui portait ce titre, occupait théoriquement le quartier central ; mais, en cas d'arrivée du Roi, il devait s'effacer devant Sa Majesté et aller se loger ailleurs,

Dans le quartier Est, séparé du quartier central par un chemin de 3 mètres de large, l'adjoint du **Sơn-Phòng**, ou « **Phó-Sứ** », occupait la moitié du terrain (2). Dans l'autre moitié étaient logés le **Lãnh-Binh** (Général), au Sud, et le **Bang-Tá**, au Nord,

Le troisième quartier situé vers l'Ouest hébergeait le **Phủ** de **Cam-Lộ**, et devait recevoir, adossé au rempart Nord, un énorme grenier déjà arrivé, mais non encore monté.

Un beau matin, à la suite d'une inspection de plusieurs hauts mandarins le la Cour, le **Tri-Phủ** se trouva relégué en dehors du « **Sơn-Phòng** », pour la raison que la « Cité Interdite » étant inaccessible au public, de **Phủ** ne pouvait s'y établir. Les remblais des trois côtés Sud, Ouest et Nord, qui entouraient la maison du **Phủ**, furent démolis en quelques jours et la terre qui en provenait servait à combler les fossés et à renforcer la « Cité intérieure » ainsi raccourcie et isolée. Le grenier ne trouvant pas l'espace suffisant dans l'intérieur du « **Sơn-Phòng** », fut monté en dehors et au Nord du parapet de la « Cité Interdite » (3).

* * *

Trois chemins conduisaient à **Tân-Sở**. Le premier traversait la gorge, appelée plus tard le « Col des Canons », et côtoyait le village de **Bảng-Sơn**. C'était vraiment un beau travail qui, laissé et repris à plusieurs reprises, ne fut terminé qu'après deux ans (4).

(1) Les appellations **Thành-Nội**, **Cung-Thành** et **Hoàng-Thành** étaient prohibées.

(2) C'est là qu'était installé le Prince **Thuyết** pendant son séjour à **Tân-Sở**, après le guet-apens.

(3) Le soubassement de ce grenier ne fut nivelé qu'en 1934.

(4) C'est par ce col ainsi que par le « Col des Sangsues » que passait la route **Cam-Lộ**, **May-Lãnh**, **Lào-Bảo**, jusque vers 1924-25, avant l'achèvement de la Route Coloniale N° 9.

Une seconde route, destinée plus spécialement au transport des canons et des poids lourds, partait de **Mộc-Đức** et venait aboutir à **May-Lộc**. Les barques et radeaux remontaient le ruisseau appelé **Khe-Núc**, en face dudit village, aussi loin que le tirant d'eau le permettait. Pendant la saison des pluies un assemblage ingénieux de digues et de barrages en relevaient le niveau en amont.

Le troisième chemin passait devant la citadelle de **Cam-Lộ**, tournait après maints lacets, assez loin à gauche, c'est-à-dire à l'Est du « Col des Canons », et rejoignait à **Việt-Yên** la route de **May-Lãnh** (« Col des Sangsues »).

Les deux crêtes du « Col des Canons » furent garnies de gros cailloux, de bûches de bois, voire même de deux, puis de quatre canons rayés, (cédés par la France en vertu du traité de 1874). Cette route, peu après la traversée dudit col, continuait pendant plus de deux kilomètres dans une fausse direction, alors qu'un petit sentier, bien dissimulé, conduisait à **Tân-Sở**.

Deux routes reliaient **Tân-Sở** aux provinces du Tonkin :

La première, appelée « **Đàng Thượng** », est désignée sur les cartes de l'époque sous le nom de « Route des Montagnes » (1), et longeait la Chaîne annamitique vers l'Est. Elle passait à 3 ou 4 kilomètres de **Đồng-Hới**; de là à **Kẻ-Hạc**, **Cương-Hà**, **Minh-Le**, **Vĩnh-Lộc**, etc. Elle traversait le Sông Gianh sur le territoire du village de **Lũ-Đặng**, en face de **Phù-Trịch**, laissait **Hướng-Phương** à une certaine distance et aboutissait à proximité de **Trương-Ái**. Elle passait assez loin à l'Ouest de la « Porte d'Annam » en pleine montagne.

La seconde route, plus écartée et plus sûre encore, passant par **Ai-Lào (Lào-Bảo)** et restant au delà de la grande Chaîne annamitique, se dirigeait vers le Thanh-Hóa. Cette route, de viabilité intermittente, avait été aménagée par les diverses tribus de la montagne, auxquelles la Cour de Hué fit grâce, pendant deux années consécutives, de l'impôt à verser,

(1) Certaines bifurcations sont marquées, sur les cartes militaires françaises « 2° » et même « 3° » Route des Montagnes.

(2) Moins d'une année après le passage du Roi **HÀM-NGHỊ**, les Siamois s'emparèrent de tous ces fortins ainsi que des greniers.

De distance en distance s'élevaient des greniers, entourés de fortes palissades et suffisamment à l'écart. Le Gouvernement de Hué les fit remplir de riz et en confia la garde à des personnes sûres (2).

Le transfert des armes et des munitions de Hué à **Cam-Lộ** dura trois mois (Avril à Juin 1885). Nombre d'indigènes qui voyaient passer les barques chargées de canons et se dirigeant vers le Nord, n'y comprenaient rien. Les mandarins, au courant des intentions de la Cour, gardaient le silence le plus significatif.

Le Régent **TƯỜNG** déclara au Chargé d'Affaires, M. de CHAMPEAUX, que « dès le début de Juin 1885 (un mois avant le guet-apens), on avait transporté à **Tân-Sò** une quantité de barres d'argent et de feuilles d'or représentant plus de 300.000 taëls, soit presque un tiers du Trésor royal »,

Peu après l'arrivée du Roi **HÀM-NGHI** à **Tân-Sò**, 170 caissettes d'argent ou d'or y restaient, d'après les déclarations d'un émissaire du Régent **NGUYỄN-VĂN-TƯỜNG** (1).

M. LEMAIRE, Résident Général à Hué (du 10 Octobre 1884 au 5 Juin 1885), avait été dûment prévenu des travaux clandestins faits à **Tân-Sò** et du transport de l'artillerie ; mais il était tenu, à la suite d'un ordre formel, reçu du Conseil des Ministres de Paris, d'éviter toute ombre de conflit avec le Gouvernement de Hué, afin de ne pas effaroucher l'opinion avant les élections de mi-October 1885, où la question coloniale, alors très déconsidérée, dominait (2).

* * *

L'arrivée du Général de COURCY, le soir du 2 juillet 1885, mit toute la Cour en émoi. Le Prince **THUYẾT**, quoique pris au dépourvu, était décidé à faire un coup d'éclat préparé de longue main. Au cours d'un entretien avec le Général, le matin du 3 Juillet, le Lieutenant-Colonel **PERNOT** affirma qu'une collision étant inévitable, il s'offrait de faire cerner, à l'improviste, la maison du Régent **THUYẾT** par une escouade de ses hommes, et il se faisait fort de l'amener dès le soir. On peut croire, après coup, que, si le Colonel **PERNOT** avait pu réaliser son plan, le guet-apens ne serait pas arrivé ; mais le Général de COURCY, soucieux

(1) Archives de la Résidence Supérieure de Hué.

(2) Voir dans *B. A. V. H.* 1920, le télégramme du 21 Mai 1885 de M. de FREYCINET à M. LEMAIRE, qui avait proposé une démonstration militaire.

de ne blesser en rien la courtoisie qu'il tenait à garder dans ses relations avec la Cour, refusa.

Le 5 Juillet, vers les 7 heures du matin, tout espoir de refouler les Français s'évanouissait peu à peu, et le Roi, escorté de sa suite, quittait le Palais. Le 7 Juillet au soir, le cortège royal arrivait à **Tân-Sở**, la « Nouvelle Capitale » improvisée. Il dut être assez désappointé et dépité, en voyant cet enclos mal nivelé et piètrement fortifié. Était-ce donc là cette fière citadelle que le Prince **THUYẾT** déclarait inaccessible aux diables de l'Occident !

Après un rapide tour d'inspection, le Régent **THUYẾT** conduisit son royal pupille à **Bảng-Son**, à mi-chemin entre **Tân-Sở** et le « Col des Canons », où Sa Majesté passa une douzaine de jours chez un certain **Đội Lữ-ung**. Peu après la mi-Juillet, l'effectif de **Tân-Sở**, coolies compris, approchait de 1.000 hommes, **Tân-Sở** était arrivé à son apogée, suivi à brève échéance d'une lamentable et irréparable décadence.

Le 19 Juillet l'escorte royale, forte d'environ 700 hommes, se mit en route vers le Nord et passa la nuit à **An-Hương (Bái-Trời)** ; mais dès le lendemain soir elle rebroussait chemin et rentrait à **Tân-Sở** dans la matinée du 23 Juillet. Dès le soir et les jours suivants on enterra des milliers de boulets de canons de divers calibres ; puis **Tân-Sở** fut évacué définitivement et hâtivement le 26 Juillet à 5 heures du matin.

*
* * *

La garnison de ce camp qui avait absorbé des dépenses excessives, sans aucune compensation appréciable, se trouvait réduite du jour au lendemain à sa plus simple expression, et seuls les canons restaient fidèlement en place. Vers le 10 Septembre et pendant 2 ou 3 semaines, de nombreuses troupes de Lettrés vinrent s'approvisionner en petits canons et en munitions, en vue de renforcer leurs attaques contre les chrétiens bloqués à **Dương-Lộc**, à **Bái-Son** et surtout au Petit Séminaire de **An-Ninh (Cửa-Tùng)**.

Vers le 25 Octobre (1885), le Capitaine PETIT amena ses Zouaves à **Tân-Sở** et y passa deux nuits. On y trouva un immense magasin de poudre, qu'une lettre privée d'un officier estima à plus de trente tonnes et qu'on fit sauter. Encore actuellement (après plus de cinquante ans), l'emplacement de la grande poudrière reste marqué d'un énorme cratère. Son explosion fut entendue jusqu'à **Quảng-Trị**, à 30 kilomètres à vol

d'oiseau, et la date de cet événement, qui a vivement frappé l'imagination du menu peuple, soit le 19^e jour du 9^e mois, est restée légendaire parmi les vieux de cette époque.

Peu après le nouvel an 1886, M. HAMELIN, Résident de Quảng-Trị, autorisé par M. HECTOR, Résident Général par intérim, fit transporter les quatre superbes canons-génies de Tân-Sở, chargés d'inscriptions en caractères, devant la pagode royale de Quảng-Trị, son logement provisoire pendant quelques mois. Vers 1891, M. DE LA NOË, Vice-Résident de Quảng-Trị, nouvellement installé dans l'enclos de la Garde Indigène actuelle, les y mit en batterie. Ces mêmes canons furent installés en 1898 devant la Résidence actuelle de Quảng-Trị où l'on peut les admirer encore aujourd'hui. Deux de ces canons ont 2 m 57 de longueur et une âme de 0 m 087. Deux obusiers mesurent chacun 1 m 40 de longueur et ont un diamètre interne de 37 cm (1).

*
* *

La première visite de l'auteur de ce mémoire à Tân-Sở date de Juillet 1906, soit vingt-et-un ans après le passage et le séjour du Roi HÂM-NGHI dans ces parages. On sait que l'ancienne route de May-Lãnh à Cam-Lộ traversait le dit camp en écharpe. Sans les indications de mon guide, j'aurais continué ma route sans me douter que j'étais au beau milieu de la « Nouvelle Capitale ». Un groupe de buffliers jouait au jeu de boules ; mais les boules étaient des boulets de canons de 8 et de 4 cm. de diamètre. Quelques boulets de 4 cm. étaient en pierre (tournés au tour) ; mais je n'arrivais pas à en trouver un seul d'intact et d'entier.

J'aperçus un sexagénaire qui suivait toutes mes allées et venues avec le plus grand intérêt et je lui demandai quelques renseignements qu'il me donna avec le plus grand empressement. Ce beau vieillard m'accompagna, tout en continuant son intéressante causerie, pendant environ deux kilomètres ; puis, me prenant par le bras, m'entraîna dans une maison de belle apparence. « Vous êtes mon invité, me dit-il, ici vous êtes à Bàng-Son, et cette maison a eu le grand honneur de loger, pendant 13 jours, le Đức Vua... en personne ». (Il n'osa prononcer le nom de HÂM-NGHI par respect).

(1) Voir B. A. V. H., 1921, p. 119, note 1.

Le repas était servi et la pièce de résistance de ce gala était un sanglier pris dans les filets le matin de ce même jour. Je m'excusai, disant que le Père Henri DE PIREY m'attendait à **Cam-Lộ**. Bon gré mal gré je dus m'attabler et j'avoue que je fis grand honneur au repas.

En quittant ce vénérable et sympathique vieillard, appelé **Đội Lữ Long**, je lui promis une reproduction d'un portrait du Roi **HÀM-NGHI** ; mais malheureusement je ne pus tenir ma promesse, ni lui rendre une autre visite.

En 1906, tous les remparts extérieurs et intérieurs existaient encore intacts avec les arasements et les soubassements des diverses maisons et des canons-génies (1). Vers 1926-27 on commença à niveler par-ci par-là, mais comme il y avait des milliers de mètres cubes de terre à remuer et que le terrain était assez improductif, les travaux traînaient.

En Juin 1932, je m'installai à demeure à **Cam-Lộ**, et comme j'avais des chrétiens à **Cù**, je dus m'y rendre assez fréquemment. Le **Bang-Tá** de **Cù**, Monsieur **NGUYỄN-CHÍNH**, se chargea en grande partie des mesurages avec une véritable ténacité. Plus d'un autre y aurait renoncé, rebuté par l'apathie et l'obstruction des coolies. Grâce à sa charge officielle, Monsieur **CHÍNH** pouvait, durant plus de dix ans, demander tous les détails possibles et surtout contrôler les déclarations des hommes les plus compétents des alentours de **Tân-Sở**.

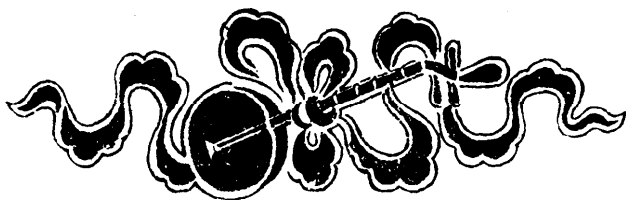
En 1939 et 1940, on a coupé plus de 4 à 5.000 bambous à **Tân-Sở**. Une fois la clôture du camp disparue, on aurait dit que le cachet des vieux souvenirs d'antan s'était éclipsé. Les derniers points de repère deviennent peu à peu introuvables.

J'avais à plusieurs reprises fait demander à certains fonctionnaires du **Nội-Các**, s'il y existait quelque plan ou des documents se rapportant à **Tân-Sở**. Par deux fois on m'a fait répondre que lors des troubles de Juillet 1885 et des mois suivants, certains de ces documents, jugés alors compromettants, avaient probablement été détruits, peut-être escamotés ou égarés.

(1) Le rempart de la « Cité intérieure » avait alors un peu plus d'un mètre de hauteur, et le fossé qui le bordait était en grande partie colmaté. En Août 1932 tout le côté Sud et le côté Ouest n'existaient plus. La partie qui restait et qui partageait la citadelle en deux parties égales, n'avait plus que 70 à 80 cm. de hauteur.

Attendons que ces documents reparassent avec, peut-être, quelques vieilles relations privées pour confirmer et préciser (sinon pour infirmer ou corriger) mes laborieuses recherches.

J'espère que ma modeste contribution à l'étude de la topographie et des vicissitudes de Tân-Sở arrachera de l'oubli quelques bribes de l'histoire franco-annamite (1).



(1) Ceux de mes lecteurs qui voudront bien se reporter à l'article du R. P. H. DE PIREY paru dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1914, pp. 211-220, intitulé : *Une Capitale éphémère : Tân-Sở*, et à la carte qui accompagne cet article, p. 212, remarqueront que je diffère d'avis avec le R. P. H. DE PIREY sur plusieurs points de détail, et que son plan ne concorde pas avec le mien, dont je garantis l'exactitude.

Je donne ici l'explication des noms annamites portés sur le plan de la citadelle de Tân-Sở, Planche IV.

Sơn-Phùng Résidence du mandarin surveillant des frontières montagneuses
Enceinte intérieure.

Chánh-Sứ : Résidence du mandarin chef de poste.

Tiền-Đường: Bureau ou salle de réception de ce mandarin.

Phó-Sứ : Adjoint au chef de poste.

Bang-Tá : Mandarin portant ce titre. Sa maison privée.

Lãnh-Binh : Commandant des troupes.

Kho-lương : Grenier à riz.

Giếng : Puits.

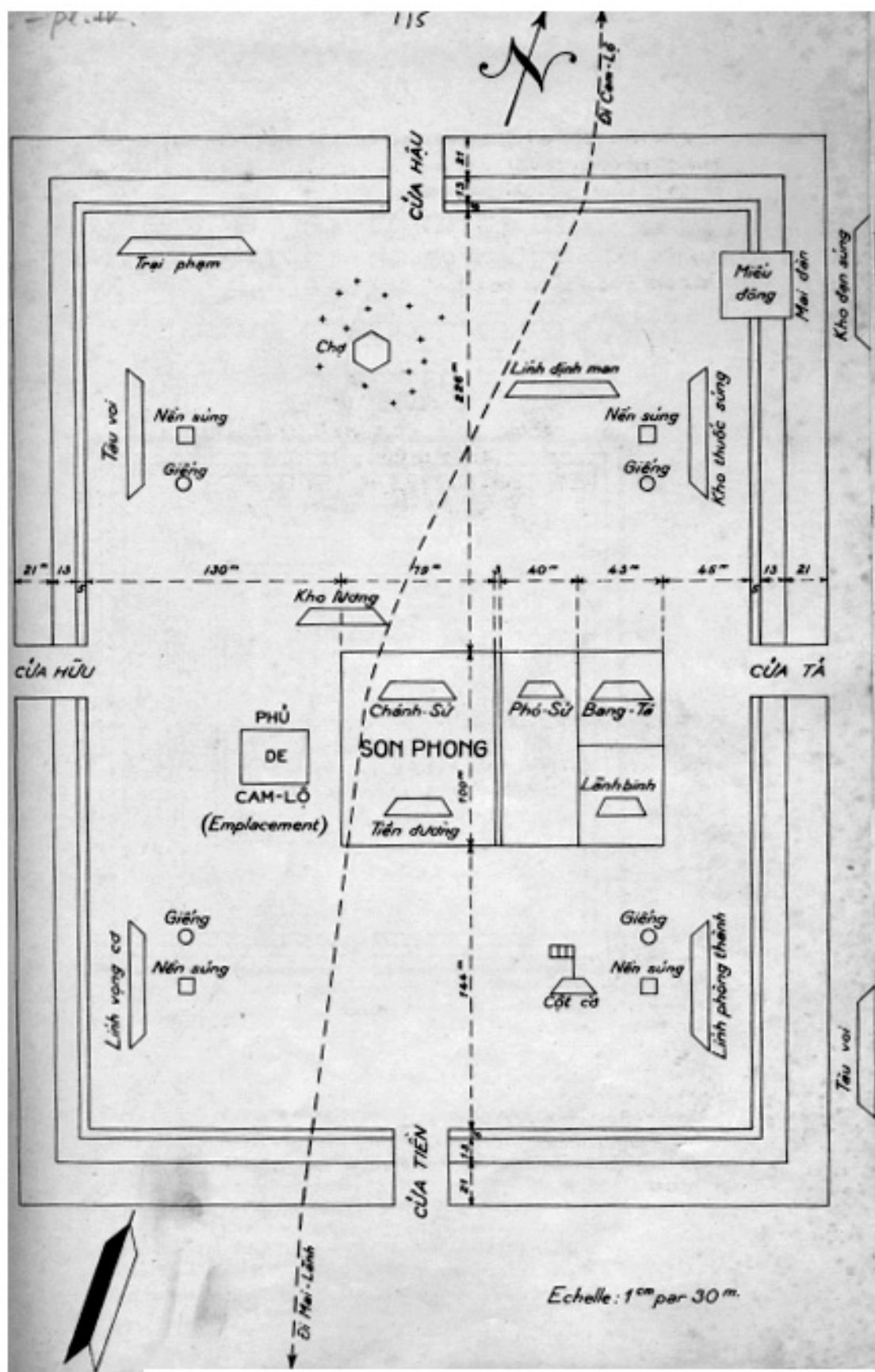
Nền-súng : Plateformes pour les Canons-Génies.

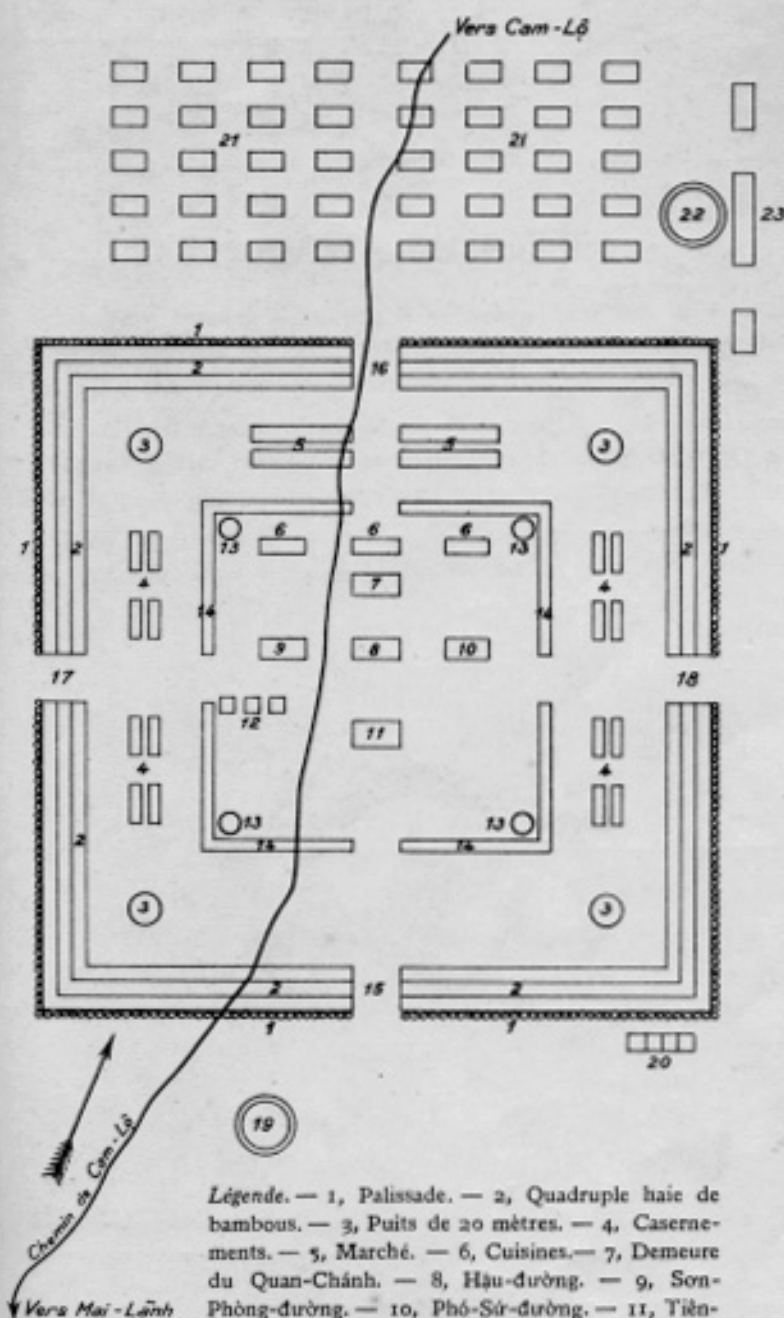
Cột-cờ : Mât de pavillon.

Tàu-voi : Écuries des éléphants.

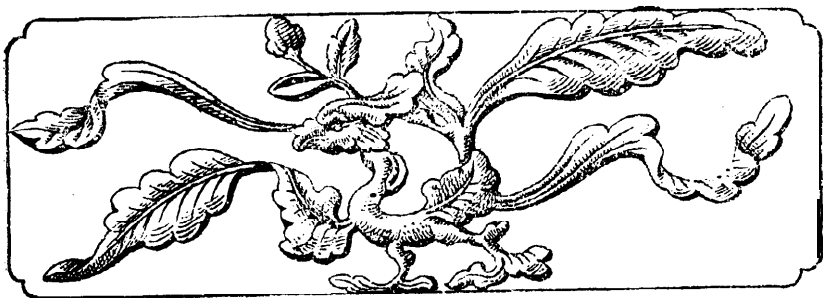
Kho-đạn-súng : Poudrière.

Lính Định-môn ; lính Vọng-cơ ; lính Phong-thành : casernes des divers corps de troupes.





Légende. — 1, Palissade. — 2, Quadruple haie de bambous. — 3, Puits de 20 mètres. — 4, Casernements. — 5, Marché. — 6, Cuisines. — 7, Demeure du Quan-Chánh. — 8, Hậu-đường. — 9, Sơn-Phùng-đường. — 10, Phó-Sứ-đường. — 11, Tiền-đường. — 12, Greniers. — 13, Canons. — 14, Enceinte intérieure. — 15, Cửa-Tiền. — 16, Cửa-Hậu. — 17, Cửa-Hữu. — 18, Cửa-Tả. — 19, Mât de pavillon. — 20, Ecurie des éléphants. — 21, Village de Tân-Sổ. — 22, Pagode Miêu-Đông. — 23, Poudrière. Canons.



IMAGES DU PASSÉ

Dans son Numéro 4 de 1939, le Bulletin a inséré sous cette rubrique, un certain nombre de photographies communiquées par M. Jean BRIÈRE, fils de l'ancien Résident Supérieur en Annam.

Cette publication a décidé M. G. MAHÉ, qui fut également Résident Supérieur à Hué, d'envoyer au Secrétaire de notre Association, une série de photographies dont quelques unes datent de près de 50 ans.

Nous remercions très sincèrement M. MAHÉ et nous espérons que son geste déterminera d'autres bonnes volontés.

L. SOGNY





Planche VI. – S. E. Đào - Tấn, Tổng - Đốc du Nghệ - Tĩnh, en 1893.



Planche VII. — Les mandarins provinciaux du Nghê - Tỉnh en 1893. De gauche à droite : S. E. Đào - Tấn, Tổng - Đốc ; le Bố - Chánh ; le An - sát.



Planche VIII. — Vinh 1893. — De gauche à droite. — Premier rang : mandarins provinciaux ; Luce, Résident ; S. E. Đào - Tấn, Tổng - Đốc ; Mahé, Vice - Résident. — Second rang : Le Marchand de Trigon, Administrateur ; Jacquet, Inspecteur commandant la Brigade indigène ; Delineau, Administrateur.



Planche IX. — En tournée dans le Nghê -An, en 1893 : Mahé, Vice -Résident ;
Haguet, Garde principal, mandarins, miliciens, lính -lệ.



Planche X. — Poste de Tri-Ban, dans le Nghê-Tinh, en 1893 : — Mahé, Vice-Résident, Inspecteur et Gardes principaux de la Garde indigène.



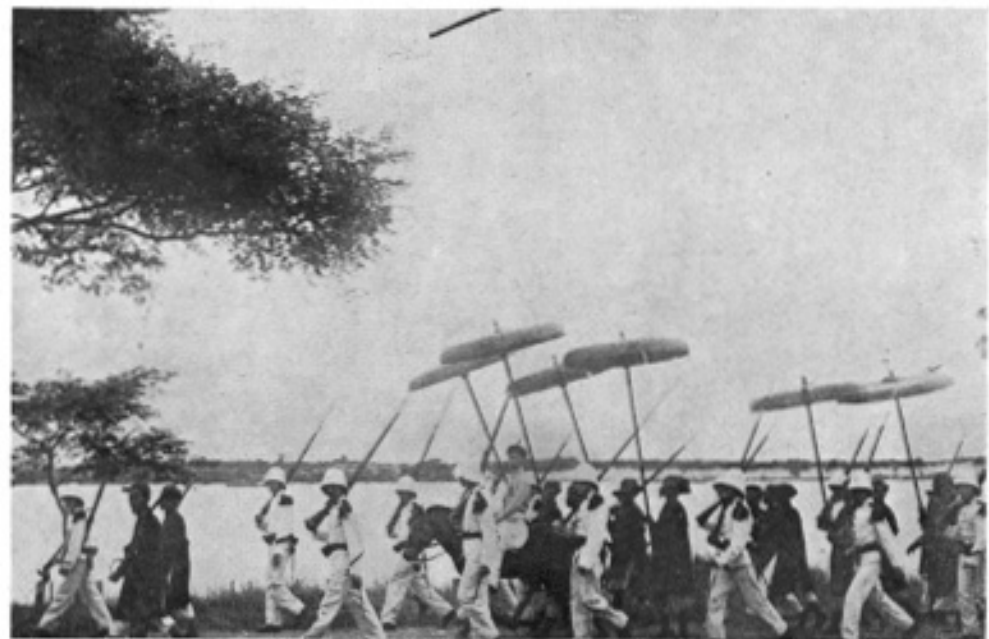


Planche XII. — Arrivée de S. M. Thành -Thái à Tourane, en 1896.



Planche XIII. — A Saigon, en Décembre 1899 : S. M. Thành -Thái ; le Gouverneur Général Paul Doumer ; le Général Bichot.

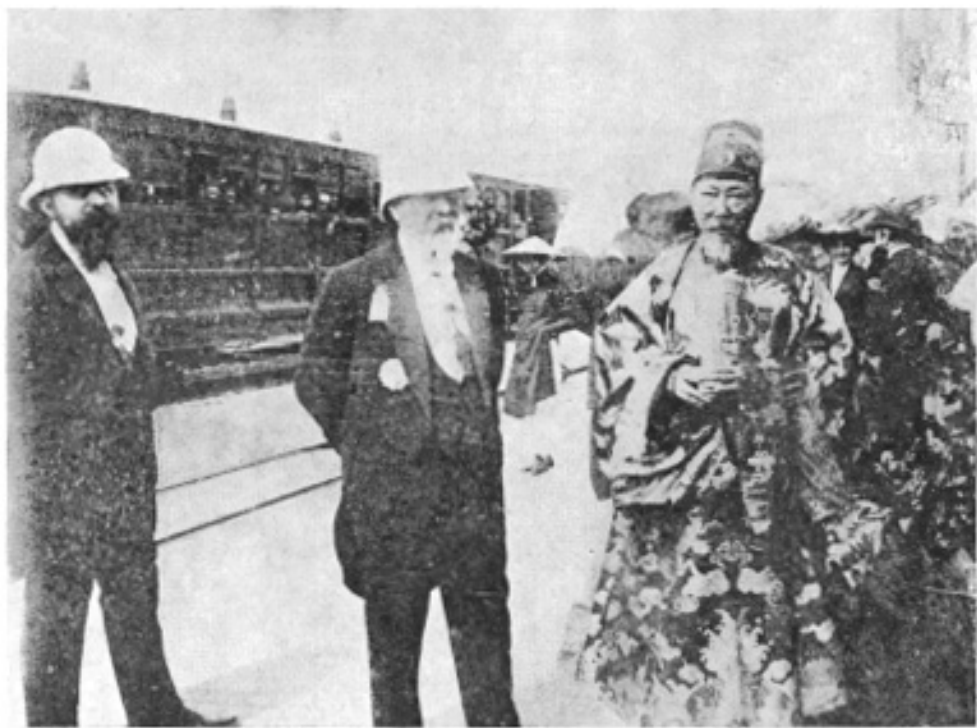


Planche XIV. — A Thanh -Hóa, en 1912 : De gauche à droite : — Pierre Pasquier, Résident de la Province ; G. Mahé, Résident Supérieur en Annam ; S. E. Tôn - Thất Niêm, Tổng - Đốc de la province.

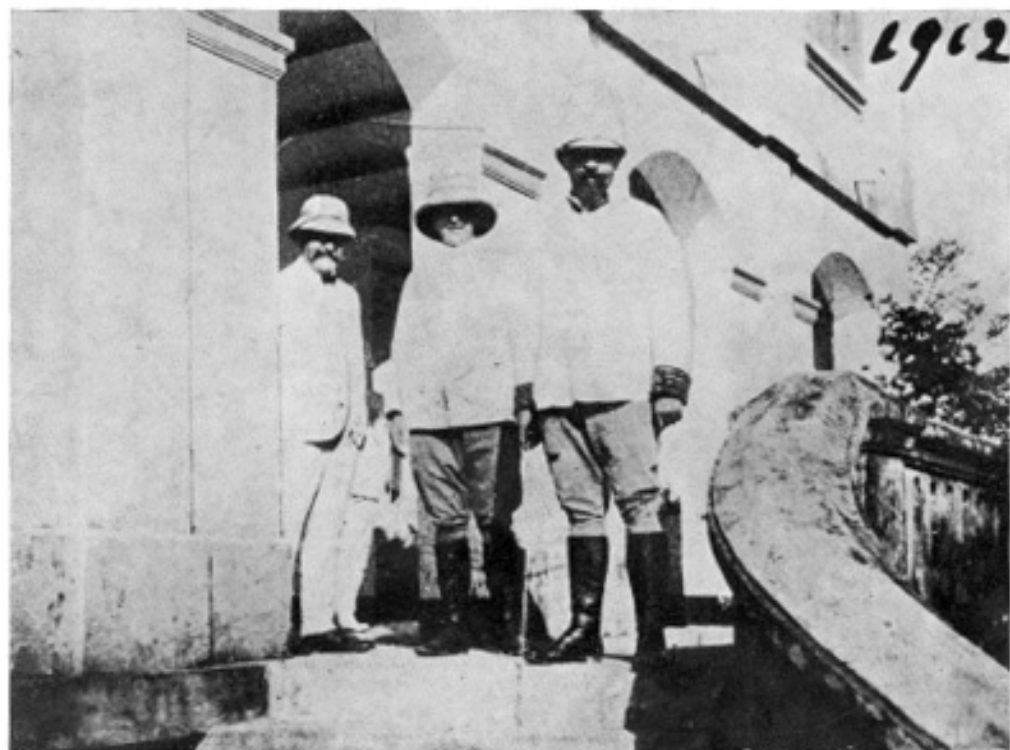
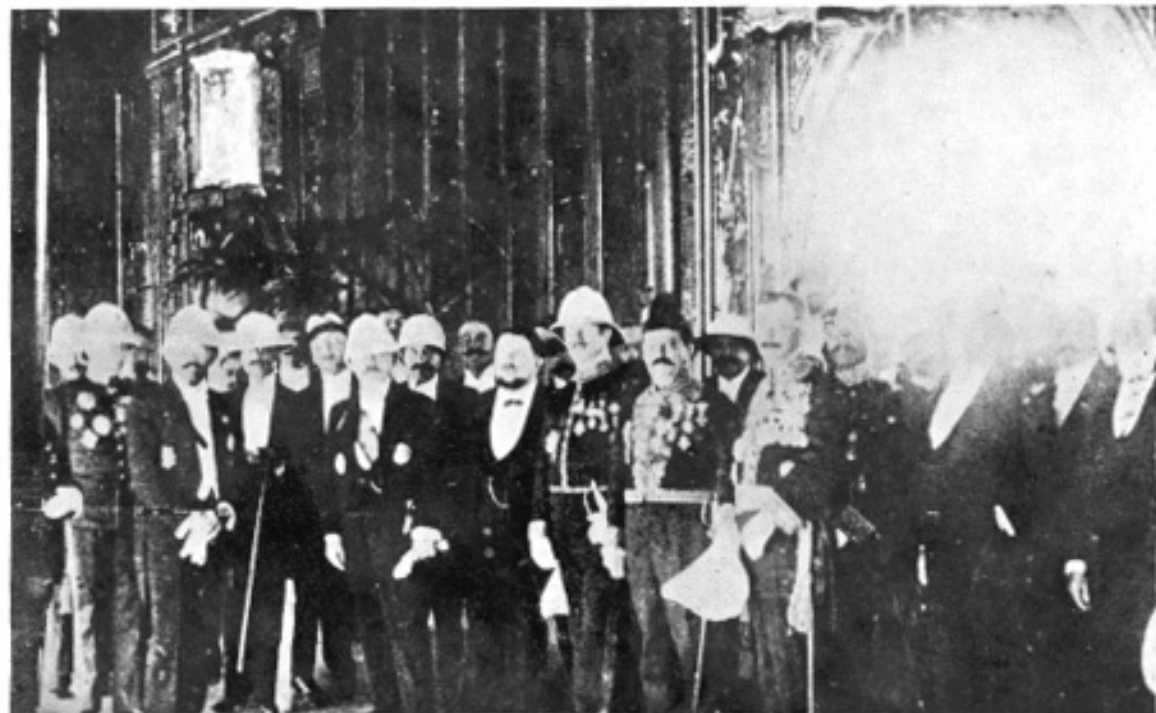


Planche XV. — A Nha -Trang, en 1912. — De gauche à Droite : Garnier,
Résident de la province ; Van Vollenhoven, Secrétaire Général ;
Albert Sarraut, Gouverneur Général.



Planche XVI. — A Hué, dans le Palais Impérial, en 1912. — De gauche à droite : Premier rang : S. E. Tôn -Thất -Hàn, Ministre ; S. E. Nguyễn -Hữu -Bà, Ministre ; Malan, Secrétaire Général ; Albert Sarraut, Gouverneur Général ; G. Mahé, Résident Supérieur. — Au second rang : Jean Renaud, Officier d'Ordonnance du Gouverneur Général, Eberardt, Précepteur de S. M. Duy -Tân.



1

2

3

4

5

6

7

Planche XVII. — Les membres du Conseil du Gouvernement au Palais impérial de Hué, en 1912 : 1. Van Vollenhoven, Secrétaire Général ; 2. Albert Sarraut, Gouverneur Général des Travaux Publics ; Mahé, Résident Supérieur en Annam ; De La Noë, Résident Supérieur au Laos ; Outrey, Résident Supérieur au Cambodge ; Gourbeil, Gouverneur de la Cochinchine.



Planche XVIII. — Le Conseil de Régence à Hué, en 1909 : De gauche à droite : LL. EE. Tôn -Thất -Hân (Justice) ; Nguyễn -Hữu -Bà (Intérieur) ; Huỳnh -Côn (Rites) ; S. A. le Prince An -Thành, Président du Conseil ; LL. EE. Lê -Trinh (Travaux Publics) ; Cao -Xuân -Duc (Instruction Publique) (D'après une carte postale Dieulefils).

XXIX^e ANNÉE - N°1 - JANVIER - MARS 1942

S O M M A I R E

Communications faites par les Membres de la Société

	Pages
Complainte annamite sur la prise de Hué par les Français (E. LE BRIS).	1
Comment la Mission catholique a servi la France en pays Môi (R. LE JARRIEL).....	37
Les Noms annamites (A. CHAPUIS).....	55
Le Camp de Tân-Sở (A. DELVAUX).....	105
Images du passé (L. SOGNY et G. MAHÉ)	115

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 300 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à M. le *Président des Amis du Vieux Hué à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12\$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué tiré à 550 exemplaires forme (fin 1941) 29 volumes in-8, d'environ 11.500 pages en tout, illustrés de 2.573 planches hors texte, et de 650 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à M. le *Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

